BILAN DE LA CONCERTATION

préalable à la création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet

Concertation ouverte
du 15 septembre 2016 au 27 octobre 2017

SOMMAIRE DU BILAN DE LA CONCERTATION

1. Le contexte du projet et la délibération

1.1. Rappel du cadre juridique général
1.2. Rappel des objectifs d'aménagement
1.3. Les modalités et objectifs de la concertation

2. Le bilan du dispositif de concertation

2.1. Le calendrier
2.2. Les supports d'information
2.3. Les réunions publiques
2.4. Les rencontres avec les riverains
2.5. Les supports d'expression
2.6. Mise à disposition du public du projet de dossier de création incluant l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de l'avis de la commune de Saint-Jeannet du 12 octobre au 27 octobre 2017

3. Les apports de la concertation

3.1. L'accessibilité et la desserte du quartier
3.2. L'opportunité du projet et son programme
3.3. Les enjeux environnementaux du projet
3.4. Le périmètre du projet, les acquisitions foncières et le prix de vente des terrains
3.5. L'insertion du projet dans l'environnement existant
3.6. Le calendrier et le coût du projet
3.7. La concertation et l'information

Conclusion

4. Les annexes

1. Le contexte du projet et la délibération

Les objectifs d'aménagement et les modalités de la concertation ont été précisés, conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, par le Conseil d'administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var par délibération n° 2016-006 en date du 25 février 2016 (annexe 1).

1.1. Rappel du cadre juridique général

La création d'une Zone d'aménagement concerté (ci-après ZAC) fait l'objet d'une concertation préalable associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (article L 103-2 du Code de l'urbanisme).

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas (en l'occurrence, il s'agit du Conseil d'administration de l'EPA - article L103-3 du Code de l'urbanisme). Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente (article L103-4 du Code de l'urbanisme).

A l'issue de la concertation, en vertu de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas (en l'occurrence il s'agit du conseil d'administration de l'EPA) en arrête le bilan.

1.2. Rappel des objectifs d'aménagement

Conformément au protocole partenarial signé le 17 décembre 2015 par l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var (ci après « l'EPA »), la Métropole Nice Côte d'Azur (ci-après NCA) et la commune de Saint-Jeannet , l'EPA est chargé de piloter les procédures liées à l'opération d'aménagement des Coteaux du Var. La délibération susmentionnée du 25 février 2016 rappelle les objectifs du projet d'aménagement, à savoir :

- Renforcer l'attractivité du cadre de vie du territoire,
- Proposer de nouveaux logements qualitatifs,
- Développer une offre immobilière résidentielle diversifiée incluant un tiers de logements sociaux,
- Offrir des espaces publics généreux.

1.3. Les modalités et objectifs de la concertation

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC sur le secteur des Coteaux du Var à Saint-Jeannet ont été précisés conformément aux articles L103-2 et

suivants du Code de l'urbanisme par délibération du Conseil d'administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var n° 2016-006 en date du 25 février 2016 (annexe 1).

Cette délibération rappelle que la démarche de concertation doit :

- Associer durant toute la durée d'élaboration du projet de ZAC, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,
- Informer les personnes concernées de leur possibilité de formuler des avis et/ ou propositions durant la phase de définition du périmètre et du programme de la ZAC.

Elle fixe les modalités de concertation suivantes à mettre en place, à compter du 15 septembre 2016 :

- **Exposition** sur le territoire de la commune de Saint-Jeannet sous la forme de panneaux d'information,
- Ouverture à la Mairie de Saint-Jeannet, à l'EPA et à la Métropole Nice Côte d'Azur, aux heures normales d'ouverture de la mairie et des deux établissements, d'un **registre permettant au public de formuler ses observations et propositions** ; ces registres seront conservés par l'EPA,
- **Insertion d'une annonce dans un journal local**, précisant les modalités de la concertation,
- **Informations** sur les sites internet de la commune de Saint-Jeannet et de l'EPA,
- Organisation d'au moins **deux réunions publiques** sur le territoire de la commune de Saint-Jeannet.

Il est également prévu de mettre à disposition le dossier d'étude d'impact et les avis obligatoires, au cours de la concertation, conformément aux dispositions de l'article L. 103-4 du Code de l'urbanisme.

2. Le bilan du dispositif de concertation

2.1. Le calendrier

La délibération n°2016-006 prévoit que la « période de concertation se déroulera du 15 septembre 2016 et s'achèvera 15 jours après la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et des avis requis au titre de l'article L103-4 du Code de l'urbanisme ».

Une fois le présent bilan de la concertation approuvé, l'étude d'impact sera à nouveau mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de participation du public par voie électronique organisée par le préfet, en sa qualité d'autorité compétente pour créer la ZAC (article L123-19 du Code de l'environnement). Les conditions d'organisation de cette procédure sont fixées aux articles L123-19 et suivants et R123-46-1 du Code de l'environnement (ce dernier a été créé par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017).

2.2. Les supports d'information

Dans le cadre de la concertation, des supports d'information ont été mis à la disposition du public (habitants, associations, professionnels…). Ces supports d'information sont listés ci-dessous.

2.2.1. Les articles de presse sur le projet

La presse a été tenue informée et a relayé en amont de l'ouverture de la concertation et tout au long de l'élaboration du projet l'évolution du programme sur le site des Coteaux du Var.
On peut citer les articles parus dans Nice Matin suivants (annexe 2.5) :

- Le 14 octobre 2015 : « Saint-Jeannet, le projet des Coteaux du Var lancé » diffusant le plan-masse issu d'une étude pré-opérationnelle soumise au conseil municipal ;
- Le 23 mars 2017 : « Saint-Jeannet : les accès aux coteaux du Var font débat » suite à la réunion publique du 21 mars 2017 ;
- Le 28 juin 2017 : article titré « Coteaux du Var à Saint-Jeannet, les dessertes retenues » relatant le déroulement de la réunion publique du 19 juin 2017.

2.2.2. Les annonces dans la presse du lancement de la concertation

Le public a été informé du lancement de la démarche ainsi que de l'organisation de réunions publiques qui ont fait l'objet d'une information dans Nice Matin, dans un délai suffisant à savoir :

- Le 12 septembre 2016 pour annoncer l'ouverture de la concertation le 15 septembre 2016,
- Le 7 octobre 2016 pour la réunion du 10 octobre 2016,
- Le 14 mars 2017 pour la réunion du 21 mars 2017,
- Le 13 juin 2017 pour la réunion du 19 juin 2017,
- Le 29 septembre pour l'Avenir Cote d'Azur et le 2 octobre pour Nice Matin pour la mise à disposition du dossier comprenant notamment l'étude d'impact, indiquant la durée de mise à disposition et la date de clôture de la concertation.

L'annexe 2.1 regroupe les exemplaires des publications diffusées dans la presse.

2.2.3. Les livrets d'information

Deux livrets d'information ont été rédigés et diffusés aux habitants. Ils correspondent aux deux étapes clefs de la démarche de concertation.

- *Livret étape 1* (octobre 2016)

Un premier livret d'information, A5 deux volets, recto/verso, a été rédigé et mis en forme (annexe 2.2).
Son objectif était d'informer sur le contexte et la genèse du projet, ses enjeux et les modalités et objectifs de la concertation.

Pour cela ont été détaillés sur ce support :

- Les grands objectifs et enjeux du projet,
- Les partenaires de l'opération,

- La présentation de la démarche de concertation,
- Les outils mis à disposition pour s'informer et s'exprimer sur le projet,
- Le calendrier prévisionnel de l'opération d'aménagement et de la démarche de concertation.

➢ *Livret étape 2* (juin 2017)

Un second livret d'information, A5 recto/verso, a été rédigé et mis en forme (annexe 2.2). Son objectif était de préciser le programme prévisionnel du projet au terme des études préliminaires et suite aux deux précédentes réunions de concertation.

Pour cela ont été détaillés sur ce support :

- La manière dont le projet s'intègre au paysage,
- Les solutions envisagées pour proposer des logements de qualité aux habitants : architecture respectueuse de l'environnement,
- Les accès durables au nouveau quartier,
- Les mesures proposées pour créer un lieu de vie durable : respect du site, recueil des eaux pluviales, restauration du système hydraulique…

La diffusion : ces livrets ont été imprimés en 500 exemplaires. Ils ont été mis à disposition à l'accueil de la mairie, de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var et de la Métropole NCA et diffusés lors des réunions publiques.
Ils sont également téléchargeables en ligne sur les sites Internet de la commune et de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var.

2.2.4. Les panneaux d'exposition

Trois panneaux d'exposition ont été rédigés et mis en page dans le cadre de la concertation.
Ces supports d'information décrivent les objectifs et les premiers principes d'aménagement du projet. Ils informent sur la démarche de concertation et les moyens d'expression des habitants.

- Panneau 1 : « Coteaux du Var, un partenariat éco-exemplaire » ;
- Panneau 2 : « Coteaux du Var, comment habiter un paysage exceptionnel ? » ;
- Panneau 3 : « Coteaux du Var, la définition du projet ».

Les deux premiers ont été exposés dès le 15 septembre 2016 et le troisième à partir de juin 2017 (Procès-verbaux de constat dressés par huissier - Annexe 5).

Les panneaux d'exposition itinérants ont été visibles lors :

- Des trois réunions publiques pour les deux premiers panneaux,
- de la troisième réunion publique pour le troisième panneau,
- à l'accueil de la mairie de Saint-Jeannet du 15 septembre au 27 octobre 2017.

Les agents d'accueil ont été formés pour répondre aux éventuelles questions des visiteurs et informer les habitants au plus près de leurs préoccupations.

Ces panneaux sont présentés, dans leur intégralité, en annexes du document (annexe 2.3).

2.2.5. Une information en ligne

Tout au long de la concertation préalable à la création de la ZAC, des informations étaient consultables sur les sites Internet de la ville de Saint-Jeannet et de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var.

Sur le site de la commune, à la rubrique « Les projets », 8 articles ont été mis en ligne :

- **Le 15/09/16** pour annoncer l'ouverture de la concertation et les outils d'information et les modalités d'expression mis à la disposition des habitants,
- **Le 30/01/2017** pour la mise en ligne du compte-rendu de la première réunion publique,
- **Le 20/03/2017** pour annoncer la tenue de la deuxième réunion publique de concertation,
- **Le 21/05/17** (nouvelle version du site) pour informer des avancées du projet et permettre le téléchargement des deux livrets d'information,
- **Le 17/08/2017** pour la mise en ligne du compte-rendu de la troisième réunion publique,
- **Le 21/08/2017** pour la mise en ligne du compte-rendu de la seconde réunion publique,
- **Le 29/09/2017** pour annoncer l'ouverture de la mise à disposition du public à la mairie de Saint-Jeannet et à l'EPA du 12/10/17 au 27/10/2017,
- **Le 12/10/2017** pour la mise à disposition de l'étude d'impact et la date de la clôture de la concertation.

Sur le site de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var, 9 articles ont été mis en ligne dans la rubrique « actualités » :

- **Le 23/08/16** pour annoncer que l'opération des Coteaux du Var à Saint-Jeannet était en cours d'étude,
- **Le 09/09/16** pour annoncer l'ouverture de la concertation à Saint-Jeannet le 15/09/16,
- **Le 04/01/17** pour la mise en ligne du compte-rendu de la première réunion publique,
- **Le 14/03/17** pour annoncer la tenue de la deuxième réunion publique de concertation,
- **Le 30/04/17** pour la mise en ligne du compte-rendu de la seconde réunion publique,
- **Le 15/06/17** pour annoncer la tenue de la troisième réunion publique,
- **Le 07/08/2017** pour la mise en ligne du compte-rendu de la troisième réunion publique,
- **Le 29/09/2017** pour annoncer l'ouverture de la mise à disposition du public à la mairie de Saint-Jeannet et à l'EPA du 12/10/17 au 27/10/2017,
- **Le 12/10/2017** pour la mise à disposition de l'étude d'impact et la date de la clôture de la concertation.

Les articles publiés en ligne sont en annexe 2.4 du document.

2.2.5. Une liste de diffusion

Des participants à la première réunion ont laissé leurs coordonnées électroniques pour être informés des réunions publiques.
L'EPA a envoyé des mails aux personnes intéressées qui se sont manifestées (annexe 4.2):

- Le 25 octobre 2016, un mail de transmission du support de présentation de la réunion du 10 octobre 2016,
- Le 13 mars 2017, un mail d'information relatif à la date de réunion du 21 mars 2017,
- Le 16 juin 2017 un mail pour rappeler la date de la réunion publique du 19 juin 2017.

2.3. Les réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées.

Les habitants de la commune de Saint-Jeannet et plus largement du territoire de la Plaine du Var ont été conviés à ces rencontres de concertation grâce à différents vecteurs d'information :

- Par des annonces dans la presse diffusées dans Nice Matin,
- Par des articles sur les sites Internet de la commune et de l'EPA,
- Via deux livrets de la concertation.

L'annexe 3 présente les supports de présentation et les comptes-rendus de réunions.

2.3.1. La première réunion publique du 10 octobre 2016

La première réunion publique de concertation préalable à la création de la ZAC s'est tenue le lundi 10 octobre 2016 à partir de18h à la salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet. La réunion s'est terminée à 20h.

Objectif de la rencontre : écouter les habitants sur la base des objectifs généraux du projet.
Étaient présents à cette réunion :

- 75 participants
- Jean-Michel Sempéré, Maire de Saint-Jeannet,
- Christian Séguret, adjoint à l'urbanisme,
- Pascal Gauthier, Directeur de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var,
- Alfred Peter, maître d'œuvre urbain (MOEU) Paysagiste-urbaniste,
- Éric Lafont, établissement public foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA).

La réunion s'est déroulée en trois temps :

- Présentation des partenaires, de la genèse et des ambitions, du projet,
- Présentation des premières pistes de réflexions pour le projet,
- Échanges avec les participants.

Un compte-rendu de la rencontre a été rédigé à l'issue de la réunion. Il est téléchargeable sur le site Internet de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var et a été envoyé aux personnes qui se

sont inscrites pour être tenues informées de l'actualité de la concertation. Il est consultable en annexe (3.1) du présent document ainsi que le diaporama projeté lors de la rencontre.

2.3.2. La seconde réunion publique du 21 mars 2017

La seconde réunion publique de concertation préalable à la création de la ZAC s'est tenue le mardi 21 mars 2017 à partir de 18h à la salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet. La réunion s'est terminée à 20h30.

Objectif de la rencontre : présenter l'état d'avancement du projet en intégrant une présentation du projet prenant en compte les premières observations des habitants, les résultats de l'étude d'impact et ceux des études préliminaires.

Étaient présents à cette réunion :

- Une soixantaine de participants,
- Jean-Michel Sempéré, Maire de Saint-Jeannet,
- Christian Séguret, adjoint à l'urbanisme,
- Pascal Gauthier, Directeur de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var,
- Alfred Peter, maître d'œuvre urbain (MOEU) Paysagiste-urbaniste,
- Éric Lafont, EPF PACA,
- Pascale Guit, Maire de Gattières.

La réunion s'est déroulée en trois temps :

- Rappel des ambitions du projet et la démarche de concertation,
- Les avancées du projet,
- Échanges avec les participants.

Un compte-rendu de la rencontre a été rédigé à l'issue de la réunion. Il est téléchargeable sur le site Internet de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var. Il est consultable en annexe 3.2 du présent document ainsi que le diaporama diffusé lors de la rencontre.

2.3.2. La troisième réunion publique du 19 juin 2017

La troisième réunion publique de concertation préalable à la création de la ZAC s'est tenue le lundi 19 juin 2017 à partir de 18h à la salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet. La réunion s'est terminée à 19h50.

Objectif de la rencontre : présenter le scenario retenu pour la desserte du site en explicitant la réflexion menée sur le deuxième accès via le chemin de Provence, pour tenir compte des avis exprimés par les habitants et les entreprises lors des rencontres intermédiaires de la concertation réalisées en présence de l'équipe des concepteurs.

Étaient présents à cette réunion :

- Une cinquantaine de participants,
- Jean-Michel Sempéré, Maire de Saint-Jeannet,
- Pascal Gauthier, Directeur de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var,
- Alfred Peter, MOEU Paysagiste-urbaniste.

La réunion s'est déroulée en deux temps :

- Présentation de la solution retenue pour desservir le quartier,
- Échanges avec les participants.

Un compte-rendu de la rencontre a été rédigé à l'issue de la réunion. Il est téléchargeable sur le site Internet de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var. Il est consultable en annexe 3.3 du présent document ainsi que le diaporama diffusé lors de la rencontre.

Cette réunion publique a fait l'objet d'un article dans le quotidien « Nice Matin », le mercredi 28 juin 2017. Cet article est consultable en annexe 2.5 du document.

2.4. Les rencontres avec les riverains

Le maitre d'ouvrage ainsi que Monsieur le Maire ont souhaité aller à la rencontre des riverains du secteur opérationnel aux fins d'échanger, en présence du maitre d'œuvre, sur les implications directes du projet sur les intéressés, en raison de la proximité directe avec leurs propriétés ou leurs activités.

Ainsi, les réunions se sont déroulées dans un format de travail par groupe de 2 à 10 personnes sur trois journées :

- Le 16 février 2017,
- Le 17 février 2017,
- Le 17 mars 2017.

Il n'a pas été possible de joindre tous les intéressés - faute de coordonnées suffisantes ou de réponse de leur part - ni de les réunir ensemble en une seule session mais plusieurs dates et horaires ont été proposées. Les réunions ont permis notamment d'échanger sur les conditions de desserte du site et les aménagements nécessaires à la limitation des nuisances pour les riverains.
Ces rencontres ayant également été l'occasion d'évoquer des questions foncières, il n'est pas possible d'en diffuser un compte-rendu.

2.5. Les supports d'expression

Quatorze contributions ont été enregistrées via les supports mis à la disposition des habitants. Ces apports sont disponibles en intégralité en annexe du présent document (annexe 4). Elles ont fait l'objet d'une réponse personnalisée de la part des équipes de l'EPA (hormis l'une d'entre elles pour laquelle les coordonnées de la personne n'ont pas été communiquées).

2.5.1. Les registres de la concertation

Trois registres de la concertation ont été mis à la disposition des habitants afin de recueillir leurs éventuelles observations, questions ou propositions (annexe 4 du présent document).

Un exemplaire était disponible dans trois lieux différents : à la mairie de Saint-Jeannet, à

la Métropole NCA et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice), aux heures d'ouverture au public.

Les registres de la concertation ont permis de recueillir neuf contributions :

Le 17/10/2016 (registre mairie) une contribution transmise par Monsieur Endinger. Ses remarques concernaient la hauteur des nouvelles constructions et l'impact sur la vue depuis sa résidence. L'EPA Eco-Vallée Plaine du Var s'est engagé à transmettre les contributions au maitre d'œuvre urbain et à organiser des réunions d'échanges directement entre les porteurs du projet et l'intéressé (mail du 9 novembre 2016). Il a ainsi été rencontré le 16 février et le 17 mars 2017 en présence du Maire, du maitre d'œuvre et de l'EPA.

- **Le 21/10/2016 et le 07/11/2016** (registre mairie) deux remarques ont été transmises par Monsieur Blanchard. Ses remarques concernaient :
    - Les accès au quartier : il s'oppose à la réalisation d'une barre routière perpendiculaire au Chemin de Provence avec une pente à 19% et à l'ajout d'un croisement de circulation sur ce même chemin. Il estime en effet que de tels aménagements, en plus d'une gêne extrême occasionnée pour les riverains, ne seraient pas raisonnables en termes de sécurité routière. Il souligne également les conditions de circulation aujourd'hui difficiles aux abords des ponts. Il formule une proposition : réaliser un axe de routier structuré et sécurisé sur la rive droite de la plaine du Var.
    - La hauteur et la localisation des futures constructions qu'il est nécessaire d'optimiser pour ne pas entraver la vie et la vue des riverains.

  Une réponse a été rédigée par l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var pour lui transmettre le support de présentation demandé par courrier et lui a confirmé par mail que ses remarques seraient transmises au maitre d'œuvre urbain (courrier du 25 octobre et mail du 9 novembre 2016). Il a été invité à participer à des réunions les 16 février et 17 mars 2017 en présence du Maire, du maitre d'œuvre urbain et de l'EPA.
- **Le 22/12/ 2016** (registre MNCA) une contribution transmise par Monsieur Plutino pour exprimer son opposition à la création de chemin piéton sur des parkings privés. Un message a été laissé sur son répondeur téléphonique pour lui indiquer que, sa remarque concernant un secteur hors périmètre opérationnel, elle a été transmise par l'EPA aux services de la Métropole NCA compétents le 2/01/2017.
- **Le 20/10/2017** (registre commune) une contribution transmise par Monsieur Stefani pour attirer l'attention sur le fait qu'un accès à sa propriété doit être maintenu et sur des parcelles foncières devant rester sa propriété.
  Une réponse a été rédigée par l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var afin de le rassurer d'une part sur le maintien de l'accès existant, et l'informer d'un prochain contact avec l'EPF afin d'échanger sur les problématiques foncières.
- **Le 25/10/2017** (registre commune) Monsieur Blanchard et huit autres personnes ont écrit une contribution commune relative à l'insuffisance de la voirie, aux infrastructures à créer, à la mobilité à améliorer et à l'étude d'impact qui n'a selon eux pas été réalisée sur la partie où il y a les deux maisons ajoutées au projet au cours de l'élaboration de celui-ci.
  Une réponse a été rédigée par l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var sur chacun des points le 01/12/2017.
- **Le 26/10/2017 et le 27/10/2017** (registre commune) l'association « Capre 06 »

indique que le PSO ayant été annulé par le tribunal administratif en juin 2017, le projet de ZAC ne peut pas se réaliser. Vient appuyer les remarques de l'association « Vivre Saint-Jeannet » sur les manquements de l'étude d'impact et soutient que le projet, au regard des PPR et de la préservation de l'environnement ne doit pas se réaliser sur le site des Coteaux du Var.
Une réponse a été rédigée par l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var sur chacun des points le 01/12/2017.

- **Le 27/10/2017** (registre commune) l'association « Vivre Saint-Jeannet » souhaite que l'étude d'impact soit actualisée en raison, selon elle, d'un certain nombre d'erreurs et d'omissions. Les accès, les déplacements ainsi que les équipements scolaires à renforcer sont également évoqués.
Une réponse a été rédigée par l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var sur chacun des points le 01/12/2017.

2.5.2. L'adresse mail dédiée au projet

En complément, toute personne le souhaitant pouvait directement s'exprimer par mail à l'adresse suivante : concertation@epa-plaineduvar.com. Une réponse personnalisée était alors délivrée par les équipes de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var.

Cinq contributions ont été reçues par ce canal (annexe 4) :

- **Le 12/10/2016** par Monsieur Blanchard qui souhaitait que lui soit envoyé le diaporama diffusé lors de la première réunion publique et le compte-rendu de la rencontre. L'EPA Eco-Vallée Plaine du Var lui a transmis les documents demandés par mail et par courrier le 25/10/2016.
- **Le 13/10/2016** par l'association Vivre Saint Jeannet qui faisait la demande d'être associée au projet. L'EPA Eco-Vallée Plaine du Var a en retour transmis le support de présentation de la première réunion publique le 26/10/2016 et l'a ajoutée à la liste de diffusion pour réception des mails (annexe 4.2).
- **Le 15/03/2017** par Monsieur Mingot. Il souhaitait des précisions sur le projet. En réponse, une invitation à la réunion publique lui a été transmise ainsi qu'un mail précisant que le projet évoluant en parallèle de la démarche de concertation, le détail du projet ne pouvait être diffusé en amont (mail du 01/06/2017).
- **Le 22/03/2017** par Monsieur Leroy qui souhaitait des précisions sur la stratégie de développement urbain de la Plaine du Var. Un mail de réponse lui a été transmis par l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var en lien avec la commune (mail du 01/06/2017).
- **Le 21/06/2017**- ADIM (promoteur) demandait à être informé des détails opérationnels de l'opération, notamment en termes de calendrier. Des réponses lui ont été apportées par retour de mail le même jour.

2.5.3. L'adresse postale et le numéro de téléphone de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var

L'adresse postale de l'EPA permettait également aux habitants de transmettre leurs contributions et questions :

EPA Eco-Vallée Plaine du Var
Immeuble Nice Plaza
455 Promenade des Anglais
BP 33257 06205 Nice Cedex 3
Tel. : 04 93 21 71 00

Une contribution est parvenue via ce biais à l'équipe de l'EPA de la part de Jean-Pierre Audoli, Président du Club des Entreprises le 21 mars 2017, à la suite d'une réunion d'échange entre Monsieur le maire, les personnes présentes au nom du Club d'entreprises, le maitre d'œuvre et l'EPA. Au nom des exploitants et propriétaires de la zone d'activités économiques (ZAE) Saint-Estève, il précise en premier lieu qu'aucun entrepreneur n'est opposé au principe du projet des Coteaux du Var. La question de la desserte du futur quartier est en revanche une crainte qu'il souhaite exprimer car le scénario présenté lors de la deuxième réunion publique ne propose qu'un seul et unique accès se terminant en sans issue, et qui plus est emprunte l'avenue St Estève desservant actuellement la zone d'activités comportant un fort trafic de camions gros porteurs. (cf. 2.4).

2.6. Mise à disposition du public du projet de dossier de création incluant l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de l'avis de la commune de Saint-Jeannet du 12 octobre au 27 octobre 2017

2.6.1 Introduction

Le projet de dossier de création comprenant l'étude d'impact a été envoyé :
- à l'autorité environnementale le 21 août 2017,
- à la Commune de Saint-Jeannet le 26 juillet 2017,
- à la Métropole NCA le 27 juillet 2017.

Le projet a reçu :
- un avis de l'autorité environnementale en date du 9 octobre 2017,
- un avis favorable de la commune en date du 26 septembre 2017.

- La Métropole NCA disposait d'un délai de 2 mois pour émettre des observations sur le dossier qui lui a été transmis. Par courrier en date du 29 septembre 2017, elle informait l'EPA et le Préfet des Alpes-Maritimes de son absence d'observation dans le délai prévu à cet effet.
- L'EPA a rédigé une réponse suite à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Par sa délibération n°2016-006 du 25 février 2016 (Annexe 1), le Conseil d'administration de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var approuvait les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation. Cette délibération prévoyait que la période de concertation se déroulera à compter du 15 septembre 2016 et s'achèvera 15 jours après la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et des avis obligatoires, en application de l'article L103- 4 du Code de l'urbanisme.

Ladite délibération autorisait le Directeur général de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var à solliciter le Préfet des Alpes-Maritimes afin qu'il approuve les modalités de mise à disposition des éléments de l'étude d'impact ainsi que des autres pièces listées à l'ancien article L122-1-1 du Code de l'environnement.

Toutefois, aujourd'hui les textes ont changé. En effet, l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 « *portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement* » a remplacé la procédure de mise à disposition du public prévue à l'ancien article L122-1-1 du Code de l'environnement par la procédure de participation du public par voie électronique prévue par l'article L123-19 du Code de l'environnement. Ces nouvelles dispositions sont applicables au projet d'aménagement « Les Coteaux du Var » dans la mesure où aucun avis de mise à disposition du public n'avait été pris avant le 1er janvier 2017.

Pour concilier au mieux ce qui a été annoncé au public par la délibération initiale et les nouveaux textes, l'EPA a décidé de procéder à la fois à une mise à disposition dite « papier » (respect des modalités de la concertation) et à une participation du public par voie électronique (nouvel article L123-19 du Code de l'environnement).

La concertation a fait l'objet d'une clôture le 27 octobre 2017 après que la mise à disposition « papier » d'un dossier comprenant notamment l'étude d'impact et les avis obligatoires ait été réalisée pendant 15 jours, conformément aux modalités fixées par l'EPA dans sa délibération initiale.

2.6.2 La procédure de mise à disposition du public

Le 29 septembre 2017, le Préfet des Alpes-Maritimes a défini les modalités de la mise à disposition dite « papier ». Le même jour, il a signé un avis de mise à disposition du public.

Le dossier mis à disposition du public contient les éléments suivants :

- l'étude d'impact accompagnée du projet de dossier de création de la ZAC ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- l'avis de la commune de Saint-Jeannet en date du 26 septembre 2017 le conseil municipal a délibéré et émis un avis favorable sur le dossier de création comprenant l'étude d'impact).

La Métropole Nice Côte d'Azur n'a pas formulé d'observation sur le dossier qui lui a été transmis (projet de dossier de création comprenant l'étude d'impact) dans le délai de 2 mois prévu à cet effet.

Le dossier a donc été mis à disposition du public du 12 octobre 2017 au 27 octobre 2017, au siège de l'EPA et à la Mairie de Saint-Jeannet, accompagné de registres permettant de recueillir les observations du public. En outre, le public pouvait consulter des affiches précisant les conditions de consultation des documents, l'avis de mise à disposition et des flyers d'information.

Un avis informant le public de la mise à disposition du dossier a été inséré sur les sites internet de l'EPA, de la commune de Saint-Jeannet et de la Préfecture des Alpes-Maritimes :

- l'insertion sur le site internet de l'EPA a été effectuée le 29 septembre 2017, elle a été maintenue jusqu'à la clôture de la concertation ;

- l'insertion sur le site internet de la commune de Saint-Jeannet a été effectuée le 02 octobre 2017, elle a été maintenue jusqu'à la clôture de la concertation ;
- l'insertion sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes a été effectuée le 29 septembre 2017, elle a été maintenue jusqu'à la clôture de la concertation ;

L'avis a été inséré dans la presse le vendredi 29 septembre et le lundi 2 octobre 2017 soit plus de 8 jours avant le début de la mise à disposition.

L'avis de mise à disposition du public a été affiché au siège de l'EPA et en mairie de Saint-Jeannet :
- l'affichage au siège de l'EPA a été effectué le 29 septembre 2017, il a été maintenu jusqu'à la clôture de la concertation ;
- l'affichage en mairie a été effectué le 02 octobre 2017, il a été maintenu jusqu'à la clôture de la concertation.

Des attestations d'affichage sont jointes en annexe 2.6 et figurent au constat d'huissier.

L'avis a été inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes du 29 septembre 2017.

Pour attester de la conformité de la mise à disposition du public, des constats d'huissier ont été effectués aux dates suivantes :
- le 3 octobre 2017 pour attester de l'affichage de l'avis du Préfet
- le 12 octobre 2017 pour attester du début de la mise à disposition du dossier
- le 27 octobre 2017 pour constater que le dossier a été mis à disposition jusqu'à cette date.

2.5.3 Les remarques et les réponses apportées

5 observations ont été recueillies :
- 5 sur le registre de la Commune de Saint-Jeannet ;
- 0 sur le registre de l'EPA
- 0 par mail à destination de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var.

Les observations recueillies portent principalement sur les thématiques suivantes et sont jointes en annexes :
- L'accessibilité et la desserte du quartier ;
- L'organisation des déplacements ;
- La gestion des services publics ;
- Une demande de précision sur la faisabilité du projet au regard de l'environnement ;
- La compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme existants ;
- Une demande de compléments sur l'étude d'impact.

L'EPA a répondu individuellement aux observations par des courriers/courriels qui sont joints en annexe. En voici une synthèse par thématique :

Sur l'accessibilité et la desserte du quartier : Trois solutions d'accès au nouveau quartier ont été étudiées et présentés lors des réunions publiques. Les deux premières solutions qui prévoyaient un accès depuis la route de la Baronne par la zone d'activité de Saint Estève ou via la piste existante n'ont pas été retenues pour des questions de sécurité et pour éviter de faire passer par une même voie tous les véhicules du secteur. La troisième solution qui propose de dissocier les accès au quartier, par la route de la Baronne et par le chemin de Provence présente plus d'avantages et a été retenue lors de la dernière réunion publique.

- **Sur l'organisation des déplacements :**

Des inquiétudes ont été fort justement formulées sur la dangerosité du chemin de Provence. Outre la sécurisation de l'accès depuis le chemin de Provence qui devra être prise en compte dans les études d'avant-projet, le renforcement de la desserte en transports en commun devra être travaillé avec les services de la Métropole pour que l'ensemble des équipements mais également la planification urbaine du territoire soient adaptés au projet.
En outre, une analyse plus fine de la problématique des déplacements sera menée une fois que les études d'avant-projet des équipements publics de voirie de la zone auront été réalisées. Cela donnera lieu à une actualisation de l'étude d'impact.

- **Sur la gestion des services publics :**

Les besoins en équipements scolaires (crèches et écoles) seront évalués dans le dossier de réalisation de la ZAC, dans le cadre de l'élaboration du programme des équipements publics à déterminer en fonction des besoins des usagers de la zone. Par ailleurs, la commune de Saint Jeannet étudie d'ores et déjà la mutualisation de certaines classes avec la commune de Gattières.
Pour les autres équipements, les éventuels besoins générés par le projet d'aménagement seront également examinés en concertation avec les collectivités concernées lors de l'élaboration du dossier de réalisation.

- **Sur la faisabilité du projet au regard de l'environnement (observations CAPRE 06)** :

L'analyse des effets cumulés du projet avec les projets dits « connus » conformément à la réglementation a été menée et est présentée dans l'étude d'impact.
Le projet présenté s'est efforcé durant toute sa conception, en lien direct avec la DREAL, de mettre en œuvre le maximum d'actions pour éviter et réduire les impacts environnementaux. De nombreuses mesures de réduction ont été proposées en phase conception. Pour les impacts résiduels restants, des mesures de compensation ont d'ores et déjà été identifiées et seront détaillées après réalisation des études d'avant-projet indispensables à leur détermination.

- **Sur la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme existants :**

L'EPA travaille de façon étroite avec les services de la Métropole Nice Côte d'Azur afin de prendre en compte le projet dans le PLU métropolitain dont l'approbation est prévue au 1er semestre 2019.
La conformité du projet aux règles d'urbanisme n'est pas appréciée au stade de la création de la ZAC mais au stade de la délivrance des autorisations d'urbanisme.
Le calendrier prévisionnel de l'opération prend en compte ces contraintes règlementaires avec une première phase de réalisation au moment de l'approbation du PLUm et une

deuxième phase du projet une fois que les modifications réglementaires relatives au PPRIF effectuées.

- Sur la demande de compléments sur l'étude d'impact :

L'EPA a indiqué dans sa réponse que l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC donnera lieu à une actualisation de l'étude d'impact et à une nouvelle saisine de l'AE pour avis.

3. Les apports de la concertation

Les remarques écrites et les échanges avec les habitants dans le cadre de concertation préalable ont été nombreux. L'opportunité d'une opération d'aménagement sur la commune a soulevé de nombreuses interrogations.

Les arguments détaillés par les élus et l'EPA quant à la nécessité d'une telle opération et notamment la mise en conformité avec la loi SRU - qui impose 25% de logements sociaux pour toute commune de plus de 3.500 habitants - ont été compris mais pas toujours acceptés. Le périmètre de la ZAC ainsi que son programme ont fait l'objet de nombreuses demandes de précisions.

Sept préoccupations majeures ont été soulevées par les habitants lors des débats et échanges qui se sont tenus dans le cadre de la concertation préalable.

3.1. L'accessibilité et la desserte du quartier

Cette thématique est le sujet principal des échanges avec les habitants. Différents scenarii de desserte du quartier ont été proposés, évoluant au fil des échanges avec les habitants et les professionnels du secteur.

Lors de la première rencontre, plusieurs personnes présentes avaient fait part de leurs craintes sur les solutions proposées pour accéder au quartier. Les propriétaires et occupants du lotissement du Hameau St Estève avaient notamment souligné que la proposition d'un seul et unique accès empruntant la voie communale desservant le parc d'activité et le lotissement ne serait pas souhaitable pour des raisons de sécurité, de logistique et de tranquillité. Le club d'entreprises représentant les intérêts du parc d'activité St Estève avait alors formulé et partagé plusieurs solutions alternatives :

- Un accès par la partie Sud de la ZAC avec un accès direct au rond-point sur la RM1 (route de la Baronne) et ce afin d'éviter la voie Saint-Estève,
- Envisager un accès sur les parties hautes du nouveau lotissement pour diviser par deux les flux.

Lors de la seconde réunion publique, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a affiné son travail et proposé trois scenarii (cf annexe 3.2). La troisième hypothèse proposée – accès à la zone NA par la route de la Baronne via la piste existante- a semblé remporter l'adhésion d'une

majorité de personnes, même si aucune solution ne semblait parfaitement convenir. La double sortie du scenario 3 a été particulièrement appréciée par les riverains pour la répartition des flux de circulation qu'elle permet. Ils estiment que les remarques formulées par les habitants du lotissement et par les entreprises du parc d'activité St Estève ont été entendues et prises en compte.
Cette dernière option, même si jugée la plus convaincante par la plupart des participants, suscite toutefois quelques interrogations notamment concernant l'accès à la zone UC. Les deux propriétaires mitoyens de la voie concernée soulignent qu'il s'agit d'un chemin privé peu adapté pour accueillir un large flot de véhicules que ne manquera pas d'engendrer le projet. Ils insistent notamment sur le bruit des centaines de véhicules qui rouleront sur une pente à 19% aux heures de pointe.
Lors de la troisième réunion publique, et après des rencontres et des réunions de proximité, un scénario final a été présenté : un éco-quartier sans voiture accessible par une double desserte via deux parkings situés en périphérie du site et proche des voies d'accès (cf annexe 3.3). Bien que considérant le principe intéressant, certains participants ont souhaité avoir des précisions complémentaires :

- un retour d'expérience sur un quartier piéton qui ne serait accessible en voiture que ponctuellement.
- sur les ascenseurs qui desserviront les logements : combien seront-ils, qui sera responsable de leur gestion ?
- le coût de cette solution. Des précisions sur l'aménagement de ce chemin sont demandées : de quelle manière sera stabilisée la piste, comment cette voie sera-t-elle raccordée au Chemin de Provence. Certains estiment que le fait de réaménager un chemin privé aura un coût très important.
- sur la sécurisation des voies et notamment le Chemin de Provence qui est considéré comme particulièrement dangereux par les participants et insuffisamment sécurisées pour les enfants.

Les participants souhaitent qu'une étude de déplacements soit réalisée avant de débuter le projet afin d'être certain que la situation actuelle ne s'empirera pas avec le projet et avec les autres projets de la Plaine du Var. La localisation du projet est questionnée par certains habitants en termes de desserte routière. Il serait préférable d'adapter les axes de circulation et les transports avant de réaliser des projets. L'EPA et le maitre d'œuvre confirment qu'une étude des flux générés par la création du quartier a d'ores et déjà été menée et rassurent les riverains quant à la prise en compte des résultats et le dimensionnement de l'aménagement de la voirie existante pour s'y adapter. Le directeur général de l'EPA souligne la prise en compte par l'aménageur et par son maitre d'œuvre de la problématique de desserte interne des logements et indique que les questions relatives à la route du Chemin de Provence dépassent l'impact du projet d'aménagement des Coteaux du Var et interrogent la politique d'infrastructure routière et de déplacement de la Métropole NCA.

Monsieur le Maire précise que la desserte du projet en transport en commun est également une préoccupation du maire comme des Saint-jeannois. Il souligne l'importance de développer des services pour les enfants comme pour les salariés visant à éviter le recours systématique à la voiture. La question de l'implication de la Métropole NCA pour prévoir de futures lignes de bus supplémentaires est posée.

3.2. L'opportunité du projet et son programme

La question de l'opportunité sociale du projet est posée par un certain nombre de personnes intéressées au projet. Elles estiment que la loi SRU n'est pas acceptable et n'a aucun sens à Saint-Jeannet où 80 logements vacants sont répertoriés sur la commune. Cette loi ne doit en aucun cas conditionner selon eux un projet qu'ils ne souhaitent pas. Certains proposent un référendum pour savoir si les habitants de Saint-Jeannet préfèrent payer les pénalités de non-respect de la loi (quitte à augmenter les impôts) plutôt que de subir le projet.

D'autres participants pensent au contraire que cette loi est indispensable pour permettre à de nombreuses personnes de se loger. Il est notamment précisé que 130 personnes à Saint-Jeannet sont en attente d'un logement et seront surement ravies de trouver une offre accessible de logements grâce au projet des Coteaux du Var. D'autres estiment qu'il est nécessaire d'aller plus loin dans les procédures législatives en imposant aux propriétaires de louer et d'entretenir leurs logements vacants.

Le nombre de logements proposés est également au cœur des premiers débats. Certains s'interrogent notamment sur l'opportunité de construire 400 logements, alors que pour se mettre en conformité avec la loi seuls 125 logements sociaux pourraient être réalisés.

Le directeur général de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var souligne la volonté des pouvoirs publics de créer une mixité sociale et donc de ne pas aller au-delà de 35% de logements sociaux dans un projet. Les habitants souhaitent que le Maire puisse faire maitriser le nombre de logements, ils ne souhaitent en aucun cas devenir une banlieue dortoir de Nice avec tous les problèmes d'insécurité que cela engendrerait. L'EPA souligne que la création de logements hors quotas de la loi SRU, répond à des besoins complémentaires à ceux de la demande des bénéficiaires des logements sociaux (72% de la population du territoire répond aux critères sociaux) : en effet, les ménages ont des difficultés pour se loger en dehors de ces critères à des prix abordables. Les entreprises ont des difficultés pour embaucher en raison de ce frein à l'installation. Le développement d'une offre de logements diversifiée répond donc à des enjeux démographiques et économiques et pas seulement sociaux.
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du seul terrain disponible sur la commune pouvant accueillir à terme une opération d'ensemble d'environ 400 logements, nécessaires pour se mettre en conformité, pour partie, avec la loi SRU.

Les participants regrettent qu'aucun commerce ne soit envisagé. Ils estiment qu'il s'agit d'un service important pour limiter les déplacements en voitures. La question des équipements scolaires a également été plusieurs fois soulevée par les participants. L'école pourrait avoir du mal à accueillir davantage d'élèves et le collège est déjà saturé.
Monsieur le Maire et le directeur général de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var les rassurent et leur apportent des réponses à ces interrogations.

Enfin, les riverains se disent attentifs à la création d'espaces de rencontres dans le quartier tels que des jardins ou des aires de jeux pour les familles.

Monsieur le Maire souligne que cette préoccupation d'espace de convivialité est aussi la sienne. Concernant les besoins en équipement scolaire, des études ont été menées qui

montrent la capacité des écoles existantes sur la commune à accueillir une extension.

3.3. Les enjeux environnementaux du projet

La question des risques liés à la gestion des eaux pluviales et aux incendies est importante pour tous les habitants.

Les riverains précisent qu'actuellement, lors des épisodes de pluie, ceux qui résident en contrebas du site ont régulièrement 50 cm d'eau sur leurs terrains. Pour remédier à ce problème, ils suggèrent de renouer avec une tradition mise en place par les agriculteurs puis abandonnée : installer des réservoirs pour récupérer le surplus d'eau. Le maitre d'œuvre confirme que la dimension hydraulique fait partie des préoccupations de l'équipe qui a intégré dans le projet des solutions en termes de récupération de l'eau à la parcelle. Il rassure ainsi les participants sur la capacité à associer le confort des espaces publics et la préservation des vallons.

La question du fort pourcentage de la pente du vallon est également abordée, certains estimant que les terrasses prévues en contrebas du projet pour réserver les eaux seront insuffisantes. Ils signalent que des effondrements de pentes entières se produisent à Sainte-Pétronille au niveau d'un projet d'échangeur, lors d'incidents climatiques majeurs qui ont lieu toutes les années et demi. Le maitre d'œuvre explique que les risques de mouvement de terrain et de ruissellement des eaux pluviales ont été intégrés aux aménagements. La réduction des voiries par un système de déplacement limité aux modes doux et aux véhicules de secours permet notamment de limiter les terrassements et l'impact sur la nature du sol.

Le zonage du PPRIF et sa modification soulèvent des interrogations : pour quelle raison de zone rouge en 2014, les terrains sont aujourd'hui passés en zone rose ? Cette question en soulève une seconde sur le prix des terrains qui n'ont pas la même valeur en passant de non constructible à constructible. M. le Maire rappelle ses démarches auprès de l'Etat pour intégrer l'évaluation de la nature des risques sur un site non boisé expliquant l'évolution du zonage. La valeur des terrains est liée au zonage au plan local d'urbanisme au jour de la création de la zone d'aménagement différée (ZAD) créée en 2016, soit postérieurement à l'approbation du PPRIF. Toutefois, même en zone rose, les terrains demeurent inconstructibles et non valorisables au prix d'un foncier urbanisable.

Enfin la préservation des paysages et de la biodiversité tient particulièrement à cœur aux participants. Ils pensent pour leur part que c'est pour cette richesse que les touristes viennent dans la vallée du Var et ont peur que les projets d'aménagement ne les fassent fuir. Le directeur général de l'EPA et le Maire rappelle que leur souci de préserver le paysage est manifeste dans le choix d'un paysagiste-urbaniste pour piloter l'opération et que ce projet répond avant tout aux enjeux de développer de l'habitat au regard de la forte demande de diversification de l'offre de logements, sociaux ou non.

3.4. Le périmètre du projet, les acquisitions foncières et le prix de vente des terrains

Le projet de périmètre de la ZAC est présenté lors de la troisième réunion publique en juin 2017. Des riverains et des propriétaires s'interrogent pour leurs terrains.
Les propriétaires directement concernés questionnent la procédure d'acquisition de leurs biens et le prix de vente de leur terrain. Certains s'étonnent que des terrains jusque-là non constructibles le deviennent. Ils précisent que le prix de vente n'est pas le même dans les deux cas. Ils souhaiteraient davantage de transparence sur cette question.
Le directeur général de l'EPA rassure les propriétaires en explicitant la procédure foncière légale que son établissement mène en partenariat avec l'EPF PACA, et la priorité donnée à une négociation amiable. L'EPA Eco-Vallée plaine du Var propose de recevoir en rendez-vous individuels les propriétaires concernés qui le souhaitent pour discuter plus précisément de leur situation.

3.5. L'insertion du projet dans l'environnement existant

Beaucoup de participants précisent qu'ils habitent à Saint Jeannet pour sa qualité de vie et la qualité de ses paysages. Les représentants du quartier de Saint-Estève expriment par exemple leur peur de perdre ces deux aspects avec la réalisation du projet. Monsieur le Maire rappelle son attachement à la qualité du projet et souligne la prise en compte des débats intervenus dans le cadre de la démarche de concertation.

La hauteur des constructions est abordée. Certains participants considèrent les constructions de 3 étages comme des buildings et non des maisons, et ne souhaitent pas avoir ce genre de vue depuis chez eux. Le maitre d'œuvre explicite sa démarche d'intégration des hauteurs dans la pente associant le regroupement des parkings qui permet de réduire les hauteurs et les terrassements et l'architecture qualitative intégrée au cahier des charges des promoteurs.

Enfin la cohabitation entre nouveaux habitants et habitants actuels est abordée. Les participants soulignent que l'éco-quartier accueillera majoritairement des jeunes et des familles et font part de leur crainte de subir des nuisances sonores.

3.6. Le calendrier et le coût du projet

Le calendrier et la durée de réalisation du projet sont aussi abordés.

- Les participants estiment au départ de la démarche de concertation que le calendrier d'élaboration du projet est trop contraint et demandent du temps pour aboutir à un travail de qualité. Un temps supplémentaire d'échange, notamment par l'organisation d'une troisième réunion publique non prévue initialement, a permis de répondre à cette préoccupation.
- Les habitants se désolent de devoir subir entre 5 et 10 ans de travaux alors même qu'ils ont fait le choix de s'installer à Saint-Jeannet pour sa tranquillité.
- Ils souhaitent connaître le calendrier précis de l'opération une fois la dernière réunion de concertation passée. L'EPA précise que le calendrier du projet dépend de la date d'adoption du PLU métropolitain prévue pour le moment en 2019.

Enfin les participants se montrent attentifs au coût du projet- 18 millions- et souhaitent savoir dans quelle mesure cette opération sera équilibrée. Le directeur général de l'EPA détaille les principes d'un bilan d'aménagement et les sources d'équilibre financier.

3.7. La concertation et l'information

La perception du public de la communication faite sur la concertation et de l'effectivité de la concertation a évolué au fil des différentes réunions vers une appréciation finalement positive de la démarche.

Sur le volet information, lors de la première réunion publique, certains propriétaires, directement impactés par le projet, ont regretté de ne pas avoir été informés personnellement de la tenue des réunions publiques et de ne pas avoir été contactés par l'EPA pour l'achat de leur terrain. L'EPA répond que l'information a été diffusée sur les sites internet de la commune et de l'EPA ainsi que par des publications dans la presse locale (Nice Matin). Par ailleurs, le périmètre précis de l'opération n'étant pas stabilisé au jour de cette première réunion, il est difficile de contacter personnellement les propriétaires impactés. Le directeur général de l'EPA les a invités à s'inscrire sur une liste de contact pour être informés personnellement des dates de réunions publiques par mail. Lors de cette même réunion, les habitants présents voulaient savoir à quel moment ils pourraient s'exprimer pour influer sur le projet et dans quelle mesure leurs avis seraient pris en compte. Outre le média du registre et des coordonnées de l'EPA, le directeur général a annoncé des réunions de travail avec les propriétaires dont les terrains étaient identifiés à ce jour et les riverains qui le souhaitaient ; ces échanges se sont effectivement tenus au printemps 2017.

D'autres ont souhaité savoir si le dossier détaillant le projet sera consultable sur les sites Internet de la ville et de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var au fur et à mesure de son évolution. L'EPA indique que le projet sera détaillé dans une plaquette diffusée avant l'été et qu'une étude d'impact et un projet de dossier de création de ZAC sera mis à disposition du public ultérieurement.

Ces questions nombreuses de méthodes et d'efficacité ont été présentes au début de la concertation. Après les premiers échanges, la diversification des médias de communication, les réunions de travail avec les riverains concernés, les documents transmis et les évolutions du projet ont permis de répondre aux principales attentes et d'intégrer de nombreuses préoccupations. Et ce, même si toutes les parties prenantes n'ont trouvé de réponse à leur préoccupation personnelle. Une solution de consensus a finalement été saluée comme découlant de la démarche de concertation.

Conclusion

Ce projet très important pour l'avenir de la commune en raison de son programme et de sa localisation a fait l'objet d'une forte mobilisation des habitants. Si certains enjeux développés dans la concertation comme celui de la circulation et de la sécurisation du Chemin de Provence dépassent les impacts directs du projet et interrogent les grandes évolutions de la Plaine du Var, tous les sujets abordés et les propositions formulées ont contribué à enrichir le projet. Sans parti pris urbain de départ ce qui a pu dérouter certains participants, le projet d'écoquartier s'est peu à peu construit avec la participation des habitants et des acteurs économiques.

La question des accès a largement évolué entre la seconde réunion et la troisième en trouvant un consensus entre impact sur les riverains et principes directeurs du projet. La comparaison entre plusieurs scenarii associant les participants aux discussions démontre l'implication de la maitrise d'ouvrage à partager l'élaboration du projet. Le point d'équilibre proposé dans la troisième réunion publique après de multiples rencontres semble s'appuyer sur un large consensus même si quelques riverains sont fortement impactés par les solutions retenues. Le périmètre de ZAC ajusté après concertation est au plus près des besoins fonciers nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Projet respectueux des paysages et de l'environnement naturel, projet équilibré intégrant les risques et les contraintes de la pente et projet innovant par les propositions préconisés, l'éco-quartier des Coteaux du Var a fait l'objet d'une concertation ouverte et exemplaire conforme à la délibération initiale.

4. ANNEXES

1. **La délibération du conseil d'administration de l'EPA du 25 février 2016**

2. **Les supports d'information**
   - 2.1. Les annonces presses
   - 2.2. Les livrets d'information
   - 2.3. Les panneaux d'exposition
   - 2.4. Les sites Internet de la mairie de Saint-Jeannet et de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var
   - 2.5. Les articles dans la presse locale sur le projet
   - 2.6. La mise à disposition du public de l'étude d'impact

3. **Les réunions publiques**
   - 3.1. La réunion publique du 10 octobre 2016
   - 3.2. La réunion publique du 21 mars 2017
   - 3.3. La réunion publique du 19 juin 2017

4. **Les contributions citoyennes**
   - 4.1. Via les registres de la concertation
   - 4.2. Via l'adresse mail et le numéro de téléphone dédiés au projet
   - 4.3. Via l'adresse postale

5. **Les procès-verbaux d'huissier**
   - 5.1. Constat d'ouverture de la concertation
   - 5.2. Constat d'exposition des informations complémentaires en juin
   - 5.3. Constat de la mise à disposition de l'étude d'impact environnemental

1. La délibération du 25 février 2016

ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016-006

CONCERTATION PREALABLE
OPERATION D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DU VAR A SAINT-JEANNET

Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu les articles L103-2 et L103-3 du Code de l'Urbanisme et L122-1-1 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 juillet 2015 qui approuve le Programme Prévisionnel d'Aménagement du Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) identifiant le secteur des Coteaux du Var à Saint-Jeannet comme un site à enjeux,

Vu la délibération n°2015-020 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 17 décembre 2015 prenant l'initiative de l'opération d'aménagement des Coteaux du Var à Saint-Jeannet,

Vu la séance du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 25 février 2016 et le procès-verbal correspondant,

Vu le rapport de présentation précisant les objectifs du projet, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation et les modalités de mise à disposition des éléments de l'étude d'impact sur l'opération d'aménagement des Coteaux du Var,

Le Conseil d'Administration :

- Au titre de l'article L103-3 du Code de l'urbanisme, approuve les objectifs du projet suivants :
  - renforcer l'attractivité du cadre de vie du territoire,
  - proposer de nouveaux logements qualitatifs,
  - développer une offre immobilière résidentielle diversifiée incluant un tiers de logements sociaux,
  - offrir des espaces publics généreux.

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

- Au titre de l'article L103-3 du Code de l'Urbanisme, approuve les objectifs et les modalités de la concertation suivants et autorise le Directeur Général à les mettre en œuvre :

    - Objectifs de la concertation :

        - Associer, pendant toute la durée d'élaboration du projet de Z.A.C, les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées,
        - Informer les personnes concernées qui auront la possibilité de formuler des avis et/ou propositions durant la phase de définition du périmètre et du programme de la Z.A.C. projetée,

    - Modalités de la concertation préalable :

        - La période de concertation se déroulera à compter du 15 septembre 2016 et s'achèvera quinze jours après la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et des avis requis au titre de l'article L103-4 du Code de l'Urbanisme,
        - Exposition sur le territoire de la commune de Saint-Jeannet sous la forme de panneaux d'information,
        - Ouverture à la Mairie de Saint-Jeannet, à l'EPA et à la Métropole Nice Côte d'Azur, aux heures normales d'ouverture de la mairie et des deux établissements, d'un registre permettant au public de formuler ses observations et propositions ; ces registres seront conservés par l'EPA,
        - Insertion d'une annonce dans un journal local, précisant les modalités de la concertation,
        - Informations sur les sites internet de la commune de Saint-Jeannet et de l'EPA,
        - Organisation d'au moins deux réunions publiques sur le territoire de la commune de Saint-Jeannet.

- Au titre de l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement, autorise le Directeur Général à solliciter le Préfet des Alpes Maritimes afin qu'il approuve les modalités de mise à disposition des éléments de l'étude d'impact ainsi que les pièces concernées au titre de l'article susvisé, selon la proposition suivante :

        - Information du public par voie de presse et d'affichage huit jours avant la mise à disposition,
        - Insertion d'un avis dans un journal d'annonce légal précisant les modalités de la mise à disposition,
        - Informations sur les sites internet de la commune de Saint-Jeannet et de l'EPA,
        - Consultation des éléments mis à disposition à la mairie de Saint-Jeannet et à l'accueil du siège de l'EPA aux heures normales d'ouverture de la mairie et de l'établissement,

- Maintien du registre ouvert pendant toute la durée de la concertation permettant au public de formuler ses observations et ses propositions sur les éléments mis à disposition.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

1. Les supports d'information

2.1. Les annonces presses

Près de chez vous

nice-matin
Lundi 12 septembre 2016

3

15 septembre 2016

Préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var

Où trouver des informations ?

Exprimez-vous !

Le retraité devra-t-il payer le quadruple de son emprunt ?

Un octogénaire de Cagnes se voit réclamer depuis plus de six ans par sa banque plus de 590000 euros pour un crédit de 183000 euros alors qu'il en a déjà versé plus de 200000

En 2011, la Société générale me réclamait 590000 euros, alors que je lui avais déjà remboursé 200000 euros pour un crédit de 183000 euros. Aujourd'hui, ils me réclament certainement davantage, mais je ne sais même pas combien», soupire Jean-Claude Niel, un retraité cagnois de 83 ans. Comment la banque en est-elle arrivée à exiger de lui encore le triple de ce qu'il lui a déjà remboursé, alors que ce qu'il a déjà versé dépasse largement la somme qu'il avait empruntée au départ? Et va-t-il réellement être obligé de rembourser une somme aussi faraminesse?

Si Jean-Claude Niel en est là, c'est *« à cause de la liquidation judiciaire de sa société en 1991 »*, qui l'a *« obligé à réduire ses remboursements mensuels et à continuer à les payer sur une plus longue durée »*. Mais sa situation actuelle vient aussi de l'«anatocisme», c'est-à-dire de la capitalisation des intérêts échus. En d'autres termes, si l'emprunteur met davantage de temps que prévu à rembourser, les intérêts dûs viennent gonfler le capital... sur lequel des intérêts sont ensuite perçus, le tout alourdissant encore considérablement la dette.

Intérêts capitalisés ?

La Société générale avait inclus une clause d'anatocisme dans les deux emprunts que les époux Niel avaient contractés auprès d'elle: un prêt immobilier de 706000 francs en 1987 (environ 107000 euros), puis un prêt professionnel de 500000 FF en 1989 (environ 76000 euros).

Paul Guetta, l'avocat de Jean-Claude Niel, affirme, lui, que la capitalisation des intérêts ne peut s'appliquer en l'espèce.

Jean-Claude Niel pour la deuxième fois en cassation afin de sauver sa maison et sa voiture. (Photo Jean-Sébastien Gino-Antomarchi)

Résultat: déjà huit années d'un marathon judiciaire acharné. Qu'on en juge: deux jugements du tribunal de grande instance, trois arrêts en appel, un en cassation... et bientôt un deuxième, car l'affaire y retourne (il est possible de former un pourvoi contre l'arrêt de la cour d'appel devant laquelle la Cour de cassation a renvoyé une première fois l'affaire).

Se pourvoyant à son tour devant la juridiction civile suprême, la banque demande que la capitalisation des intérêts s'applique au moins au prêt professionnel, en se basant notamment sur un article du code de la consommation.

Cette nouvelle prolongation consterne le retraité : *« J'ai aussi des remboursements pour mon fils décédé en 2013, pour lequel je m'étais porté caution. Entre ça, la banque et les avocats, j'en ai pour plus de 600 euros par mois »*, souffle l'octogénaire, qui porte un pacemaker, et qui se demande s'il verra un jour le bout de cet interminable tunnel.

"C'est la banque qui nous doit de l'argent"

En 2011, l'huissier était venu lui saisir sa voiture, une modeste Twingo, ainsi que ses maigres biens, *« un millier d'euros de meubles »*. Finalement, il avait pu garder son véhicule, qui n'est plus tout jeune, mais dont il peut encore se servir, bien qu'il ait fait l'objet d'une saisie conservatoire. Quant à sa maison, elle est encore sous hypothèque, et elle est aussi le cadre d'une autre procédure avec les sociétés qui ont bâti Polygone Riviera afin qu'ils réparent les dégâts causés durant le chantier du centre commercial.

Sans désemparer, l'avocat de Jean-Claude Niel, Maître Paul Guetta, réclame au contraire pour son client 77000 euros à la Société générale. Obtiendra-t-il encore gain de cause lors de ce «match retour» devant la Cour de cassation ?

LAURENT QUILICI
lquilici@nicematin.fr

Malgré notre demande, le cabinet d'avocats Gilles-Sofiani l'Oustar Pelier, qui a déposé le pourvoi en cassation pour la Société Générale, n'a pas souhaité s'exprimer sur le dossier.

Un marathon judiciaire

20 juin 1987: les Niel souscrivent un emprunt immobilier de 706 000 francs (107 000 euros).
24 novembre 1989: Jean-Claude Niel souscrit un emprunt professionnel de 500000 francs (76 000 euros).
22 janvier 2008: le tribunal de grande instance de Grasse rejette la demande des Niel de levée de l'hypothèque judiciaire prise par la banque.
15 avril 2009: la cour d'appel d'Aix rejette la demande de levée de l'hypothèque.
16 décembre 2011: le tribunal de grande instance de Grasse juge que les intérêts moratoires conventionnels échus avant le 16 avril 2002 sont prescrits.
6 juin 2012: à la demande de la Société générale, la cour d'appel d'Aix invalide le jugement.
13 mai 2014: saisie par Jean-Claude Niel, la Cour de cassation casse l'arrêt de la cour d'appel.
8 juin 2016: la cour d'appel de Montpellier juge les intérêts prescrits, décision contre laquelle la banque se pourvoit à son tour en cassation.

Mardi 21 mars 2017 à 18h00, salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet
L'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Éco-Vallée Plaine du Var vous convie à une

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION À SAINT-JEANNET
autour du projet des Coteaux du Var
Etape 2 de la concertation : définition du projet

L'équipe de paysagistes-urbanistes d'Alfred Peter désignée en juillet 2016 à l'issue d'une consultation, présentera le projet qu'elle a élaboré.

Elle exposera les principes d'aménagement qu'elle a retenus ainsi que sa manière d'intégrer le projet au paysage.

Vos questions et observations sont attendues, dans le but d'élaborer un projet concerté.

Où trouver des informations et s'exprimer ?

- A la mairie de Saint-Jeannet où une exposition présente les enjeux du projet
- Dans le livret de la concertation mis à disposition à la mairie de Saint-Jeannet ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice)
- Sur les sites internet de la commune **saintjeannet.com** et de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var **ecovallee-plaineduvar.fr**
- Vous pouvez faire part de vos observations sur des registres mis à votre disposition à la mairie de Saint-Jeannet, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice) aux horaires d'ouverture des établissements.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur des Coteaux du Var ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 février 2016.

Contact : EPA Eco-Vallée Plaine du Var - 1 avenue Jules Ladoumègue - concertation@epa-planeduvar.com - t. 04 93 21 71 00

OADA

Yoann Saliba (FN) sur le podium mais pas qualifié

Le candidat de 35 ans a recueilli 20,64 % des voix, mais seulement 9,65 % des inscrits. Un score insuffisant pour accéder au second tour. Une soirée difficile pour le FN à Saint-Laurent

Le combat s'annonçait difficile mais tous les espoirs étaient permis pour Yoann Saliba. Le jeune candidat frontiste avait établi son camp de base dans la maison d'un particulier à Saint-Laurent-du-Var. Un territoire qui avait vu le Front national obtenir une majorité lors du second tour de l'élection présidentielle.

Dimanche soir, la célébration a laissé place à la déception au fur et à mesure de la divulgation des résultats. Devancé dans chaque commune de la 6e circonscription. Même à Saint-Laurent, que l'on pensait acquis au FN, Yoann Saliba n'obtient que la deuxième position (24,65 %), précédé par Nathalie Audin (REM) avec 32,38 % des voix. L'abstention record? *«Il y a eu un nouveau message véhiculé. Des gens ont voulu faire croire que ça ne servait à rien d'aller voter. Ça nous pénalise lourdement. Tant que nous n'aurons pas la proportionnelle, nous, le FN, serons toujours lésés. Et, encore une fois, nous aurons des députés qui ne sont pas représentatifs du peuple»*, explique Yoann Saliba.

Un socle d'électeurs toujours présents

Visiblement déçu, le candidat du Front national se satisfait d'un *«effondrement des Républicains. Laurence Trastour ne part pas pour refaire le score de Laurent Luca en 2012. Nous avons une grosse déperdition de voix due au fait qu'une partie de notre électorat ne s'est pas déplacée mais le FN conserve un socle d'électeurs qui nous fait confiance»*, conclut-il.

Yoann Saliba va se réunir avec son équipe pour déterminer la stratégie à adopter pour la suite de la campagne. Probablement une opération de soutien aux candidats FN des autres circonscriptions.

MAXIME ROVELLO

Yoann Saliba, avec quelques amis, a suivi l'annonce des résultats sur ordinateur à Saint-Laurent-du-Var, dimanche soir. (Photo Jean-Sébastien Gino-Antonarchi)

Avec 1,62 %, la gifle pour J.-F. Téaldi (PCF)

«J'ai une bonne et une très mauvaise nouvelle...» Dimanche, 21 h 35, au siège du PCF de Cagnes-sur-Mer. Téléphone en main, Jean-François Téaldi a le visage terne. Les résultats de la 6e circonscription viennent de lui être annoncés. Dans la petite pièce, l'ambiance bon enfant laisse la place à un silence pesant. *«La mauvaise d'abord!»*, lance Hélène, venue en soutien avec son mari Gérard, ancien conseiller municipal.

«Nous avons fait moins de 3 % (1,62 % chiffres définitifs NdlR)» Le choc. La déception. Après les bons scores de la gauche radicale de Jean-Luc Mélenchon (France insoumise, FI) dans le département lors de la présidentielle, c'est une gifle pour le candidat et ses militants qui espéraient profiter de cet élan. Mais ils ont été, selon eux, affaiblis par la présence de la candidate FI, France Hélène Noah. *«C'est un écœurement que les électeurs aient préféré une candidate N [arrivée à la 4e place] parachutée de Marseille à un conseiller municipal de terrain,* poursuit Jean-François Téaldi. *Mais la bonne nouvelle, c'est que le Front national n'est pas qualifié...»*

Réunis autour d'une table garnie, les militants ont appris le score de leur candidat par téléphone. Une soirée conviviale malgré le contexte ! (Photo G. de L.)

Barrage à Emmanuel Macron

Un point qui n'atténue pas l'amertume ambiante. Et pour la tablée, le regard est porté vers dimanche. Entre vote blanc ou Laurence Trastour (LR-UDI), le débat fait rage. Une seule certitude: *«Faire barrage à la candidate d'Emmanuel Macron pour éviter qu'il n'ait la majorité à l'Assemblée nationale et casse le code du travail.»* Un meeting est organisé par les syndicats FSU, CGT et Solidaire, ce soir, place de la Libération à Nice, contre la loi travail.

G. DE L.

Lundi 19 juin 2017 à 18h00, salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet

L'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Éco-Vallée Plaine du Var vous convie à une

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION À SAINT-JEANNET autour du projet des Coteaux du Var

Étape 3 de la concertation :

[illegible]

L'équipe de paysagistes-urbanistes d'Alfred Peter désignée en juillet 2016 à l'issue d'une consultation, présentera le projet d'aménagement et le périmètre retenus au regard des observations formulées lors des précédentes réunions publiques.

Vos questions et observations sont attendues, dans le but d'élaborer un projet concerté.

Où trouver des informations et s'exprimer ?

- A la mairie de Saint-Jeannet où une exposition présente les enjeux du projet.
- Dans le livret de la concertation mis à disposition à la mairie de Saint-Jeannet ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice).
- Sur les sites internet de la commune saintjeannet.com et de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var ecovallee-plaineduvar.fr
- Vous pouvez faire part de vos observations sur des registres mis à votre disposition à la mairie de Saint-Jeannet, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice) aux horaires d'ouverture des établissements.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur des Coteaux du Var ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 février 2016.

Informations
REUNION PUBLIQUE
NUMERO 3 PROJET
COTEAUX DU VAR
19 JUIN 2017
19H SALLE
ST JEAN BAPTISTE

2.2 Les livrets d'information

Livret information- étape 1

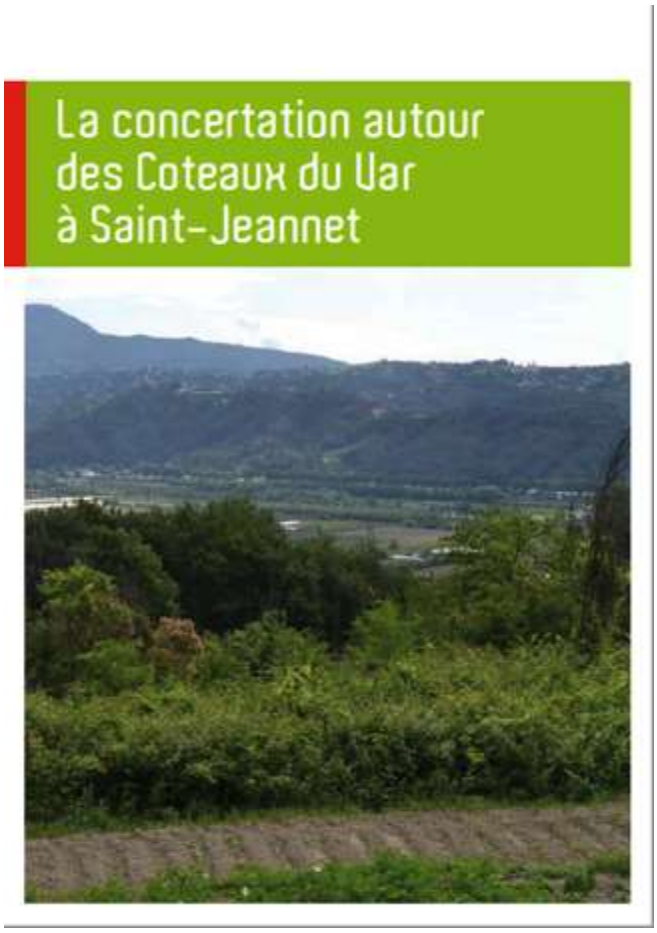

La concertation autour des Coteaux du Var à Saint-Jeannet

LA CONCERTATION SUR LES COTEAUX DU VAR : QUEL CALENDRIER PRÉVISIONNEL ?

4e trimestre 2016

- Ouverture de la concertation publique le 15 septembre 2016
- Exposition à la mairie
- Fiche d'information (à la mairie sur le site internet de la commune et de l'EPA)
- Réunion publique avec les habitants sur le programme du projet
- Études topographiques, de biodiversité, de sols…, et élaboration technique du projet par l'équipe d'étude

Ouverte le 15 septembre 2016, la concertation permet d'intégrer la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et des avis requis prévus début 2017 (article L103-4 du code de l'urbanisme).

Fin 2016 – début 2017

- Étude d'impact du projet sur l'environnement et mesures d'accompagnement
- Réunion publique sur le projet avec les habitants
- Avis de l'Autorité Environnementale et de la Métropole
- Adaptation du projet

1er semestre 2017

- Clôture de la concertation et collecte des avis des registres
- Bilan de la concertation
- Présentation du bilan aux élus de la commune et au Conseil d'Administration de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var

Vous trouverez ici les premières informations utiles pour participer à la concertation ouverte depuis le 15 septembre 2016 sur le projet des Coteaux du Var à Saint-Jeannet.

Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à participer aux réunions publiques, à vous informer, ou à livrer votre point de vue sur les registres mis à votre disposition à la mairie, à la Métropole Nice Côte d'Azur ou à l'Établissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var (adresses dans l'encadré ci-contre).

UN PROJET À SAINT-JEANNET : POURQUOI ?

Ce projet vise à proposer aux saint-jeannois une offre nouvelle de logements, en accession à la propriété et en locatif, notamment à destination des jeunes et des actifs. Son objectif est aussi de répondre aux besoins de mixité par la construction de logements qui manquent dans la commune.

Porte des Baous, Saint-Jeannet se doit aussi d'être éco-exemplaire dans ses projets. Respect du cadre naturel, gestion vertueuse de l'eau, protection des paysages, et principes de construction durable, sont des qualités attendues pour l'opération. Le regard d'un paysagiste reconnu tel qu'Alfred Peter garantira la préservation d'un environnement exceptionnel.

UN PROJET COMMUNAL : AVEC QUEL PARTENAIRE PUBLIC ?

La commune s'appuie, à travers un protocole, sur l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Éco-Vallée Plaine du Var pour étudier et réaliser en concertation le projet des Coteaux du Var.

C'est pourquoi l'EPA, en tant que maître d'ouvrage, a arrêté les enjeux et les modalités de la concertation. Cette concertation, conforme aux souhaits des élus de Saint-Jeannet et aux engagements de l'EPA de mener une consultation exemplaire, permettra de mettre les citoyens au centre du processus de conception de l'opération.

UNE CONCERTATION : DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Tous les sujets liés à l'opération peuvent être abordés par les habitants. La concertation doit permettre notamment de préciser les apports du projet à la vie communale, de prendre en compte les besoins des acteurs économiques et publics en tant que partenaires du programme, de détailler les impératifs environnementaux et sociaux attendus dans cette opération publique conduite sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté*.

Ces échanges seront à l'origine de l'élaboration d'un projet concerté qui vous sera présenté dans la deuxième phase de la concertation.

QUELS OUTILS À VOTRE DISPOSITION ?

La concertation légale permet d'associer pendant toute la durée d'élaboration du projet de ZAC, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Ils auront la possibilité de formuler des avis et/ou propositions. Cette concertation est préalable à la création de la ZAC et concomitante avec les études de faisabilité du projet. Les concepteurs mobilisés, autour du paysagiste-urbaniste Alfred Peter, se nourriront des remarques faites au cours de ces échanges ainsi que des études techniques pour proposer un programme réaliste et qualitatif.

L'information : les différents rendez-vous sont annoncés dans la presse locale et sur les sites internet de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var** et de la commune de Saint-Jeannet***. La mairie accueille une exposition sur le projet où vous retrouverez les présentes fiches d'information.

Une exposition mobile sera présentée sur le territoire de la commune.

Les réunions publiques se tiendront à Saint-Jeannet.

Les registres mis à votre disposition à la mairie de Saint-Jeannet, à la Métropole et à l'EPA Éco-Vallée plaine du Var, vous permettront de faire vos observations aux heures d'ouverture au public.

- Mairie de Saint-Jeannet - rue du Château à Saint-Jeannet
- Métropole Nice Côte d'Azur et EPA Éco-Vallée plaine du Var - immeuble Nice Plaine, 455 Promenade des Anglais à Nice (à l'accueil pour la Métropole et au 4e étage pour l'EPA)

* *Zone d'Aménagement Concerté : la ZAC (art L. 311-1 du code de l'urbanisme) est une opération qui résulte de l'initiative publique et qui est mise en œuvre en deux phases : opération de création puis de réalisation. Saint-Jeannet a choisi de s'associer à l'Établissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var pour réaliser l'aménagement et l'équipement de ce projet. Le périmètre, le programme des constructions et des équipements et le bilan financier prévisionnel sont établis au cours de ces procédures. La concertation est un préalable à la création de la ZAC.*

** www.ecovallee-plaineduvar.fr *** www.saintjeannet.com

Livret information- étape 2

CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION DES COTEAUX DU VAR À SAINT-JEANNET ÉTAPE 3

Coteaux du Var
La définition du projet

L'éco-hameau des Coteaux du Var à Saint-Jeannet proposera dans les dix ans à venir, une offre nouvelle d'environ 400 logements (28.000 m² de surface de plancher), principalement destinée aux jeunes et aux actifs saint-jeannois.

A partir des objectifs débattus et de vos observations lors de la concertation qui a commencé en septembre 2016, un projet a été élaboré par l'équipe de paysagistes-urbanistes d'Alfred Peter, retenue après l'appel d'offre lancé par l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var. Ce projet éco-exemplaire, respectueux du site et novateur vous est présenté ici.

UN HAMEAU INTÉGRÉ AU PAYSAGE

Installé dans le paysage des coteaux, le projet propose une insertion douce dans la pente.
Les terrasses de maisonnées s'insèrent dans le paysage pour le préserver au maximum. Le vallon du Var et son affluent seront respectés.

Les « restanques », formées par les rangées de maisons, seront espacées de 12 mètres environ pour accueillir des jardins privés, une noue paysagère permettant l'infiltration des eaux de pluie et une voie d'accès pour les dessertes exceptionnelles (déménagement, véhicules médicaux, secours).

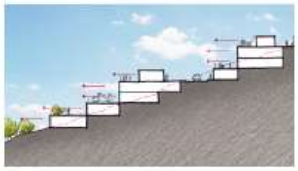

Chaque secteur du projet bénéficie en outre d'espaces publics propices aux rencontres et animations pour les habitants.

DES LOGEMENTS DE GRANDE QUALITÉ

Conçu entre la route de la Baronne et le chemin de Provence, le projet compose un paysage de restanques par l'aménagement des espaces ouverts et la disposition des maisons, inspirés.

Cette conception discrète et intégrée dans la forte pente du site permet d'offrir à tous les habitants un logement avec une vue dégagée sur le paysage préservé.

Ouvertes sur la vallée, les nouvelles habitations, confortables et spacieuses, concilieront qualité de l'habitat, prix facilitant l'accession et le développement de locatif social, offres qui manquent aujourd'hui à Saint-Jeannet.

DES MOBILITÉS DURABLES POUR LES COTEAUX DU VAR

Un accès routier unique par secteur et un funiculaire pour les habitants.
Le quartier sera préservé de la circulation automobile grâce au regroupement de places de stationnement au plus près des voies d'accès.

La desserte interne du quartier se fera soit à pied, par des sentes comme dans le village, soit par un funiculaire intégré entre les bâtiments.

Des cheminements piétons seront créés pour offrir des promenades aux abords des vallons.

La solution recherchée privilégie la qualité du site et des logements en ne conditionnant pas le projet urbain et paysager aux contraintes de la voiture et de leur stationnement sous les maisons.

UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet développe notamment deux qualités essentielles : limitation des rejets en eaux pluviales dans les vallons et en aval du site, et restauration du système hydraulique pour recréer des corridors écologiques.

Les larges « restancos de Provence » conçus par l'équipe d'architectes sont une première réponse. Elles accueillent des arbres et des jardins mais aussi des fossés plantés de 60 cm de profondeur environ. Ces derniers absorbent ou recueillent l'eau et favorisent son infiltration naturelle. En aval, on y trouve un regard équipé d'un limiteur de débit adapté aux fortes pluies.
Une bande inconstructible protège le vallon et son affluent et favorise leur renaturation et leur végétalisation.

Toutes ces interventions, comme celles sur les constructions (panneaux solaires, toitures végétalisées...) seront conformes au référentiel Eco-Vallée garantissant qualité et performances environnementales du projet.

2.3 Les panneaux d'exposition

CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION DES COTEAUX DU VAR À SAINT-JEANNET

Coteaux du Var un partenariat éco-exemplaire

Saint-Jeannet, village perché entouré d'un environnement naturel appartenant au parc naturel régional des Préalpes d'Azur, se projette aujourd'hui également vers la plaine du Var.

L'enjeu est de répondre aux besoins de logements des habitants actuels et futurs, en évitant un développement anarchique.

C'est en ce sens que la commune de Saint-Jeannet s'est associée à l'Etablissement Public d'Aménagement Eco-Vallée Plaine du Var.

DES AMBITIONS ÉCO-VALLÉE

La plaine du Var est un territoire exceptionnel qui a trop longtemps subi l'installation anarchique de certaines activités, ainsi qu'un fort étalement urbain qu'il convient de mieux maîtriser.

Mettre l'homme au cœur des projets, dans le respect des équilibres naturels, et concevoir un développement respectant et valorisant l'environnement telles sont les ambitions d'éco-exemplarité des collectivités, réunies dans l'opération d'intérêt national de la plaine du Var.

Les réalisations sont à l'image des exigences de l'Éco-Vallée : des bâtiments à très haute performance énergétique à Nice Mérida, au cœur de l'éco-cité ; mobilité urbaine et déplacement doux au futur pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport, reliant gare ferroviaire, routière, tramway et vélos en libre-service.

À Saint-Jeannet, le projet des Coteaux du Var a pour ambition de traduire ces exigences de développement éco-exemplaire à l'échelle de la commune.

Il sera réalisé sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté*.

Saint-Jeannet, au cœur de l'Éco-Vallée

L'ÉCO-VALLÉE EN QUELQUES CHIFFRES

- 120 000 habitants dans 15 communes
- 60 000 emplois aujourd'hui et 30 000 à 50 000 nouveaux emplois demain
- 2,6 milliards d'investissements publics et privés

SAINT-JEANNET EN PARTENARIAT AVEC L'EPA ÉCO-VALLÉE PLAINE DU VAR

L'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Éco-Vallée Plaine du Var est en charge de la mise en œuvre de l'Opération d'Intérêt National Éco-Vallée. Son Conseil d'administration réunit l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice-Côte d'Azur, et des personnes qualifiées.

L'EPA dispose d'une expertise reconnue pour l'étude et la conduite de projets d'aménagement éco-exemplaire. Un partenariat entre l'EPA, la Métropole et la Commune a donc été signé récemment pour la mise en œuvre du projet des Coteaux du Var par l'Établissement Public.

NAISSANCE D'UN PROJET

2011-2012

- PLU approbation par la commune d'une réglementation pour l'aménagement d'un quartier, sous condition de sécurisation contre le risque inondation

2013-2014

- Pré-étude du projet des Coteaux du Var

2015-2016

- Validation des Coteaux du Var comme secteur stratégique de l'Opération d'Intérêt National par l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var
- Signature du protocole de partenariat : Commune, Métropole Nice Côte d'Azur, EPA Éco-Vallée Plaine du Var
- Délibération pour la concertation préalable à la création de la ZAC* avec les habitants (délibération n°2016-006 du 25/02/2016)
- Sélection d'une équipe technique pour concevoir le projet sous l'égide d'un urbaniste-paysagiste reconnu pour la qualité urbaine et environnementale de ses projets, Alfred Peter

** Zone d'Aménagement Concerté : la ZAC (art L 311-1 du code de l'urbanisme) est une opération qui résulte de l'initiative publique et qui est mise en œuvre en deux phases : dossier de création puis de réalisation. Saint-Jeannet a choisi de s'associer à l'Établissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var pour réaliser l'aménagement et l'équipement de ce projet. Le périmètre, le programme des constructions et des équipements et le bilan financier prévisionnel sont établis au cours de ces procédures. La concertation est un préalable à la création de la ZAC.*

ÉCO VALLÉE

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Coteaux du Var
La définition du projet

A partir des objectifs débattus et de vos observations depuis l'ouverture de la concertation le 15 septembre 2016, un projet a été élaboré par l'équipe de paysagistes-urbanistes d'Alfred Peter, retenue après l'appel d'offre lancé par l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var.

Ce projet proposera dans les dix ans à venir, une offre nouvelle de 400 logements environ (28000 m² de surface de plancher) principalement destinée aux jeunes et actifs saint-jeannois. Objectif : fournir aux futurs habitants une qualité d'habiter répondant aux exigences de l'Eco-Vallée. De nouvelles habitations, confortables et spacieuses, ouvertes sur la vallée seront proposées en accession et en locatif social, offres qui manquent aujourd'hui à Saint-Jeannet.

UN HAMEAU INTÉGRÉ AU PAYSAGE

Étagé dans la pente, le projet compose un paysage de restanques par l'aménagement des espaces ouverts et la disposition des maisons, inspirés des terrasses qui façonnent les paysages agricoles de Provence et ceux des villages perchés de la vallée.

Sa conception respecte le terrain naturel en limitant les terrassements. Ces principes permettent de proposer à tous les habitants un logement avec une vue dégagée sur un paysage préservé. Ils favorisent aussi les déplacements doux et limitent le ruissellement de l'eau.

Les restanques formées par les rangées de maisons seront espacées de 12 mètres environ pour accueillir des jardins privés, une noue paysagère permettant l'infiltration des eaux de pluie et une voie d'accès pour les dessertes exceptionnelles (déménagement, véhicules médicaux, secours, ...).

Chaque secteur du projet bénéficie en outre d'espaces publics propices aux rencontres et animations pour les habitants.

UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet présente notamment deux qualités essentielles : il limite les rejets en eaux pluviales dans les vallons et en aval du site, et restaure le système hydraulique pour recréer des corridors écologiques.

Les larges « restanques » provençales conçues par l'équipe d'architectes-paysagistes sont une première réponse. Elles accueillent des arbres et des jardins mais aussi des fossés plantés de 60 cm de profondeur environ. Ces derniers absorbent ou stockent l'eau et favorisent son infiltration naturelle. En aval, on y trouve un rejet écoulé d'un limiteur de débit adapté aux fortes pluies.

DES MOBILITÉS DURABLES : UNE SOLUTION INNOVANTE

Les voitures stationneront au plus près des voies d'accès.

Ce sont des funiculaires qui desserviront ces deux quartiers également accessibles à pied par des sentes comme dans le village.

Des cheminements piétons seront créés pour offrir des promenades aux abords des vallons.

Une bande inconstructible protège le vallon et son affluent. Elle favorise la renaturation et la végétalisation.

Toutes ces interventions, comme celles sur les constructions (panneaux solaires, toitures végétalisées...) seront conformes au référentiel Eco-Vallée garantissant qualité et performance environnementales du projet.

2.4 L'information sur les sites Internet de la commune de Saint-Jeannet et de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var

15 septembre 2016

OUVERTURE DE LA CONCERTATION A SAINT-JEANNET
Autour du projet des coteaux du var

Préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var

Où trouver des informations ?

– A la mairie de Saint-Jeannet, où une exposition présente les enjeux du projet
– Dans le livret de la concertation mis à disposition à la mairie de Saitn-Jeannet, ainsi qu'a à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice)
– Sur les sites internet de la commune saintjeannet.com et de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var ecovallee-plaineduvar.fr

Exprimez-vous !

– Des registres sont ouverts au public à la mairie de Saint-Jeannet, ainsi qu'a la M&tropole de Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice).

N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

– Participez à la première réunion publique, lundi 10 octobre 2016 à 18h à la salle Saint-Jean Baptiste à Saint-Jeannet.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur des Coteaux du Var ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Aministration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 févier 2016

- **Sur le site de la commune**

15 septembre 2016

OUVERTURE DE LA CONCERTATION A SAINT-JEANNET
Autour du projet des coteaux du var

Préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var

Où trouver des informations ?
– A la mairie de Saint-Jeannet, où une exposition présente les enjeux du projet
– Dans le livret de la concertation mis à disposition à la mairie de Saitn-Jeannet, ainsi qu'a à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice)
– Sur les sites internet de la commune saintjeannet.com et de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var ecovallee-plaineduvar.fr

Exprimez-vous !
– Des registres sont ouverts au public à la mairie de Saint-Jeannet, ainsi qu'a la M&tropole de Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice).

N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

– Participez à la première réunion publique, lundi 10 octobre 2016 à 18h à la salle Saint-Jean Baptiste à Saint-Jeannet.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur des Coteaux du Var ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Aministration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 févier 2016

L'opération « Les coteaux du Var »

Un projet d'aménagement et d'habitat a été lancé sur les coteaux du Var en collaboration avec la Métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Eco Vallée.
Situé dans le périmètre de l'opération d'intérêt national Eco vallée, ce projet relève de la compétence de l'EPA.
Toutes les informations et documents utiles sont consultables sur le site de l'EPA Eco Vallée.
Cliquez ici pour accéder au lien http://www.ecovallee-plaineduvar.fr/

DAC LivretA5 StJeannet 8.12 06 17

DAC EPAecoVallee LivretA5 StJeannet BD

- Mardi 21 mars 2017 à 18h00, salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION À SAINT-JEANNET autour du projet des Coteaux du Var

L'équipe de paysagistes-urbanistes d'Alfred Peter, désignée en juillet 2016 à l'issue d'une consultation, présentera le projet qu'elle a élaboré.

Elle exposera les principes d'aménagement qu'elle a retenus ainsi que sa manière d'intégrer le projet au paysage.

Gattières s'est ass
à l'EPA.

Les résultats de ce
du développemen
page projets (cf in

Un projet

Des protocoles de
Gattières, et l'EPA,
moyens nécessair

Le conseil d'Admin
17/12/2015) et val
de la concertation

Un projet

Une procédure de
concertation sera
techniques sur la t
dans le cadre de c
de l'EPA, afin d'éch

SAINT-JEANNET

Newsletter

LA MAIRIE · VIVRE ICI · EDUCATION/JEUNESSE · TOURISME/CULTURE · ECONOMIE · PRATIQUE

Vivre à Saint-Jeannet · Habitat et urbanisme

Les projets

21 mai 2017 · 100 · 0

Compte rendu de la 3ème réunion publique à Saint Jeannet du 19 juin 2017

2017 06 19 CR RP Coteaux Var St Jeannet

Compte rendu de la 2ème réunion publique à Saint Jeannet du 21 mars 2017

2017 03 21 Cr Rp Coteaux Du Var St Jeannet

Compte rendu de la 1ère réunion publique à Saint Jeannet du 10 octobre 2016

2016 10 10 Cr Rp Coteaux Du Var St Jeannet

L'opération « Les coteaux du Var »

Un projet d'aménagement et d'habitat a été lancé sur les coteaux du Var en collaboration avec la Métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Eco Vallée.
Situé dans le périmètre de l'opération d'intérêt national Eco vallée, ce projet relève de la compétence de l'EPA.
Toutes les informations et documents utiles sont consultables sur le site de l'EPA Eco Vallée. Cliquez ici pour accéder au lien http://www.ecovallee-plaineduvar.fr/

D&C LivretA5 StJeannet 8.12 06 17

D&C EPAecoVallee LivretA5 StJeannet BD

15 septembre 2016

OUVERTURE DE LA CONCERTATION A SAINT-JEANNET
Autour du projet des coteaux du var

Préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var

Où trouver des informations ?
- A la mairie de Saint-Jeannet, où une exposition présente les enjeux du projet
- Dans le livret de la concertation mis à disposition à la mairie de Saitn-Jeannet, ainsi qu'a la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice)
- Sur les sites internet de la commune saintjeannet.com et de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var ecovallee-plaineduvar.fr

Exprimez-vous !
- Des registres sont ouverts au public à la mairie de Saint-Jeannet, ainsi qu'a la Métropole de Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice).

N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

- Participez à la première réunion publique, lundi 10 octobre 2016 à 18h à la salle Saint-Jean Baptiste à Saint-Jeannet.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la Zone

Evènements à venir

Rencontre des correspondants défense
5 septembre @ 20 h 00 min - 22 h 30 min

CONFERENCE DEFENSE SUR L'AIRBUS A 380
5 septembre @ 20 h 00 min - 23 h 00 min

Vide-greniers CCAS
10 septembre

Voir tous les Évènements

Abonnez-vous à notre newsletter

E-mail *

Je m'abonne !

A LA UNE

Randonnées

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

CCAS

Informations Métropole NCA

LES + LUS

Associations
21 mai 2017

Offre emploi – Agents recenseurs
10 août 2017

PNR Préalpes d'Azur
21 mai 2017

L'association de Parents d'élèves
21 mai 2017

- Sur le site de l'EPA

Accueil / Actualités / Deux nouvelles opérations en cours d'étude sur les communes de Saint-Jeannet et Gattières

DEUX NOUVELLES OPÉRATIONS EN COURS D'ÉTUDE SUR LES COMMUNES DE SAINT-JEANNET ET GATTIÈRES

Une démarche approuvée par les communes

Des études de pré-faisabilité opérationnelle ont été réalisées depuis juillet 2013 sur les communes de Saint-Jeannet et Gattières, qui se trouvent dans le périmètre de la zone d'Opération d'Intérêt National pour laquelle l'EPA Eco-Vallée est aménageur et développeur.

Des conventions de financement ont été signées pour permettre la réalisation de ces études : la commune de Gattières s'est associée à l'Etablissement Public Foncier et à l'EPA, la commune de Saint-Jeannet à la Métropole et à l'EPA.

Les résultats de ces études pré-opérationnelles sur ces deux communes ont montré la faisabilité opérationnelle du développement des secteurs des Bréguières à Gattières et des Coteaux du Var à Saint-Jeannet. [à lien vers page projets (cf infra) pour description des secteurs.]

Un projet soutenu par un partenariat opérationnel

Des protocoles de partenariat ont été formalisés entre la Métropole, les deux communes de Saint-Jeannet et Gattières, et l'EPA, visant à acter la volonté de chacun des acteurs de développer ces secteurs et de mobiliser les moyens nécessaires.

Le conseil d'Administration de l'EPA a autorisé l'EPA à prendre l'initiative de l'opération (délibération du 17/12/2015) et validé le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine ainsi que les objectifs et modalités de la concertation* (25/02/2016).

Un projet concerté

Une procédure de marché public permettra de sélectionner une nouvelle équipe de maîtres d'œuvre, et une concertation sera ouverte à compter du 15 septembre 2016. Parallèlement au déroulement des études techniques sur la topographie, la biodiversité à préserver, l'état des sols, etc, des rencontres seront organisées dans le cadre de cette concertation, entre élus, habitants, associations locales, maître d'œuvre et représentants de l'EPA, afin d'échanger sur le contenu du projet dans le but de mettre en œuvre, à terme, un projet concerté.

* La concertation est une des caractéristiques du projet Eco-Vallée. L'EPA, territoire de démonstration et d'éco-exemplarité, a mis en œuvre un processus de concertation permanente visant à susciter un engagement collectif nécessaire à la réussite d'un projet d'une telle ampleur. Dans cet esprit, une instance consultative a été créée en 2013 avec pour vocation d'analyser et de débattre des principaux enjeux d'aménagement durable présents sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National (la biodiversité, l'habitat, les déplacements, l'agriculture...). Ses réflexions et l'organisation de réunions élargies, et ouvertes au grand public, doivent contribuer à poursuivre le débat initié lors de la définition du projet de territoire, à permettre d'orienter et de renforcer l'efficacité des interventions de l'EPA Éco-Vallée et à contribuer à la mise en œuvre d'un projet partagé.

OUVERTURE DES CONCERTATIONS À SAINT-JEANNET ET À GATTIERES LE 15/09/2016

À SAINT-JEANNET autour du projet des Coteaux du Var et À GATTIERES autour du projet des Brégulères

Concertations préalables à la création de Zones d'Aménagement Concerté par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var

Où trouver des informations ?

• Dans les mairies de Saint-Jeannet et de Gattières, où chaque commune accueille une exposition présentant les enjeux du projet qui se situe sur son territoire

• Dans le livret de la concertation mis à disposition dans chaque mairie, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice) et téléchargeables ici : Livret de Saint-Jeannet et Livret de Gattières

• Sur les sites internet des communes saintjeannet.com et gattieres.fr, et ici.

Exprimez-vous !

• Des registres sont ouverts au public dans les mairies de Saint-Jeannet et Gattières, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

• Participez aux premières réunions publiques : lundi 10 octobre 2016 à 18h à la salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet / lundi 17 octobre 2016 à 18h à la salle Vogade à Gattières.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de Zones d'Aménagement Concerté sur les secteurs des Coteaux du Var et des Brégulères ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 février 2016.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION – SAINT-JEANNET ET GATTIÈRES

Deux réunions publiques autour de projets menés par l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var ont eu lieu récemment :

- A Saint-Jeannet, autour du projet des Coteaux du Var le 10 octobre 2016
- A Gattières, autour du projet des Brégulères le 17 octobre 2016

Nous mettons à votre disposition le compte-rendu de la réunion de Saint-Jeannet, et celui de Gattières.

Les informations relatives à ces projets restent disponibles tout au long de la procédure de concertation :

• Dans les mairies de Saint-Jeannet et de Gattières : une exposition présentant les enjeux du projet qui se situe sur son territoire est présente dans chacune des communes

• Les livrets de la concertation, synthétisant les informations et enjeux relatifs aux projets, sont mis à disposition dans chaque mairie, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). Les deux livrets sont téléchargeables ici : Livret de Saint-Jeannet / Livret de Gattières

• Sur les sites internet des communes saintjeannet.com et gattieres.fr, et ici.

Exprimez-vous !

• Des registres sont ouverts au public dans les mairies de Saint-Jeannet et Gattières, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

• Vous pouvez également nous adresser vos remarques ou questions par mail à : concertation[at]epa-plaineduvar.com

• Une deuxième réunion publique est prévue dans chacune des communes, dont la date reste à déterminer et qui sera communiquée prochainement.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de Zones d'Aménagement Concerté sur les secteurs des Coteaux du Var et des Brégulères ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 février 2016.

LES PROCHAINES RÉUNIONS PUBLIQUES DE L'EPA

Concertation Saint Jeannet

Mardi 21 mars 2017 à 18h00 à Saint-Jeannet, Mercredi 22 mars 2017 à Carros, Jeudi 23 mars 2017 à Gattières

- Mardi 21 mars 2017 à 18h00, salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION À SAINT-JEANNET autour du projet des Coteaux du Var

L'équipe de paysagistes-urbanistes d'Alfred Peter, désignée en juillet 2016 à l'issue d'une consultation, présentera le projet qu'elle a élaboré.

Elle exposera les principes d'aménagement qu'elle a retenus ainsi que sa manière d'intégrer le projet au paysage.

- Mercredi 22 mars 2017 à 18h30, salle Juliette Gréco à Carros

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Présentation du schéma directeur sur l'aménagement des plans de Carros par le Cabinet d'études Devillers.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION DE SAINT-JEANNET ET GATTIÈRES – PHASE 2

Réunion publique à Gattières le 23/03/2017

Dans la suite des premières réunions publiques qui se sont tenues en octobre 2016, la commune, l'EPF et l'EPA accompagnés des maîtres d'œuvre urbain ont présenté les partis pris d'aménagement au public :

- A Saint-Jeannet, autour du projet des Coteaux du Var le 21 mars 2017
- A Gattières, autour du projet des Brégulères le 23 mars 2017

Nous mettons à votre disposition le compte-rendu de la réunion sur le projet des Coteaux du Var, et sur celui des Brégulères.

Les informations relatives à ces projets restent disponibles tout au long de la procédure de concertation :

• Dans les mairies de Saint-Jeannet et de Gattières : une exposition présentant les enjeux du projet qui se situe sur son territoire est présente dans chacune des communes

• Les livrets de la concertation, synthétisant les informations et enjeux relatifs aux projets, sont mis à disposition dans chaque mairie, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). Les deux livrets sont téléchargeables ici : Livret de Saint-Jeannet / Livret de Gattières ainsi que le projet des Brégulères.

• Sur les sites internet des communes saintjeannet.com et gattieres.fr, et ici.

Exprimez-vous !

• Des registres sont ouverts au public dans les mairies de Saint-Jeannet et Gattières, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice). N'hésitez pas à venir y écrire vos observations.

• Vous pouvez également nous adresser vos remarques ou questions par mail à : concertation[at]epa-plaineduvar.com

Les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de Zones d'Aménagement Concerté sur les secteurs des Coteaux du Var et des Brégulères ont été fixés conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var le 25 février 2016.

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION À SAINT-JEANNET LUNDI 19 JUIN 2017

Etape 3 de la concertation : présentation du projet et périmètre retenus

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION À SAINT-JEANNET autour du projet des Coteaux du Var

Lundi 19 juin 2017 à 18h00, salle Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jeannet

L'équipe de paysagistes-urbanistes d'Alfred Peter désignée en juillet 2016 à l'issue d'une consultation présentera le projet d'aménagement et le périmètre retenus au regard des observations formulées lors des précédentes réunions publiques.

Vos questions et observations sont attendues, dans le but d'élaborer un projet concerté.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette réunion, vous pouvez faire part de vos observations sur des registres mis à votre disposition à la mairie de Saint-Jeannet, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur et au siège de l'EPA (Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice) aux horaires d'ouverture des établissements ou par courriel à concertation@epa-plaineduvar.com.

3E RÉUNION PUBLIQUE À SAINT-JEANNET : LE PROJET EST VALIDÉ AVEC LES HABITANTS

Présentation par Alfred Peter, Architecte paysagiste et échanges avec le public en présence de M. Sempéré, Maire de Saint-Jeannet et M. Pascal Gautier, DG de l'EPA

La délibération du 25 février 2016 encadrant les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet prévoyait 2 réunions publiques. A l'issue de la réunion du 21 mars dernier dont vous retrouverez le détail des échanges sous ce lien, les participants ont demandé au maitre d'œuvre urbain, Alfred Peter, de réétudier l'accessibilité du site. M. le Maire de Saint-Jeannet, le directeur général de l'EPA et le maitre d'œuvre ont exposé les solutions de compromis qui ont répondu aux inquiétudes de la plupart des riverains. C'est donc ce projet qui est soumis à l'avis de l'autorité environnementale sur la base d'une étude d'impact qui sera très prochainement mise à la disposition du public.

Aménagement des espaces publics de Nice Méridia: Nouvelle phase de travaux
3e réunion publique à Saint-Jeannet : le projet est validé avec les habitants
Recours contre le Projet Stratégique et Opérationnel : L'EPA Éco-Vallée Plaine du Var étudie la possibilité de faire appel
Réunion publique de concertation à Saint-Jeannet lundi 19 juin 2017
Comptes-rendus des réunions publiques de concertation de Saint-Jeannet et Gattières – Phase 2
Pose de première pierre à Nice Méridia: une nouvelle étape dans l'émergence de ce nouveau quartier
Sélection des quatre équipes pluridisciplinaires pour l'appel à projet Destination Méridia
Les prochaines réunions publiques de l'EPA
Disparition de Catherine Gentil
Comptes-rendus des réunions publiques de concertation – Saint-Jeannet et Gattières
AVIS D'APPEL A PROJET – « Destination Méridia »
OUVERTURE DES CONCERTATIONS À SAINT-JEANNET et À GATTIERES
Deux nouvelles opérations en cours d'étude sur les communes de Saint-Jeannet et Gattières

2.5 Les articles dans la presse locale sur le projet

Saint-Jeannet : le projet Coteaux du Var lancé

Un protocole de partenariat a été signé pour encadrer la mise en œuvre d'un complexe prévoyant la réalisation d'environ 400 logements

Au Nord-Est, dans un périmètre compris entre le vallon des Vars et la zone d'aménagement concertée (zac) Saint-Estève, la route de la Baronne, le chemin de Provence et la route de Gattières (M 2209), le secteur des Coteaux du Var est situé dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national Eco-Vallée. Il s'agit d'un espace non aménagé, constitué de nombreuses parcelles privées et dit « *de transition entre plaine et coteaux* ». Ce secteur stratégique est appelé à relever à l'avenir des défis d'importance : répondre aux besoins en logements, notamment sociaux, tout en assurant une bonne gestion du risque naturel lié aux incendies de forêt.

Une programmation d'environ 400 appartements existe, à 33 % sociaux, le reste étant réparti entre du logement libre et une offre d'accession à la propriété. Le projet pourrait ainsi s'étendre sur environ 27 000 m² de surface de plancher.

Une esquisse du projet d'aménagement a été présentée lors du dernier conseil municipal. À gauche, la route de Gattières et le chemin de Provence. À droite, hors champ, la route de la Baronne et la zone d'aménagement concertée de Saint-Estève. (Document EPA Plaine du Var)

Le maintien d'un corridor écologique

Le projet des Coteaux prévoit, avant même le premier coup de pioche, l'installation d'aménagements répondant aux exigences du Plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF), le déclassement de « zone rouge » à « zone rose » (Ro) obtenu en 2001 étant soumis à la réalisation impérative de ces aménagements (pistes de défense de la forêt contre les incendies, débroussaillement sévère, bornes d'incendie). Qui dit logements dit accès, routes. Le projet en prévoit trois. La première reprend une bonne partie du tracé de la piste DFCI existante, depuis la route de la Baronne, juste avant le rond-point qui dessert la zac de Saint-Estève. Les deux autres rejoignent soit la route de Gattières, soit le chemin de Provence.

Enfin, les orientations d'aménagement prévoient « *la création d'une trame verte par la préservation des vallons Est-Ouest et le maintien d'un corridor écologique.* »

Courant 2016, les Saint-jeannois seront consultés sur ce projet : l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var, maître d'ouvrage, y est tenu. En 2017, ce sera à lui de présenter le dossier de réalisation d'une zac, avec bilan financier précis et échéancier de l'opération.

MICHEL DIVET
mdivet@nicematin.fr

L'EPA de la Plaine du Var aux manettes

L'étude de préfaisabilité menée par l'Établissement public d'aménagement (EPA) de la Plaine du Var, finalisée en 2014, a été présentée aux élus lors du dernier conseil municipal, à l'occasion de l'adoption d'un protocole d'accord entre la Commune, la Métropole Nice-Côte d'Azur et l'EPA. Par ce protocole, ce dernier s'engage à initier et réaliser, sous forme de zone d'aménagement concertée ou autres procédures, le projet des Coteaux du Var. En liaison avec l'Établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour ce qui est des acquisitions de parcelles privées.

L'équilibre prévisionnel de l'opération est fixé à un peu plus de 18 millions d'euros, la part communale étant à 351 000 euros sur neuf ans.

Lors de la présentation de ce qui n'est encore qu'une esquisse du projet, l'opposition s'est dite « *inquiète* » de l'impact du bâti à la lueur des dramatiques intempéries du 3 octobre. Pour autant, elle a voté en faveur du protocole de partenariat proposé par la majorité.

Saint-Jeannet : les accès aux Coteaux du Var font débat

Le projet portant sur 400 logements au-dessus de la ZAC Saint-Estève butte sur des dessertes routières inapropriées et déjà saturées. Des aménagements structurants sont indispensables

Une concertation publique n'est jamais un long fleuve tranquille quand il s'agit de choisir en définitif les moins mauvaises solutions », a prévenu, avant-hier soir, en substance Pascal Gauthier, directeur de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var. Il intervenait en préambule de la deuxième concertation autour du projet des Coteaux du Var à Saint-Jeannet Les Plans: 400 logements dont 125 sociaux, entre le haut de la ZAC Saint-Estève et le chemin de Provence. La réunion de mardi soir, salle Saint-Jean-Baptiste, lui a donné raison.

Cette dernière a débuté en douceur par une présentation des grandes lignes du projet par le maître d'œuvre urbain, l'architecte Alfred Peter, créateur entre autres du nouveau bord de mer de Cagnes-sur-Mer.

Lors de la concertation publique mardi soir, pour le maître d'œuvre urbain, Alfred Peter (ici au premier plan), le projet ne devra en aucun cas aggraver la situation hydrologique d'un site qualifié « d'exceptionnel ». (Photo M.D.)

Le stationnement collectif privilégié

L'idée est que les constructions prévues *« se lovent dans la pente, avec plusieurs niveaux plantés d'arbres, sans immeuble, avec des habitations accolées »*, le tout avec pour chaque logement une vue dégagée. Précision importante apportée: au lieu de faire des parkings individuels, des poches de stationnement collectif sont privilégiées, avec installation d'ascenseurs obliques pour passer d'un niveau à l'autre.

Une place importante est également prévue pour des activités agricoles sur le site retenu.

« Abordons le sujet qui fâche »

Cette présentation, plutôt séduisante sur le papier, n'a pas donné lieu à des observations particulières, si ce n'est l'inquiétude exprimée par une Gaudoise à la vue *« d'un immeuble de trois étages »* aperçu sur les dessins préparatoires[1].

Quel que soit le scénario retenu de la desserte, *« le sujet qui fâche »* a convenu un intervenant *(lire par ailleurs)*, il saute aux yeux que le projet pose des problèmes en l'état actuel des réseaux routiers. Pour éviter d'avoir recours au chausse-pied, l'EPA rappelle qu'une étude des déplacements a été commandée par les maires de la Rive droite du Var.

Les conclusions de celle-ci seront bientôt rendues. Elles permettront de guider les élus de la métropole Nice Côte d'Azur dans leurs choix d'aménagements structurants - échangeur, améliorations des voies, etc. jugés indispensables par le maire de Saint-Jeannet. Et par la plupart des personnes présentes mardi soir à la réunion de concertation.

MICHEL DIVET
mdivet@lematin.fr

(1) Alfred Peter semble plaider pour des hauteurs de construction n'excédant pas les trois mètres.

Coteaux du Var à St-Jeannet : les dessertes retenues

Accès par le chemin de Provence et par la route de la Baronne, parkings à l'entrée des copropriétés, ascenseur extérieur dans le sens de la pente : l'éco-hameau prend forme sur papier

Le projet retenu pour l'aménagement du futur éco-hameau des Coteaux du Var, au-dessus de la ZAC Saint-Estève, entre la route de la Baronne et le chemin de Provence, a été présenté lundi soir en salle Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Jeannet (1).

Les principes d'aménagement urbain et paysager retenus découlent «*des objectifs recherchés et des observations des habitants lors de la concertation entamée en septembre 2016*», précisent les pilotes de l'opération confiée à l'Établissement public d'aménagement (EPA) Eco-vallée Plaine du Var.

Un projet qui, à ce stade, intéresse aussi le voisinage. Comme ici lors de la réunion publique. (Photo M. D.)

400 logements dans les dix ans

L'éco-hameau des Coteaux du Var est présenté comme «*un projet éco-exemplaire, respectueux du site et novateur*». Prévu pour aboutir dans les dix années qui viennent, ce projet se propose d'offrir environ 400 nouveaux logements (28 000 m² de surface de plancher) en accession à la propriété et en locatif social. L'un des objectifs: participer au comblement du déficit historique de la commune dans ce domaine.

Cet aménagement est présenté comme voulant répondre «*aux principes d'aménagement durable de l'Eco-Vallée grâce à une densité raisonnée, une maîtrise des risques naturels, une insertion réussie dans le paysage et une desserte limitant l'usage de la voiture*».

À ce propos, les animateurs de la soirée ont présenté les projets de dessertes retenus. Fini la piste d'un passage par la ZAC Saint-Estève et le long du lotissement dans le prolongement.

Un système d'ascenseur oblique

Un accès est prévu par le chemin de Provence pour la plus petite copropriété, avec un passage direct vers un parking souterrain.

L'autre accès, pour la copropriété la plus grande, s'effectuera par la route de la Baronne, avec là encore accès direct au parking via une voie qu'il faut rendre carrossable.

Dans les deux cas de figure, l'accès aux logements pourra se faire par l'usage d'un ascenseur original, oblique, adapté à la forte pente. Autrement dit, une fois la voiture laissée au parking, l'éco-hameau s'arpentera en pedibus ou à vélo, avec accès pompiers maintenus, bien entendu.

M.D.
mdivet@nicematin.fr

(1) La présentation s'est faite en présence du maire, Jean-Michel Sampéré, de Pascal Gauthier, le directeur général de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var et d'Alfred Petro, paysagiste-urbaniste en charge de la maîtrise d'œuvre urbaine.

2.6 La mise à disposition du public de l'étude d'impact

Annonce presse du 2 octobre 2017 éditions Antibes de Nice Matin

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Antibes le 02/10/2017

emploi et formation

www.emploi.nicematin.com

nice-matin
Lundi 2 octobre 2017 | 51

Particuliers passer votre annonce et payer par
04.93.18.70.00

EMPLOYÉS DE MAISON

Femme Philippine avec références, cherche heures de ménage, repassage, dame de compagnie. Possibilité de garder maison ou villa. Sur Monaco ou environs. Tél : 06.03.05.37.49

FEMME sérieuse, 20 ans d'expérience, cherche heures de ménage + repassage sur Nice. Tél : 06.74.84.29.43

GARDES À DOMICILE

AUXILIAIRE DE VIE, avec références, 17 ans d'expérience, cherche emploi : garde de personnes âgées, même week-ends, 10ers jour, nuit, week-end. Tél : 06.59.09.06.31

AUXILIAIRE DE VIE, Françoise, humaine et sérieuse, 25 ans d'expérience, références contrôlables, cherche emploi chez personne âgée à Nice. Disponible après 17h et week-end. Tél : 07.84.10.78.15

Cannes et environs, mère et fille, auxiliaire de vie diplômée, cherche emploi chez personnes âgées, jour et nuit + WE. Entretien, repas, courses, ménage... Véhicules. Cannes et environs. Tél : 06.11.76.74.53

DAME DE COMPAGNIE IDE, véhiculée, avec références, souriante/agréable/réservée, pour personne âgée. Gestion complète, aide administrative, entretien jardin, ambiance familiale. Tél : 06.63.09.02.61

FEMME 50 ans, française, grande expérience, cherche emploi : assistante vie, personnes âgées dépendantes ou non, jour / nuit ou WE. Nice et environs. Tél : 06.19.01.54.33 ou 04.83.55.19.90

FEMME AGREEE, cherche emploi aide à la personne, courses, garde malade, travaux ménages, promenade, livraison, transports, Rdv médicaux, loisirs, poissonnerie AFA, CESU, CARSAT, RSI. Tél. 06.37.74.10.98

AIDE SOIGNANTE, plus de 20 ans de carrière, cherche à garder personnes âgées, nuit + we. Sur Monaco et alentours. Tél : 07.53.42.46.46

DAME sérieuse avec expérience, cherche emploi garde personne âgée, cuisine, ménage, repassage, possible personne handicapée. Disponible jour et nuit. Tél : 06.06.73.07.19

DAME DE COMPAGNIE, excellente présentation, cherche emploi chez particulier pour accompagnement dans la vie courante, aide à domicile, bien-être/relaxation. Tél. 06.14.20.84.42

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée cherche petit entretien, repassage, courses, garde de jour ou de nuit sur Cannes et environs proches. Tél : 06.21.09.41.37

Auxiliaire de vie avec expérience, sérieuse, ponctuelle, cherche emploi chez des personnes âgées, préparation des repas, courses, toilette, sorties. Disponible immédiatement. Sur Nice. Tél. : 07.77.07.22.12

AIDE-SOIGNANTE, dynamique et expérimentée, avec références, cherche à garder la nuit à domicile personne âgée. Secteur La Crau et environs. Tél : 06.61.80.32.90

ASSISTANTE DE VIE, recherche à Monaco ou sur le 06, emploi chez particulier: ménage, repassage, cuisine, courses, accompagnement et garde de nuit. Tél. 06.65.64.07.00

DAME, garde à son domicile personne âgée, temps complet ou partiel. Maison de plain-pied, endroit calme à St Vallier de Thiey (06). Tél : 06.81.58.06.36

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

URGENT. COUPLE, 55 ans avec 15 ans dans le même propriété, cherche logement indépendant gratuit (60 m2 minimum) en échange de services : jardinage, piscine, petits entretiens divers intérieur / extérieur. Tél : 06.75.36.46.02 ou 06.88.32.34.15

URGENT. HOMME avec expérience, cherche emploi non rémunéré de ferraillage et vidéaire (villa ou entrepôt) en contrepartie d'un logement gratuit situé à proximité ou sur le lieu de travail. Tél. 06.15.87.80.83

CAPITAINE RETRAITE, âgé de 61 ans, anglais parlé, propose jardinage, entretien et travaux sur bateaux. Possibilité villas. Références disponibles. De Frejus à Cavalaire. Tél : 06.06.46.05.82

HOMME GOUVERNANT D'ETAGE / MAJORDOME : humaine, véhicule, disponible de suite pour ménage villas, soins animaux, courses, jardinage pendant vos vacances. Tél : 06.13.49.93.73

COUPLE DE GARDIEN, expérimenté, références contrôlables, permis B, cherche emploi. Lui : très bon bricoleur. Elle : ménage, cuisine, repassage. Secteur Monaco et alentours. Tél.06.52.96.05.45 ou 06.64.14.85.44.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

ELECTRICIEN Expérimenté et sérieux, travail soigné, cherche emploi sur toulon et proches environs. Tél. 06.17.85.79.01

MACON OHQ, sérieux et soigné avec outils, cherche emploi : piscine, garage, clôture, etc... Libre de suite Tél. 06.21.11.88.26

MACON CARRELEUR qualifié avec matériel, cherche emploi maçonnerie, carrelage, dallage, faïence, rénovation intérieure/extérieure, peinture. Libre de suite. Tél. 06.12.44.75.81

MACON ou aide OHQ, cherche : tous travaux de maçonnerie, carrelage, mur de soutènement, construction villa, piscine, chez particulier ou société. Tél. 07.82.73.87.18

HOMME Portugais, expérimenté, fait tous travaux de rénovations, peinture intérieure et extérieure, étanchéité, carrelage, parquet, placo plâtre, etc... Tél : 06.38.71.37.20.

MACON 25 ANS D'EXPERIENCE, cherche emploi toutes maçonneries, piscine, carrelage, dallage, faïence, rénovation et petits travaux avec outils, chez entreprise ou particulier. Tél : 07.53.47.85.83.

J.H. Portugais, 32 ans, travailleur soigné, sérieux, effectue tous travaux de peinture (travaux intérieur/extérieur : rénovation tous volets, grilles ; petites façades ou autres travaux). Tous secteurs. Tél. 07.66.36.96.52

AUTO ENTREPRENEUR avec expérience, cherche à effectuer tous travaux de maçonnerie générale et rénovation. Sur Toulon et alentours. Tél : 06.12.31.68.78.

MACON, véhiculé, 20 ans d'expérience, carrelage, rénovation, maçonnerie, peinture, cherche emploi en entreprise, artisans ou chez particuliers. Paiement CESU accepté. Tél : 06.03.43.81.82

MACON, 22 ans d'expérience, cherche emploi, toutes rénovations, spécialité mur scotchement, pierre, clôtures, dallage, carrelage, façade, peinture. Tél : 06.21.52.48.73.

Homme avec expérience cherche emploi de manœuvre en bâtiment en entreprise ou chez particulier. Véhicule. Disponible immédiatement. Tél : 07.51.51.82.25

MAINTENANCE, DÉPANNAGE

JARDINIER sérieux et dynamique, propose ses services : spécialisé dans les tailles, haies, massifs, arbres... Remise en état des jardins, enlèvement des déchets. CESU accepté. Tél : 06.06.20.15.16.

MANAGEMENT, ENCADREMENT

Homme de confiance, responsable, polyvalent, sociable, longue expérience dans le secteur du Luxe. Trilingue fr, ang, esp. Mobile, disponible. Cherche poste intéressant de propriété. Tél: 06.81.34.30.06.

NETTOYAGE, ENTRETIEN

JARDINIER / MARAICHER diplômé, 25 ans d'expérience, cherche emploi chez particuliers : tous travaux de jardin et potagers, aménagement et entretien. CESU accepté. De Nice à Cannes. Tél : 06.22.52.78.90.

HOMME avec 7 ans d'expérience cherche emploi entretien de parkings, sols, bureaux, copropriétés. Rapide, sérieux, patient. Uniquement le matin (6h-13h). Tél.07.67.64.34.36.

RESTAURATION, HÔTELLERIE

CUISINIER 15 ans d'expérience cherche poste, chaud (poisson,viande) froid, pizza. Nice et environs. Tél : 07.52.97.67.31.

Homme avec expérience cherche emploi dans la restauration, plongeur, polyvalent. Disponible immédiatement. Véhicule. Tél : 06.41.12.15.12 / 01.58.11.86.39

JEUNE HOMME avec expérience cherche emploi de plongeur, aide cuisinier. Disponible de suite. Tél : 07.53.04.81.84

CUISINIER QUALIFIE, sachant travailler seul, HACCP de restauration, cherche emploi. Secteur Alpes-Maritimes. Tél : 06.95.13.07.62.

CUISINIER confirmé recherche emploi en poste fixe, remplacements ou extras, sur Nice et environs. Véhicule. Tél : 06.08.53.25.20

JEUNE HOMME 18 ans d'expérience, motivé, cherche emploi PIZZAIOLO, polyvalent sur Nice et environs. Ecoles toutes propositions Tél. 06.13.23.36.30

CHEF DE RANG/MAITRE D'HOTEL, 25 ans d'expérience, parlant anglais et espagnol couramment, service flambage, découpage et cocktail, cherche extras ou CDD, sers NICE et CANNES. Tél: 06.44.30.25.86

Annonces légales

Avis Administratifs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉCO VALLÉE

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC « DES COTEAUX DU VAR »
SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « DES COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET
L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA)
ECO-VALLEE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ETUDE D'IMPAC

DU 12 AU 27 OCTOBRE2017
PREFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En application de la délibération n°2016-030 du Conseil d'administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L. 122-1-1 et R. 122-11 du Code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :
- Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC
- Avis de l'autorité environnementale (AE)
- Avis de la commune de Saint-Jeannet

Pour information, la Métropole Nice Côte d'Azur n'a pas formulé d'observation dans les délais légaux prévus à cet effet.

Où consulter les documents ?

Les documents mentionnés précédemment sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du jeudi 12 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017.

Chaque pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :
- Mairie de Saint-Jeannet : 8 rue du Château, 06640 Saint-Jeannet ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures ;
- EPA Eco Vallée Plaine du Var : Immeuble Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais; BP 33312 06205 Nice Cedex ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heure et de 14 heures à 17h30.

L'EPA Eco Vallée Plaine du Var est l'autorité compétence pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC. Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC. La présente mise à disposition est organisée pour concilier au mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123- 19 du code de l'environnement.

Contact :
EPA Eco-Vallée Plaine du Var, ecovallee-plaineduvar.fr
concertation@epa-laineduvar.com. 04.93.21.71.00

CANNES
ON EN VAUT VILLE DE CANNES

VILLE DE CANNES

AVIS

Révision du règlement local de publicité des enseignes et pré-enseignes

Par délibération en date du 17 Juillet 2012 le Conseil Municipal a engagé la procédure de révision de son Règlement Local de Publicité des Enseignes et pré-enseignes.

Ladite délibération, définissant les modalités de la concertation et les objectifs de la révision, est affichée en Mairie pendant un mois et est disponible, à la Direction Développement Territorial, 3 rue des Fauvettes à Cannes, aux jours et heures habituelle d'ouverture.

Vie des Sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE

NICE2BEAYOU SASU au capital de 1.000 € Siège : RESIDENCE LE PALAIS DE LA PAIX 34 BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 06006 NICE 828438739 RCS de NICE Par décision de l'associé unique du 25/09/2012 il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue Delille 06000 NICE. Mention au RCS de NICE.

Divers

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DE PARTICIPATION PATRONALE AU LOGEMENT DE NICE ET DES ALPES MARITIMES
S.A.I. PARLONIAM
Capital de 20 840 042 €
Siège Social : Immeuble le Phare
455 Promenade des Anglais
CS 33312
06204 NICE CEDEX 3
RCS NICE B 955 801 253

AVIS RECTIFICATIF

A l'annonce parue le 11 juillet 2017 dans NICE MATIN rubrique : Annonces légales, Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2012, a été nommé à compter du 27 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 sur les comptes 2019, l'administrateur suivant :
ACTION LOGEMENT IMMOBILIER siège 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14 Représentée par Monsieur Dominique WALDI domicilié 52 rue Ansee à NICE 06300
Mention sera faite au RCS de NICE.
Pour avis

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Appels d'offres

Avis d'Appels

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME
Commune de THEOULE-SUR-MER,
Hôtel de ville,
BP 40301 – 06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

OBJET: Exploitation d'un bâtiment situé au port de La Figuerette destiné à l'usage d'école de plongée subaquatique, d'activités en milieu hyperbare ainsi qu'au développement d'éventuelles activités en relation avec le parc maritime de Théoule sur Mer conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER : Mairie de THEOULE-SUR-MER – Service Maritime – BP 40006-06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

Le dossier est également disponible en téléchargement sur la plateforme dématérialisée : www.marches-securises.fr ;

DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les plis contenant les candidatures et les offres doivent être expédiés à la Mairie de Théoule sur Mer, par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :
Mairie de THEOULE-SUR-MER
SERVICE MARITIME
BP 40301
06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET OFFRE :

Le 31 octobre 2017 à 12h00. C'est la date de réception qui est prise en compte en non celle de transmission du dossier.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : les renseignements administratifs ou techniques peuvent être obtenus auprès du service maritime. Tél 04 92 37 47 77- Fax 04 92 37 47 67

Courriel : service.maritime@ville-theoulesurmer.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICITE : Le 28/09/2017

Avis d'Attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

MP 2017-10

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :
Agence du Tourisme de la Corse - Service des Marchés Publics
17 Bd du Roi Jérôme BP 19 20181 Ajaccio Tél : 04.95.51.77.87
E-mail : flesa@cc-atc.com ou jmistani@cc-atc.com

Objet du marché : Achat de prestations de voyages comprenant les transports aériens, ferroviaires et maritimes pour les agents, les élus ou les invités de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Date d'attribution du marché : 14 SEPTEMBRE 2017

Nombre d'offres reçues : 2

Nom du titulaire : CORSE ITINERAIRES – 22, cours napoléon – BP 43 – 20 181 AJACCIO Cedex 1
Montant TTC : 32 833,38 €TTC
Lotissement et recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Annonce presse du 29 septembre 2017 éditions L'avenir Côte d'Azur :

Enquêtes publiques

17005937

Projet de création de la zac « des coteaux du Var » sur la commune de Saint-Jeannet

Dans le cadre de la création de la zone d'aménagement concerté (zac) « des coteaux du var » sur la commune de Saint-Jeannet l'établissement public d'aménagement (epa) eco-vallee plaine du Var a réalisé une étude d'impact

DU 12 AU 27 OCTOBRE 2017
PREFET DES ALPES-MARITIMES
AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En application de la délibération n°2016-006 du Conseil d'administration de l'EPA Eco Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC
- Avis de l'autorité environnementale (AE)
- Avis de la commune de Saint-Jeannet

Pour information, la Métropole Nice Côte d'Azur n'a pas formulé d'observation dans les délais légaux prévus à cet effet.

Où consulter les documents ?

Les documents mentionnés précédemment sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du jeudi 12 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- Mairie de Saint-Jeannet : 5 rue du Château, 06640 Saint-Jeannet ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- EPA Eco Vallée Plaine du Var : Immeuble Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais, BP 33257, 06205 Nice Cedex 3 ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

L'EPA Eco Vallée Plaine du Var est l'autorité compétente pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC. Le Préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC. La présente mise à disposition est organisée pour concilier au-mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

Contact : EPA Eco-Vallée Plaine du Var I ecovallee-plaineduvar.fr I concertation@epa-plaineduvar.com I 04 93 21 71 00.

17005906

Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne

Instauration du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé

Par délibérations en date du 26 septembre 2017, le conseil municipal a institué undroit de préemption urbain et l'a renforcé sur une partie de son territoire.Les dites délibérations sont affichées en mairie pendant un mois à compter du 02octobre 2017.

17005706

Préfecture des Alpes-Maritimes

Avis d'enquête publique

COMMUNE DE BIOT

Projet d'aménagement du chemin communal de Saint Julien
Autorité expropriante : Commune de BIOT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Biot à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du chemin communal de Saint Julien situé sur le territoire de la commune de Biot, conformément à l'arrêté préfectoral du 31 août 2017.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairies de Biot - Services techniques municipaux (700 avenue du Jeu de la Baume – 06410) **du lundi 2 octobre au vendredi 3 novembre 2017 inclus (33 jours)** afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la mairie de BIOT :http://www.biot.fr/enquete-publique-amenagement-chemin-st-julien

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public en mairie de BIOT aux horaires d'ouverture précités.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de BIOT (700 avenue du Jeu de la Baume – 06410) et seront annexées au registre. Ces observations écrites devront parvenir au commissaire enquêteur en mairie de BIOT avant la date et heure de clôture de l'enquête.

Les observations écrites pourront également être déposées par voie électronique dans les conditions précitées, sur le registre dématérialisé accessible depuis le site de la préfecture des Alpes-Maritimes : h ttp://www.alpes-maritimes.gouv.fr(rubriques publications / enquêtes publiques / expropriation /Biot - chemin de Saint Julien). Ces observations seront consultables sur ce même site.

M. Willy FIARD, ingénieur en retraite, commissaire enquêteur désigné par décision n° E17000034/06 du 11 août 2017 du Président du Tribunal administratif de Nice recevra en personne les observations du public en mairie de Biot (700 avenue du Jeu de la Baume – 06410) les :

- **lundi 2 octobre 2017 de 8h30 à 12h00**
- **mercredi 18 octobre 2017 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**
- **vendredi 3 novembre 2017 de 8h30 à 12h00**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête précitée pour établir son rapport et rédiger ses conclusions motivées, dont une copie sera déposée et pourra être consultée en mairie de Biot ainsi qu'en Préfecture des Alpes-Maritimes (Direction des élections et de la légalité s/ Bureau des affaires juridiques et de la légalité) et sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes (http://www.alpes-maritimes.gouv.fr – rubrique« publications » - enquêtes publiques) et sur le site de la mairie de Biot: http://www.biot.fr/enquete-publique-amenagementchemin-st-julien

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les informations relative sau projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de la mairie de Biot dans les conditions décrites aux articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants du Code de l'Environnement.Le Préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet d'aménagement du chemin communal de Saint Julien.Nice, le 19 septembre 2017

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général
signé : Frédéric Mac Kain

PLUS RAPIDE
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE
ACCEPTÉ
DANS NOS BUREAUX
OU PAR TÉLÉPHONE

ABONNÉS
CONSULTEZ VOS ANNONCES DÈS LE JEUDI MINUIT SUR
avenir-cotedazur.com

Annonce presse du 2 octobre 2017 éditions Cagnes de Nice Matin

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Cagnes le 02/10/2017

emploi et formation

www.emploi.nicematin.com

nice-matin
Lundi 2 octobre 2017 | 51

Particuliers passer votre annonce et payer par CB
04.93.18.70.00

EMPLOYÉS DE MAISON

Femme Philippine avec références, cherche heures de ménage, repassage, dame de compagnie. Possibilité de garder maison ou villa. Sur Monaco ou environs. Tél. : 06.03.05.37.49

FEMME sérieuse, 20 ans d'expérience, cherche heures de ménage + repassage sur Nice. Tél : 06.74.94.29.43.

GARDES À DOMICILE

AUXILIAIRE DE VIE, avec références, 17 ans d'expérience, cherche emploi : garde de personnes âgées, même multi-cuisines. Libre jour, nuit, weekend. Tél : 06.59.89.66.31.

AUXILIAIRE DE VIE, française, honnête et sérieuse, 25 ans d'expérience, références contrôlables, cherche emploi chez personne âgée à Nice. Disponible après 17h et week-end. Tél : 07.84.18.78.15.

Cannes et environs (mère et fille), auxiliaires de vie diplômées, cherche emploi chez personnes âgées, jour et nuit + WE. Entretien, repas, courses, ménage... Véhicules. Cannes et environs. Tél: 06.11.76.74.53

DAME DE COMPAGNIE DE, véhicules, avec références, nounou/aide/ménagère, pour personne âgée. Gestion complète, aide administrative, entretien jardin, ambiance familiale. Tél : 06.63.09.02.61

FEMME 50 ans, française, grande expérience, cherche emploi : assistante vie, personnes âgées dépendantes ou non, jour / nuit ou WE. Nice et environs. Tél : 06.18.01.54.33 ou 04.83.55.19.96

FEMME AGREE, cherche emploi aide à la personne, courses, garde malade, travaux ménage, promenade, livraison, transports, RDV médicaux, loisirs, jardinage APA, CESU, CARSAT, RSI. Tél. 06.37.74.10.88

AIDE SOIGNANTE, plus de 20 ans de carrière, cherche à garder personnes âgées, nuit + we. Sur Monaco et alentours. Tél : 07.52.42.46.46.

DAME sérieuse avec expérience, cherche emploi garde personne âgée, cuisine, ménage, repassage, possède personne handicapée. Disponible jour et nuit. Tél. : 06.86.73.07.19

DAME DE COMPAGNIE, excellente présentation, cherche emploi chez particulier pour accompagnement dans la vie courante, aide à domicile, bien-être/relaxation. Tél. 06.14.20.04.62

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée cherche petit entretien, repassage, courses, garde de jour ou de nuit sur Cannes et environs proches. Tél : 06.21.09.41.37.

Auxiliaire de vie avec expérience, sérieuse, ponctuelle, cherche emploi chez des personnes âgées, préparation des repas, courses, toilette, sorties. Disponible immédiatement. Sur Nice. Tél. : 07.77.37.22.12

AIDE-SOIGNANTE, dynamique et expérimentée, avec références, cherche à garder la nuit à domicile personne âgée. Secteur La Croix et environs. Tél : 06.61.09.32.90.

ASSISTANTE DE VIE, recherche à Monaco ou sur le 06, emploi chez particulier: ménage, repassage, cuisine, courses, accompagnement et garde de nuit. Tél. 06.05.64.07.08

DAME, garde à son domicile personne âgée, temps complet ou partiel. Maison de plain-pied, endroit calme à St Vallier de Thiey (06). Tél : 06.81.58.06.36

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

URGENT. COUPLE, 55 ans avec 15 ans dans la même propriété, cherche logement indépendant gracieux (50 m2 minimum) en échange de services : jardinage, piscine, petits entretiens divers intérieur / extérieur. Tél : 06.76.26.08.02 ou 06.88.32.34.15

URGENT. HOMME avec expérience, cherche emploi non rémunéré de jardinage et veilleur (villa ou cottage) en contrepartie d'un logement gratuit situé à proximité ou sur le lieu de travail. Tél. 06.15.87.80.83

CAPITAINE RETRAITE, âgé de 61 ans, anglais parlé, propose jardinage, entretien et travaux sur bateaux. Possibilité villas. Références disponibles. De Frejus à Cavalaire. Tél : 06.38.46.85.82

HOMME GOUVERNANT D'ETAGE / MAJORDOME : honnête, véhicule, disponible en soirée pour sevrage villas, soins animaux, courses, gardiennage pendant vos vacances. Tél : 06.13.49.53.73.

COUPLE DE GARDIEN, expérimenté, références contrôlables, permis B, cherche emploi. Lui : très bon bricoleur. Elle : ménage, cuisine, repassage. Secteur Monaco et alentours. Tél: 06.52.96.05.45 ou 06.64.14.09.44.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

ELECTRICIEN Expérimenté et sérieux, travail soigné, cherche emploi sur toulon et proches environs. Tél. 06.17.65.75.01

MACON OHQ, sérieux et soigné avec outils, cherche emploi : piscine, garage, clôture, etc... Libre de suite Tél. 06.21.11.65.26

MACON CARRELEUR qualifié avec matériel, cherche emploi maçonnerie, carrelage, dallage, faïence, rénovation intérieure/extérieure, peinture. Libre de suite. Tél. 06.12.44.75.81

MACON ou artisan OHQ, cherche : tous travaux de maçonnerie, carrelage, murs de soutènement, construction villa, piscine, chez particulier ou société. Tél. 07.82.73.87.16

HOMME Portugais, expérimenté, fait tous travaux de rénovations, peinture intérieure et extérieure, étanchéité, carrelage, parquet, pierre, etc... Tél : 06.30.71.57.20.

MACON 25 ANS D'EXPERIENCE, cherche emploi toutes maçonneries, piscine, carrelage, dallage, faïence, rénovation et petits travaux avec outils, chez entreprise ou particulier. Tél : 07.51.47.95.83.

J.H. Portugais, 32 ans, travailleur soigné, sérieux, effectue tous travaux de peinture (travaux intérieur/extérieur : rénovation tous volets, grilles ; petites façades ou autres travaux). Tous secteurs. Tél. 07.80.36.95.52

AUTO ENTREPRENEUR avec expérience, cherche à effectuer tous travaux de maçonnerie générale et rénovation. Sur Toulon et alentours. Tél : 06.12.31.68.78.

MACON, véhicule, 20 ans d'expérience, carrelage, rénovation, maçonnerie, peinture, cherche emploi en entreprise, artisans ou chez particuliers. Paiement CESU accepté. Tél. : 06.03.43.81.82

MACON, 22 ans d'expérience, cherche emploi, toutes rénovations, spécialité murs soutènement, pierre, clôtures, dallage, carrelage, façade, peinture. Tél : 06.21.52.48.73.

Homme avec expérience cherche emploi de manœuvre en bâtiment en entreprise ou chez particulier. Véhicule. Disponible immédiatement. Tél. : 07.51.51.83.25

MAINTENANCE, DÉPANNAGE

JARDINIER sérieux et dynamique, propose ses services : spécialisé dans les tailles, haies, nœuds, arbres... Remise en état des jardins, enlèvement des déchets. CESU accepté. Tél : 06.56.00.15.16.

MANAGEMENT, ENCADREMENT

Homme de confiance, responsable, polyvalent, sociable, longue expérience dans le secteur du luxe. Trilingue fr, ang, esp. Mobile, disponible. Cherche poste immédiat de propriété. Tél: 06.61.26.26.06.

NETTOYAGE, ENTRETIEN

JARDINIER / MARAICHER diplômé, 25 ans d'expérience, cherche emploi chez particuliers : tous travaux de jardin et potagers, aménagement et entretien. CESU accepté. De Nice à Cannes. Tél : 06.22.52.70.93.

HOMME avec 7 ans d'expérience cherche emploi nettoyage de parkings, voirie, bureaux, copropriétés. Rapide, sérieux, ponctuel. Uniquement le matin (6h-13h). Tél.07.87.84.34.35.

RESTAURATION, HÔTELLERIE

CUISINIER 15 ans d'expérience cherche poste. chaud (poisson,viande) froid, pizza. Nice et environs. Tél : 07.52.97.67.31.

Homme avec expérience cherche emploi dans la restauration, plongeur, polyvalent. Disponible immédiatement. Véhicule. Tél : 06.41.12.15.12 / 07.58.17.96.29

JEUNE HOMME avec expérience cherche emploi de plongeur, aide cuisinier. Disponible de suite. Tél. : 07.53.04.81.84

CUISINIER QUALIFIE, sachant travailler seul, HACCP, de restauration, cherche emploi. Secteur Alpes-Maritimes. Tél : 06.95.13.07.62.

CUISINIER confirmé recherche emploi en poste fixe, remplacements ou extras, sur Nice et environs. Véhicule. Tél : 06.86.53.25.20.

JEUNE HOMME 18 ans d'expérience, motivé, cherche emploi PIZZAIOLO, polyvalent (ou Nice et environs. Etudie toutes propositions Tél. 06.13.23.36.30

CHEF DE RANG/MAITRE D'HOTEL, 25 ans d'expérience, parlant anglais et espagnol couramment, service flambage, découpage et cocktail, cherche extras ou CDD, entre NICE et CANNES. Tél: 06.44.30.25.86

Annonces légales

Avis Administratifs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉCO VALLÉE

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC « DES COTEAUX DU VAR »
SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « DES COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET
(ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA)
ECO-VALLEE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ETUDE D'IMPAC

DU 12 AU 27 OCTOBRE2017
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En application de la délibération n°2016-090 du Conseil d'administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L. 122-1-1 et R. 122-11 du Code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC
- Avis de l'autorité environnementale (AE)
- Avis de la commune de Saint-Jeannet

Pour information, la Métropole Nice Cote d'Azur n'a pas formulé d'observation dans les délais légaux prévus à cet effet.

Où consulter les documents ?

Les documents mentionnés précédemment sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du jeudi 12 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017.

Chaque pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, au jours et horaires habituels d'ouverture :

- Mairie de Saint-Jeannet : 8 rue du Château, 06640 Saint-Jeannet ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures ;
- EPA Eco Vallée Plaine du Var : Immeuble Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais; BP 33252, 06235 Nice Cedex ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heure et de 14 heures à 17h30.

EPA Eco Vallée Plaine du Var est l'seule compétence pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC. Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC. La présente mise à disposition est organisée pour concilier au mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123- 19 du code de l'environnement.

Contact :
EPA Eco-Vallée Plaine du Var, ecovallé-plaineduvar.fr
concertation@epa-laineduvar.com. 04.93.21.71.00

CANNES
CÔTE D'AZUR
www.cannes.com

VILLE DE CANNES

AVIS

Révision du règlement local de publicité des enseignes et pré-enseignes

Par délibération en date du 17 Juillet 2012 le Conseil Municipal a engagé la procédure de révision de son Règlement Local de Publicité des Enseignes et pré-enseignes.

Ladite délibération, définissant les modalités de la concertation et les objectifs de la révision, est affichée en Mairie pendant un mois et est disponible, à la Direction Développement Territorial, 3 rue des Fauvettes à Cannes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vie des Sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE

NICE2SEAVOU SASU au capital de 1.000 € Siège : RESIDENCE LE PALAIS DE LA PAIX 74 BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 06006 NICE 828436739 RCS de NICE Par décision de l'associé unique du 25/09/2012, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue Dalilia 06000 NICE. Mention au RCS de NICE.

Divers

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DE PARTICIPATION PATRONALE
AU LOGEMENT DE NICE ET DES ALPES MARITIMES
S.A.I. PARLONIAM
Capital de 20 840 042 €
Siège Social : Immeuble le Phare
455 Promenade des Anglais
CS 33210
06204 NICE CEDEX 3
RCS NICE B 955 801 253

AVIS RECTIFICATIF

A l'annonce parue le 11 juillet 2017 dans NICE MATIN rubrique : Annonces légales.

Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2012, a été nommé à compter du 27 juin 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 sur les comptes 2019, l'administrateur suivant :

ACTION LOGEMENT IMMOBILIER siège 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14 Représentée par Monsieur Dominique WALDI domicilié 52 rue Arson à NICE 06300.

Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Appels d'offres

Avis d'Appels

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME
Commune de THEOULE-SUR-MER,
Hôtel de ville,
BP 40301 – 06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

OBJET Exploitation d'un bâtiment situé au port de La Figuerette destiné à l'usage d'école de plongée subaquatique, d'activités en milieu hyperbare ainsi qu'au développement d'éventuelles activités en relation avec le parc maritime du Théoule sur Mer conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER : Mairie de THEOULE-SUR-MER – Service Maritime – BP 40006-06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

Le dossier est également disponible en téléchargement sur la plateforme dématérialisée : www.marches-securises.fr ;

DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les plis contenant les candidatures et les offres doivent être expédiés à la Mairie de Théoule sur Mer, par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de THEOULE-SUR-MER
SERVICE MARITIME
BP 40301
06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET OFFRE :

Le 31 octobre 2017 à 12h00. C'est la date de réception qui est prise en compte et non celle de transmission du dossier.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : les renseignements administratifs ou techniques peuvent être obtenus auprès du service maritime. Tél 04 92 97 47 77- Fax 04 92 97 47 67

Courriel : service.maritime@ville-theoule.mmr.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICITE : Le 28/09/2017

Avis d'Attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

MP 2017-10

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :
Agence du Tourisme de la Corse - Service des Marchés Publics
17 Bd du Roi Jérôme BP 19 20181 Ajaccio Tél : 04.95.51.77.97
E-mail : fleca@cca-atc.com ou jmistani@cca-atc.com

Objet du marché : Achat de prestations de voyages comprenant les transports aériens, ferroviaires et maritimes pour les agents, les élus ou les invités de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Date d'attribution du marché : 14 SEPTEMBRE 2017

Nombre d'offres reçues : 2

Nom du titulaire : CORSE ITINERAIRES – 30, cours napoléon – BP 43 - 20 181 AJACCIO Cedex 1
Montant TTC : 30 833,28 €TTC
Lingas et recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Annonce presse du 2 octobre 2017 éditions Cannes de Nice Matin

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Cannes le 02/10/2017

Particuliers passer votre annonce et payer par CB 04.93.18.70.00

EMPLOYÉS DE MAISON

GARDES A DOMICILE

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

MAINTENANCE, DÉPANNAGE

MANAGEMENT, ENCADREMENT

NETTOYAGE, ENTRETIEN

RESTAURATION, HÔTELLERIE

Annonces légales

Avis Administratifs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉCO VALLÉE

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC « DES COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « DES COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA) ECO-VALLÉE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ÉTUDE D'IMPACT

DU 12 AU 27 OCTOBRE 2017
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

[illegible]

VILLE DE CANNES

AVIS

Révision du règlement local de publicité des enseignes et pré-enseignes

Par délibération en date du 17 Juillet 2017 le Conseil Municipal a engagé la procédure de révision de son Règlement Local de Publicité des Enseignes et pré-enseignes.

Ladite délibération, définissant les modalités de la concertation et les objectifs de la révision, est affichée en Mairie pendant un mois et est disponible, à la Direction Développement Territorial, 3 rue des Fauvettes à Cannes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vie des Sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE

NICE2SEAYOU SASU au capital de 1.000 € Siège : RÉSIDENCE LE PALAIS DE LA PAIX 74 BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 06000 NICE [illegible] RCS de NICE [illegible]

Divers

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE DE PARTICIPATION PATRONALE AU LOGEMENT DE NICE ET DES ALPES MARITIMES
S.A.I. PARLONAM
[illegible]

AVIS RECTIFICATIF

[illegible]

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Appels d'offres

Avis d'Appels

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

[illegible]

Avis d'Attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

MP 2017-10

[illegible]

Annonce presse du 2 octobre 2017 éditions Grasse de Nice Matin

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Grasse le 02/10/2017

emploi et formation

www.emploi.nicematin.com

nice-matin
Lundi 2 octobre 2017 | 51

Particuliers passer votre annonce et payer par 04.93.18.70.00

EMPLOYÉS DE MAISON

Femme Philippine avec références, cherche heures de ménage, repassage, dame de compagnie. Possibilité de garder maison ou villa. Sur Monaco ou environs. Tél. : 06.03.05.37.49

FEMME sérieuse, 20 ans d'expérience, cherche heures de ménage + repassage sur Nice. Tél : 06.74.94.26.43.

GARDES À DOMICILE

AUXILIAIRE DE VIE, avec références, 17 ans d'expérience, cherche emploi : garde de personnes âgées, même multi-cuisines. Libre jour, nuit, week-end. Tél : 06.59.09.66.31.

AUXILIAIRE DE VIE, française, honnête et sérieuse, 25 ans d'expérience, références contrôlables, cherche emploi chez personne âgée à Nice. Disponible après 17h et week-end. Tél : 07.84.10.78.15.

Cannes et environs (mère et fille), auxiliaires de vie diplômées, cherche emploi chez personnes âgées, jour et nuit + WE. Entretien, repas, courses, ménage... Véhicules. Cannes et environs. Tél: 06.11.76.74.53

DAME DE COMPAGNIE ISE, véhicules, avec références, nourrie/logée/rémunérée, pour personne âgée. Gestion complète, aide administrative, entretien jardin, ambiance familiale. Tél : 06.63.09.02.61

FEMME 50 ans, française, grande expérience, cherche emploi : assistante vie, personnes âgées dépendantes ou non, jour / nuit ou WE. Nice et environs. Tél : 06.18.09.54.33 ou 04.93.55.19.96

FEMME AGREEE, cherche emploi aide à la personne, courses, garde malade, travaux ménages, promenade, livraison, transports, RDV médicaux, loisirs, paiement APA, CESU, CARSAT, RSI. Tél. 06.37.74.16.98

AIDE SOIGNANTE, plus de 20 ans de carrière, cherche à garder personnes âgées, nuit + we. Sur Monaco et alentours. Tél : 07.53.42.46.46.

DAME sérieuse avec expérience, cherche emploi garde personne âgée, cuisine, ménage, repassage, possède personne handicapée. Disponible jour et nuit. Tél. : 06.86.73.07.19

DAME DE COMPAGNIE, excellente présentation, cherche emploi chez particulier pour accompagnement dans la vie courante, aide à domicile, bien-être/relaxation. Tél. 06.14.20.84.42

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée cherche poste entretien, repassage, courses, garde de jour ou de nuit sur Cannes et environs proches. Tél : 06.21.09.41.37.

Auxiliaire de vie avec expérience, sérieuse, ponctuelle, cherche emploi chez des personnes âgées, préparation des repas, courses, toilette, sorties. Disponible immédiatement. Sur Nice. Tél. : 07.77.37.23.12

AIDE-SOIGNANTE, dynamique et expérimentée, avec références, cherche à garder la nuit à domicile personne âgée. Secteur La Croa et environs. Tél : 06.61.89.32.90.

ASSISTANTE DE VIE, recherche à Monaco ou sur le 06, emploi chez particulier: ménage, repassage, cuisine, courses, accompagnement et garde de nuit. Tél. 06.65.64.07.08

DAME, garde à son domicile personne âgée, temps complet ou partiel. Maison de plain-pied, endroit calme à St Vallier de Thiey (06). Tél : 06.81.58.86.36

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

URGENT. COUPLE, 55 ans avec 15 ans dans le même propriété, cherche logement indépendant gracieux (50 m2 minimum) en échange de services : jardinage, piscine, petits entretiens divers intérieur / extérieur. Tél : 06.75.36.98.02. ou 06.88.32.34.15

URGENT. HOMME avec expérience, cherche emploi non rémunéré de ferronnerie et vitrerie (vitre ou entretien) en contrepartie d'un logement gratuit situé à proximité ou sur le lieu de travail. Tél. 06.15.87.80.83

CAPITAINE RETRAITE, âgé de 81 ans, anglais parlé, propose gardiennage, entretien et travaux sur bateaux. Possibilité villas. Références disponibles. De Fréjus à Cavalaire. Tél : 06.38.46.85.82.

HOMME SOUVENANT D'ETAGE / MAJORDOME : honnête, véhicule, disponible en soirée pour arrosage villas, soins animaux, courses, gardiennage pendant vos vacances. Tél : 06.13.45.30.73.

COUPLE DE GARDIEN, expérimenté, références contrôlables, permis B, cherche emploi. Lui : très bon bricoleur. Elle : ménage, cuisine, repassage. Secteur Monaco et alentours. Tél.06.52.96.05.45 ou 06.64.14.89.44.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

ELECTRICIEN Expérimenté et sérieux, travail soigné, cherche emploi sur toulon et proches environs. Tél. 06.17.85.79.81

MACON OHQ, sérieux et soigné avec outils, cherche emploi : piscine, garage, clôture, etc... Libre de suite Tél. 06.21.11.88.26

MACON CARRELEUR qualifié avec matériel, cherche emploi: maçonnerie, carrelage, dallage, faïence, rénovation intérieure extérieure, peinture. Libre de suite. Tél. 06.12.46.76.81

MACON ou artisan OHQ, cherche : tous travaux de maçonnerie, carrelage, murs de soutènement, construction villa, piscine, chez particulier ou société. Tél. 07.82.73.87.10

HOMME Portugais, expérimenté, fait tous travaux de rénovations, peinture intérieure et extérieure, étanchéité, carrelage, plaque, placo plâtre, etc... Tél : 06.80.71.57.20.

MACON 25 ANS D'EXPERIENCE, cherche emploi toutes maçonneries, piscine, carrelage, dallage, faïence, rénovation et petits travaux avec outils, chez entreprise ou particulier. Tél : 07.59.47.95.83.

J.H. Portugais, 32 ans, travailleur soigneur, sérieux, effectue tous travaux de peinture (travaux intérieur/extérieur : rénovation tous volets, grilles ; petites façades ou autres travaux). Tous secteurs. Tél. 07.66.36.95.52

AUTO ENTREPRENEUR avec expérience, cherche à effectuer tous travaux de maçonnerie générale et rénovation. Sur Toulon et alentours. Tél : 06.12.31.60.70.

MACON, véhicuté, 20 ans d'expérience, carrelage, rénovation, maçonnerie, peinture, cherche emploi en entreprise, artisans ou chez particuliers. Paiement CESU accepté. Tél. : 06.03.43.81.82

MACON, 22 ans d'expérience, cherche emploi, toutes rénovations, spécialité murs soutènement, pierre, clôture, dallage, carrelage, façade, peinture. Tél : 06.21.52.48.73.

Homme avec expérience cherche emploi de manœuvre en bâtiment en entreprise ou chez particulier. Véhicule. Disponible immédiatement. Tél : 07.51.51.02.25

MAINTENANCE, DÉPANNAGE

JARDINIER sérieux et dynamique, propose ses services : spécialisé dans les tailles, haies, massifs, arbres... Remise en état des jardins, enlèvement des déchets. CESU acceptés. Tél : 06.06.09.15.16.

MANAGEMENT, ENCADREMENT

Homme de confiance, responsable, polyvalent, sociable, longue expérience dans le secteur du Luxe. Trilingue fr, ang, esp. Mobile, disponible. Cherche poste intendant de propriété. Tél. 06.81.24.28.06.

NETTOYAGE, ENTRETIEN

JARDINIER / MANAVICHER diplômé, 25 ans d'expérience, cherche emploi chez particuliers : tous travaux de jardin et potagers, aménagement et entretien. CESU acceptés. De Nice à Cannes. Tél : 06.22.52.79.90.

HOMME avec 7 ans d'expérience cherche emploi entretien de parkings, entrée, bureaux, copropriétés. Rapide, sérieux, ponctuelle. Uniquement le matin (05-13h). Tel 07.87.84.34.38.

RESTAURATION, HÔTELLERIE

CUISINIER 15 ans d'expérience cherche poste, chaud (poisson,viande) froid, pizza. Nice et environs. Tél : 07.52.97.67.31.

Homme avec expérience cherche emploi dans la restauration, plongeur, polyvalent. Disponible immédiatement. Véhicule. Tél : 06.41.12.15.12 / 07.58.71.96.39

JEUNE HOMME avec expérience cherche emploi de plongeur, aide cuisinier. Disponible de suite. Tél : 07.53.04.81.84

CUISINIER QUALIFIE, sachant travailler seul, HACCP de restauration, cherche emploi. Secteur Alpes-Maritimes. Tél : 06.95.13.07.62.

CUISINIER confirmé recherche emploi en poste fixe, remplacements ou extras, sur Nice et environs. Véhicule. Tél : 06.86.53.25.20.

JEUNE HOMME 18 ans d'expérience, motivé, cherche emploi PIZZAIOLO, polyvalent sur Nice et environs. Etudie toutes propositions Tél. 06.13.23.36.30

CHEF DE RANG/MAITRE D'HOTEL, 25 ans d'expérience, parlant anglais et espagnol couramment, service flambage, découpage et cocktail, cherche extras ou CDD, entre NICE et CANNES. Tél. 06.44.30.25.86

Annonces légales

Avis Administratifs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉCO VALLÉE

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC « DES COTEAUX DU VAR »
SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « DES COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA)
ECO-VALLEE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ETUDE D'IMPAC

DU 12 AU 21 OCTOBRE2017
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En application de la délibération n°2016-090 du Conseil d'administration de l'EPA Eco Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC
- Avis de l'autorité environnementale (AE)
- Avis de la commune de Saint-Jeannet

Pour information, la Métropole Nice Cote d'Azur n'a pas formulé d'observation dans les délais légaux prévus à cet effet.

Où consulter les documents ?

Les documents mentionnés précédemment sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du jeudi 12 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, au jours et horaires habituels d'ouverture :

- Mairie de Saint-Jeannet : 5 rue du Château, 06640 Saint-Jeannet ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures ;

LEPA Eco Vallée Plaine du Var, Immeuble Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais, BP 33052 06235 Nice Cedex ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heure et de 14 heures à 17h30.

LEPA Eco Vallée Plaine du Var est l'autorité compétence pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC. Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC. La présente mise à disposition est organisée pour concilier au mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123- 19 du code de l'environnement.

Contact :
EPA Eco Vallée Plaine du Var, ecovalle-plaineduvar.fr
concertation@epa-baieduvar.com, 04.93.21.71.00

CANNES
CÔTE D'AZUR
www.cannes.com

VILLE DE CANNES

AVIS

Révision du règlement local de publicité des enseignes et pré-enseignes

Par délibération en date du 17 Juillet 2017 le Conseil Municipal a engagé la procédure de révision de son Règlement Local de Publicité des Enseignes et pré-enseignes.

Ladite délibération, définissant les modalités de la concertation et les objectifs de la révision, est affichée en Mairie pendant un mois et est disponible, à la Direction Développement Territorial, 3 rue des Fauvettes à Cannes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vie des Sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE

NICE,25 AVDU SASU au capital de 1.000 € Siège : RESIDENCE LE PALAIS DE LA PAIX 74 BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 06000 NICE 829436739 RCS de NICE Par décision de l'associé unique du 25/09/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue Delille 06000 NICE. Mention au RCS de NICE.

Divers

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DE PARTICIPATION PATRONALE
AU LOGEMENT DE NICE ET DES ALPES MARITIMES
S.A.I. PARLONIAM
Capital de 20 840 042 €
Siège Social : Immeuble le Phare
455 Promenade des Anglais
CS 23012
06204 NICE CEDEX 3
RCS NICE B 966 801 253

AVIS RECTIFICATIF

A l'annonce parue le 11 juillet 2017 dans NICE MATIN rubrique : Annonces légales, au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017, il a été nommé à compter du 27 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 sur les comptes 2019, l'administrateur suivant :

ACTION LOGEMENT IMMOBILIER pour 60, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14 Représentée par Monsieur Dominique WALDI domicilié 52 rue Arnaud à NICE 06300.

Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Appels d'offres

Avis d'Appels

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME
Commune de THEOULE-SUR-MER,
Hôtel de ville,
BP 43301 – 06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

OBJET: Exploitation d'un bâtiment situé au port de La Figuerette destiné à l'usage d'école de plongée subaquatique, d'activités en milieu hyperbare ainsi qu'au développement d'éventuelles activités en relation avec le parc maritime de Théoule sur Mer conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER : Mairie de THEOULE-SUR-MER – Service Maritime – BP 43301- 06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

Le dossier est également disponible en téléchargement sur la plateforme dématérialisée : www.marches-securises.fr ;

DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les plis contenant les candidatures et les offres doivent être expédiés à la Mairie de Théoule sur Mer, par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de THEOULE-SUR-MER
SERVICE MARITIME
BP 43301
06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET OFFRE:

Le 31 octobre 2017 à 12h30. C'est la date de réception qui est prise en compte et non celle de transmission du dossier.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : les renseignements administratifs ou techniques peuvent être obtenus auprès du service maritime. Tél 04 92 97 47 77- Fax 04 92 97 47 67

Courriel : service.maritime@ville-theoule.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICITE : Le 28/09/2017

Avis d'Attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

MP 2017-10

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :
Agence du Tourisme de la Corse - Service des Marchés Publics
17 Bd du Roi Jérôme BP 19 20181 Ajaccio Tél : 04.95.51.17.97
E-mail : Rec@corsica.com ou jmistani@cc-ac.com

Objet du marché : Achat de prestations de voyages comprenant les transports aériens, ferroviaires et maritimes pour les agents, les élus ou les invités de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Date d'attribution du marché : 14 SEPTEMBRE 2017

Nombre d'offres reçues : 2

Nom du titulaire : CORSE ITINERAIRES – 32, cours napoléon – BP 43 - 20 181 AJACCIO Cedex 1

Montant TTC : 30 833,38 €TTC

Lotissement et recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia ville Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Annonce presse du 2 octobre 2017 éditions Menton de Nice Matin

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Menton le 02/10/2017

emploi et formation

www.emploi.nicematin.com

nice-matin
Lundi 2 octobre 2017 | 51

Particuliers passer votre annonce et payer par CB
04.93.18.70.00

EMPLOYÉS DE MAISON

Femme Philippine avec références, cherche heures de ménage, repassage, dame de compagnie. Possibilité de garder maison ou villa. Sur Monaco ou environs. Tél. : 06.03.05.37.49

FEMME sérieuse, 20 ans d'expérience, cherche heures de ménage + repassage sur Nice. Tél : 06.74.94.29.43.

GARDES À DOMICILE

AUXILIAIRE DE VIE, avec références, 17 ans d'expérience, cherche emploi : garde de personnes âgées, mise en activités, 1ère jour, nuit, weekend. Tél : 06.59.09.06.31.

AUXILIAIRE DE VIE, française, honnête et sérieuse, 25 ans d'expérience, références contrôlables, cherche emploi chez personne âgée à Nice. Disponible après 17h et week-end. Tél : 07.84.18.76.15.

Cannes et environs. (mère et fille), auxiliaires de vie diplômée, cherche emploi chez personnes âgées, jour et nuit + WE. Entretien, repas, courses, ménage... Véhiculées. Cannes et environs. Tél: 06.11.76.74.53

DAME DE COMPAGNIE IDE, véhiculée, avec références, nourrie/logée/rémunérée, pour personne âgée. Gestion complète, aide administrative, entretien jardin, ambiance familiale. Tél: 06.63.09.02.61

FEMME 50 ans, française, grande expérience, cherche emploi : assistante vie, personnes âgées dépendantes ou non, jour / nuit ou WE. Nice et environs. Tél : 06.18.91.54.33 ou 04.93.55.19.90

FEMME AGREEE, cherche emploi aide à la personne, courses, garde malade, travaux ménages, promenade, livraison, transports, Rdv médicaux, loisirs, poissonat APA, CESU, CARSAT, RSI. Tél. 06.37.74.18.98

AIDE SOIGNANTE, plus de 20 ans de carrière, cherche à garder personnes âgées, nuit + we. Sur Monaco et alentours. Tél : 07.53.43.46.46.

DAME sérieuse avec expérience, cherche emploi garde personne âgée, cuisine, ménage, repassage, possible personne handicapée. Disponible jour et nuit. Tél : 06.66.73.07.19

DAME DE COMPAGNIE, excellente présentation, cherche emploi chez particulier pour accompagnement dans la vie courante, aide à domicile, bien-être/relaxation. Tél. 06.14.20.84.42

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée cherche poste entretien, repassage, courses, garde de jour ou de nuit sur Cannes et environs proches. Tél : 06.21.09.41.37.

Auxiliaire de vie avec expérience, sérieuse, ponctuelle, cherche emploi chez des personnes âgées, préparation des repas, courses, toilette, sorties. Disponible immédiatement. Sur Nice. Tél. : 07.77.97.22.12

AIDE-SOIGNANTE, dynamique et expérimentée, avec références, cherche à garder la nuit à domicile personne âgée. Secteur La Crau et environs. Tél : 06.61.09.32.90.

ASSISTANTE DE VIE, recherche à Monaco ou sur le 06, emploi chez particulier: ménage, repassage, cuisine, courses, accompagnement et garde de nuit. Tél. 06.65.64.07.08

DAME, garde à son domicile personne âgée, temps complet ou partiel. Maison de plain-pied, entrée cuisine à St Vallier de Thiey (06). Tél : 06.87.58.66.36.

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

URGENT. COUPLE, 55 ans avec 15 ans dans la même propriété, cherche logement indépendant gracieux (60 m2 minimum) en échange de services : jardinage, piscine, petits entretiens divers intérieur / extérieur. Tél : 06.76.36.48.02 ou 06.88.32.34.15

URGENT. HOMME avec expérience, cherche emploi non rémunéré de ferrailleur et vitrier (vitre ou cristal) en contrepartie d'un logement gratuit situé à proximité ou sur le lieu de travail. Tél. 06.15.87.80.63

CAPITAINE RETRAITE, âge de 61 ans, anglais parlé, propose gardiennage, entretien et travaux sur bateaux. Possibilité villas. Références disponibles. De Fréjus à Cavalaire. Tél : 06.38.46.05.62.

HOMME GOUVERNANT D'ETAGE / MAJORDOME : honnête, véhicule, disponible de suivre pour ravitaillement villas, soins animaux, courses, gardiennage pendant vos vacances. Tél : 06.13.49.03.73.

COUPLE DE GARDIEN, expérimenté, références contrôlables, permis B, cherche emploi. Lui : très bon bricoleur. Elle : ménage, cuisine, repassage. Secteur Monaco et alentours. Tél.06.52.90.05.45 ou 06.64.14.89.44.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

ELECTRICIEN Expérimenté et sérieux, travail soigné, cherche emploi sur toulon et proches environs. Tél. 06.17.65.79.01

MACON OHQ, sérieux et soigné avec outils, cherche emploi : piscine, garage, clôture, etc... Libre de suite Tél. 06.21.11.00.26

MACON CARRELEUR qualifié avec matériel, cherche emploi maçonnerie, carrelage, dallage, faïence, rénovation intérieure extérieure, peinture. Libre de suite. Tél. 06.12.44.75.81

MACON ou enfoncé OHQ, cherche : tous travaux de maçonnerie, carrelage, murs de soutènement, construction villa, piscine, chez particulier ou sociétés. Tél. 07.82.73.87.18

HOMME Portugais, expérimenté, fait tous travaux de rénovations, peinture intérieure et extérieure, étanchéité, carrelage, parquet, placo plâtre, etc... Tél : 06.80.71.57.20.

MACON 25 ANS D'EXPERIENCE, cherche emploi toutes maçonneries, piscine, carrelage, dallage, faïence, rénovation et petits travaux avec outils, chez entreprise ou particulier. Tél : 07.51.47.95.83.

J.H. Portugais, 32 ans, travailleur soigneux, sérieux, effectue tous travaux de peinture (travaux intérieur/extérieur : rénovation tous volets, grilles ; portes; façades ou autres travaux). Tous secteurs. Tél. 07.86.39.95.52

AUTO ENTREPRENEUR avec expérience, cherche à effectuer tous travaux de maçonnerie générale et rénovation. Sur Toulon et alentours. Tél : 06.12.31.68.78.

MACON, sérieux, 20 ans d'expérience, carrelage, rénovation, maçonnerie, peinture, cherche emploi en entreprise, artisans ou chez particuliers. Paiement CESU accepté. Tél. : 06.03.43.81.82

MACON, 22 ans d'expérience, cherche emploi, toutes rénovations, spécialité murs soutènement, pierre, clôtures, dallage, carrelage, façade, peinture. Tél : 06.21.52.48.73.

Homme avec expérience cherche emploi de manœuvre en bâtiment en entreprise ou chez particulier. Véhicule. Disponible immédiatement. Tél. : 07.51.51.62.25

MAINTENANCE, DÉPANNAGE

JARDINIER sérieux et dynamique, propose ses services : spécialité dans les tailles, haies, massifs, arbres... Remise en état des jardins, enlèvement des déchets. CESU accepté. Tél : 06.58.09.15.16.

MANAGEMENT, ENCADREMENT

Homme de confiance, responsable, polyvalent, sociable, longue expérience dans le secteur du Luxe. Trilingue fr, ang, esp. Mobile, disponible. Cherche poste intérieur ou propriété. Tél: 06.87.34.38.06

NETTOYAGE, ENTRETIEN

JARDINIER / MARAICHER diplômé, 25 ans d'expérience, cherche emploi chez particuliers : tous travaux de jardin et potagers, aménagement et entretien. CESU accepté. De Nice à Cannes. Tél : 06.22.52.79.93.

HOMME avec 7 ans d'expérience cherche emploi nettoyage de parkings, entrée, bureaux, copropriété. Repris, sérieux, ponctuel. Uniquement le matin (6h-13h). Tél.07.87.84.34.36.

RESTAURATION, HÔTELLERIE

CUISINIER 15 ans d'expérience cherche poste, chaud (poissonnier,viandier) froid, pizza. Nice et environs. Tél : 07.52.97.67.31.

Homme avec expérience cherche emploi dans la restauration, plongeur, polyvalent. Disponible immédiatement. Véhiculé. Tél. : 06.41.12.15.12 / 01.58.11.86.39

JEUNE HOMME avec expérience cherche emploi de plongeur, aide cuisinier. Disponible de suite. Tél. : 07.53.04.81.84

CUISINIER QUALIFIE, sachant travailler seul, HACCP de restauration, cherche emploi. Secteur Alpes-Maritimes. Tél : 06.95.13.07.62.

CUISINIER confirmé recherche emploi en poste fixe, remplacements ou extras, sur Nice et environs. Véhiculé. Tél : 06.08.53.25.20

JEUNE HOMME 18 ans d'expérience, motivé, cherche emploi PIZZAIOLO, polyvalent sur Nice et environs. Etudie toutes propositions Tél. 06.13.23.36.30

CHEF DE RANG/MAITRE D'HOTEL, 25 ans d'expérience, parlant anglais et espagnol couramment, service flambage, découpage et cocktail, cherche extras ou CDD, entre NICE et CANNES. Tél. 06.44.30.25.86

Annonces légales

Avis Administratifs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉCO VALLÉE

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC « DES COTEAUX DU VAR »
SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « DES COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA)
ECO-VALLEE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ETUDE D'IMPAC

DU 12 AU 27 OCTOBRE 2017
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En application de la délibération n°2016-090 du Conseil d'administration de l'EPA Eco Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L. 122-1-1 et R. 122-11 du Code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :
- Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC
- Avis de l'autorité environnementale (AE)
- Avis de la commune de Saint-Jeannet

Pour information, la Métropole Nice Cote d'Azur n'a pas formulé d'observation dans les délais légaux prévus à cet effet.

Où consulter les documents ?

Les documents mentionnés précédemment sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du jeudi 12 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :
- Mairie de Saint-Jeannet : 5 rue du Château, 06640 Saint-Jeannet ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures ;
- EPA Eco Vallée Plaine du Var : Immeuble Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais; BP 33252 06035 Nice Cedex ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heure et de 14 heures à 17h30.

EPA Eco Vallée Plaine du Var est l'autorité compétente pour établir le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC. Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC. La présente mise à disposition est organisée pour concilier au mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123- 19 du code de l'environnement.

Contact :
EPA Eco-Vallée Plaine du Var, ecovallée-plaineduvar.fr
concertation@epa-laineduvar.com. 04.93.21.71.00

CANNES
CÔTE D'AZUR
www.cannes.com

VILLE DE CANNES

AVIS

Révision du règlement local de publicité des enseignes et pré-enseignes

Par délibération en date du 17 Juillet 2012 le Conseil Municipal a engagé la procédure de révision de son Règlement Local de Publicité des Enseignes et pré-enseignes.

Ladite délibération, définissant les modalités de la concertation et les objectifs de la révision, est affichée en Mairie pendant un mois et est disponible, à la Direction Développement Territorial, 3 rue des Fauvettes à Cannes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vie des Sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE

NICE2SEAYOU SASU au capital de 1.000 € Siège : RESIDENCE LE PALAIS DE LA PAIX 74 BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 06006 NICE 828436739 RCS de NICE Par décision de l'associé unique du 25/09/2017 il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue Delille 06000 NICE. Mention au RCS de NICE.

Divers

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DE PARTICIPATION PATRONALE
AU LOGEMENT DE NICE ET DES ALPES MARITIMES
S.A.I. PARLONIAM
Capital de 20 840 042 €
Siège Social : Immeuble le Phare
455 Promenade des Anglais
CS 33212
06204 NICE CEDEX 3
RCS NICE B 966 801 253

AVIS RECTIFICATIF

A l'annonce parue le 11 juillet 2017 dans NICE MATIN rubrique : Annonces légales, au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2012, a été nommé à compter du 27 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020 sur les comptes 2019, l'administrateur suivant :
ACTION LOGEMENT IMMOBILIER siège 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14 Représentée par Monsieur Dominique NALDI domicilié 52 rue Arson à NICE 06300.

Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Appels d'offres

Avis d'Appels

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME
Commune de THEOULE-SUR-MER,
Hôtel de ville,
BP 40001 – 06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

OBJET: Exploitation d'un bâtiment situé au port de La Figuerette destiné à l'usage d'école de plongée subaquatique, d'activités en milieu hyperbare ainsi qu'au développement d'éveils et activités en relation avec le parc maritime de Théoule sur Mer conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER : Mairie de THEOULE-SUR-MER – Service Maritime – BP 40001- 06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

Le dossier est également disponible en téléchargement sur la plateforme dématérialisée : www.marches-securises.fr .

DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les plis contenant les candidatures et les offres doivent être expédiés à la Mairie de Théoule sur Mer, par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :
Mairie de THEOULE-SUR-MER
SERVICE MARITIME
BP 40001
06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET OFFRE:

Le 31 octobre 2017 à 12h00. C'est la date de réception qui est prise en compte et non celle de transmission du dossier.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : les renseignements administratifs ou techniques peuvent être obtenus auprès du service maritime. Tél 04 92 07 47 71- Fax 04 92 07 47 67

Courriel : service.maritime@ville-theoulesurmer.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICITE : Le 28/09/2017

Avis d'Attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

MP 2017-10

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :
Agence du Tourisme de la Corse - Service des Marchés Publics
17 Bd du Roi Jérôme BP 19 20181 Ajaccio Tél : 04.95.51.77.97
E-mail : fiscal@cca-atc.com ou jmissoni@cca-atc.com

Objet du marché : Achat de prestations de voyages comprenant les transports aériens, ferroviaires et maritimes pour les agents, les élus ou les invités de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Date d'attribution du marché : 14 SEPTEMBRE 2017

Nombre d'offres reçues : 2

Nom du titulaire : CORSE ITINERAIRES – 33, cours napoléon – BP 43 – 20 181 AJACCIO Cedex 1

Montant TTC : 32 833,36 €TTC

Lotissement : 1

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Annonce presse du 2 octobre 2017 éditions Monaco de Nice Matin

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Monaco le 02/10/2017

emploi et formation

www.emploi.nicematin.com

nice-matin
Lundi 2 octobre 2017 | 51

Particuliers passez votre annonce et payez par **04.93.18.70.00**

EMPLOYÉS DE MAISON

Femme Philippine avec références, cherche heures de ménage, repassage, dame de compagnie. Possibilité de garder maison ou villa. Sur Monaco ou environs. Tél. : 06.53.05.37.49

FEMME sérieuse, 20 ans d'expérience, cherche heures de ménage + repassage sur Nice. Tél : 06.74.84.25.43.

GARDES À DOMICILE

AUXILIAIRE DE VIE, avec références, 17 ans d'expérience, cherche emploi : garde de personnes âgées, même médicalisées, 12hrs jour, nuit, week-end. Tél : 06.59.89.66.31.

AUXILIAIRE DE VIE, française, honnête et sérieuse, 25 ans d'expérience, références contrôlables, cherche emploi chez personnes âgées. Disponible après 17h et week-end. Tél : 07.84.18.76.15.

Cannes et environs, (mère et fille), auxiliaires de vie diplômées, cherche emploi chez personnes âgées, jour et nuit + WE. Entretien, repas, courses, ménage... Véhicules. Cannes et environs. Tél: 06.11.76.74.53

DAME DE COMPAGNIE IDE, véhicule, avec références, sérieuse/agée/résidence, pour personne âgée. Gestion complète, aide administrative, entretien jardin, ambiance familiale. Tél. 06.63.09.02.61

FEMME 50 ans, française, grande expérience, cherche emploi : assistante vie, personnes âgées dépendantes ou non, jour / nuit ou WE. Nice et environs. Tél : 06.18.91.54.33 ou 04.93.55.19.90

FEMME AGREE, cherche emploi aide à la personne, courses, garde malade, travaux ménages, promenade, livraison, transports, rdv médicaux, loisirs, jardinage APA, CESU, CARSAT, RSI. Tél. 06.37.74.10.98

AIDE SOIGNANTE, plus de 20 ans de carrière, cherche à garder personnes âgées, nuit + we. Sur Monaco et alentours. Tél : 07.53.43.46.46.

DAME sérieuse avec expérience, cherche emploi garde personne âgée, cuisine, ménage, repassage, possible personne handicapée. Disponible jour et nuit. Tél. : 06.08.73.07.19

DAME DE COMPAGNIE, excellente présentation, cherche emploi chez particulier pour accompagnement dans la vie courante, aide à domicile, bien-être/relaxation. Tél. 06.14.20.81.62

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée cherche petit entretien, repassage, courses, garde de jour ou de nuit sur Cannes et environs proches. Tél : 06.21.09.41.37.

Auxiliaire de vie avec expérience, sérieuse, ponctuelle, cherche emploi chez des personnes âgées, préparation des repas, courses, toilette, sorties. Disponible immédiatement. Sur Nice. Tél. : 07.77.97.22.12

AIDE-SOIGNANTE, dynamique et expérimentée, avec références, cherche à garder la nuit à domicile personne âgée. Secteur La Croa et environs. Tél : 06.61.09.32.90.

ASSISTANTE DE VIE, recherche à Monaco ou sur le 06, emploi chez particulier: ménage, repassage, cuisine, courses, accompagnement et garde de nuit. Tél. 06.65.64.07.09

DAME, garde à son domicile personne âgée, temps complet ou partiel. Maison de plain-pied, endroit calme à St Vallier de Thiey (06). Tél : 06.87.58.86.36

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

URGENT. COUPLE. 55 ans avec 15 ans dans la même propriété, cherche logement indépendant gracieux (50 m2 minimum) en échange de services : jardinage, piscine, petits entretiens divers intérieur / extérieur. Tél : 06.76.26.08.02. ou 06.88.32.34.15

URGENT. HOMME avec expérience, cherche emploi sur résidence de haut-standing et veilleur (ville ou campagne) ou contrepartie d'un logement gratuit situé à proximité ou sur le lieu de travail. Tél. 06.15.87.80.63

CAPITAINE RETRAITE, âgé de 61 ans, anglais parlé, propose jardinage, entretien et travaux sur bateaux. Possibilité villas. Références disponibles. Ok Fréjus à Cavalaire. Tél : 06.08.46.85.63

HOMME GOUVERNANT D'ETAGE / MAJORDOME : honnête, véhicule, disponible en soirée pour arrivage villas, soins animaux, courses, gardiennage pendant vos vacances. Tél : 06.13.49.33.73.

COUPLE DE GARDIEN, expérimenté, références contrôlables, permis B, cherche emploi. Lui : très bon bricoleur Elle : ménage, cuisine, repassage. Secteur Monaco et alentours. Tél.06.52.90.05.45 ou 06.64.14.89.44.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

ELECTRICIEN Expérimenté et sérieux, travail soigné, cherche emploi sur toulon et proches environs. Tél. 06.17.85.79.81

MACON GHO, sérieux et soigné avec outils, cherche emploi : piscine, garage, clôture, etc... Libre de suite Tél. 06.21.11.86.26

MACON CARRELEUR qualifié avec matériel, cherche emploi: maçonnerie, carrelage, dallage, faïence, rénovation intérieure extérieure, peinture. Libre de suite. Tél. 06.12.46.70.81

MACON ou artisan GHO, cherche : tous travaux de maçonnerie, carrelage, murs de soutènement, construction villa, piscine, chez particulier ou société. Tél. 07.82.73.67.18

HOMME Portugais, expérimenté, fait tous travaux de rénovations, peinture intérieure et extérieure, étanchéité, carrelage, parquet, plaire pilère, etc... Tél : 06.30.71.57.20.

MACON 25 ANS D'EXPERIENCE, cherche emploi toutes maçonneries, piscine, carrelage, dallage, faïence, rénovation et petits travaux avec outils, chez entreprise ou particulier. Tél : 07.51.47.95.83.

J.H. Portugais, 32 ans, travailleur soigneux, sérieux, effectue tous travaux de peinture (travaux intérieur/extérieur : rénovation tous volets, grilles ; petites façades ou autres travaux). Tous secteurs. Tél. 07.88.39.95.52

AUTO ENTREPRENEUR avec expérience, cherche à effectuer tous travaux de maçonnerie générale et rénovation. Sur Toulon et alentours. Tél : 06.12.31.68.78.

MACON, véhiculé, 20 ans d'expérience, carrelage, rénovation, maçonnerie, peinture, cherche emploi en entreprise, artisans ou chez particuliers. Paiement CESU accepté. Tél. : 06.03.43.01.82

MACON, 33 ans d'expérience, cherche emploi, toutes rénovations, spécialité murs scanlement, pierre, clôtures, dallage, carrelage, façade, peinture. Tél : 06.21.52.48.73.

Homme avec expérience cherche emploi de manœuvre en bâtiment en entreprise ou chez particulier. Véhicule. Disponible immédiatement. Tél : 07.51.51.02.25

MAINTENANCE, DÉPANNAGE

JARDINIER sérieux et dynamique, propose ses services : spécialisé dans les tailles, haies, massifs, arbres. Remise en état des jardins, enlèvement des déchets. CESU acceptés. Tél : 06.06.05.15.16.

MANAGEMENT, ENCADREMENT

Homme de confiance, responsable, polyvalent, sociable, longue expérience dans le secteur du luxe. Trilingue fr, ang, esp. Mobile, disponible. Cherche poste intendant de propriété. Tél: 06.61.26.26.06.

NETTOYAGE, ENTRETIEN

JARDINIER / MARAICHER diplômé, 25 ans d'expérience, cherche emploi chez particuliers : tous travaux de jardin et potagers, aménagement et entretien. CESU acceptés. De Nice à Cannes. Tél : 06.22.52.79.90.

HOMME avec 7 ans d'expérience cherche emploi entretien de parkings, usine, bureaux, copropriété. Rapide, sérieux, ponctuel. Uniquement le matin (6h-13h). Tél.07.67.84.34.36.

RESTAURATION, HÔTELLERIE

CUISINIER 15 ans d'expérience cherche poste, chaud (poissons,viandes) froid, pizza. Nice et environs. Tél : 07.52.97.67.31.

Homme avec expérience cherche emploi dans la restauration, plongeur, polyvalent. Disponible immédiatement. Véhicule. Tél. : 06.41.12.15.12 / 07.58.11.86.39

JEUNE HOMME avec expérience cherche emploi de plongeur, aide cuisinier. Disponible de suite. Tél. : 07.53.04.81.84

CUISINIER QUALIFIE, sachant travailler seul, HACCP de restauration, cherche emploi. Secteur Alpes-Maritimes. Tél : 06.95.13.07.62.

CUISINIER confirmé recherche emploi en poste fixe, remplacements ou extras, sur Nice et environs. Véhicule. Tél : 06.86.53.25.20

JEUNE HOMME 18 ans d'expérience, motivé, cherche emploi PIZZAIOLO, polyvalent sur Nice et environs. Etudie toutes propositions Tél. 06.13.23.96.30

CHEF DE RANG/MAITRE D'HOTEL, 25 ans d'expérience, parlant anglais et espagnol couramment, service flambage, découpage et cocktail, cherche extras ou CDD, entre NICE et CANNES. Tél: 06.44.30.25.86.

Annonces légales

Avis Administratifs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉCO VALLÉE

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC « DES COTEAUX DU VAR »
SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « DES COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET
(ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA)
ECO-VALLEE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ETUDE D'IMPAC

DU 12 AU 27 OCTOBRE2017
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En application de la délibération n°2016-080 du Conseil d'administration de l'EPA Eco Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des articles L.122-1 et R.122-11 du Code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :
- Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC
- Avis de l'autorité environnementale (AE)
- Avis de la commune de Saint-Jeannet

Pour information, la Métropole Nice Cote d'Azur n'a pas formulé d'observation dans les délais légaux prévus à cet effet.

Où consulter les documents ?

Les documents mentionnés précédemment sont mis à disposition du public pendant une durée de 16 jours, du jeudi 12 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :
- Mairie de Saint-Jeannet : 5 rue du Château, 06640 Saint-Jeannet ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures ;
- LEPA Eco Vallée Plaine du Var : Immeuble Raza (4ème étage), 455 promenade des Anglais; BP 33252 06235 Nice Cedex ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heure et de 14 heures à 17h30.

L'EPA Eco Vallée Plaine du Var est l'autorité compétence pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC. Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC. La présente mise à disposition est organisée pour concilier au mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présence mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123- 19 du code de l'environnement.

Contact :
EPA Eco-Vallée Plaine du Var, ecovallee-plaineduvar.fr
concertation@epa-laineduvar.com. 04.93.21.71.00

CANNES
CÔTE D'AZUR
www.cannes.com

VILLE DE CANNES

AVIS

Révision du règlement local de publicité des enseignes et pré-enseignes

Par délibération en date du 17 Juillet 2012, le Conseil Municipal a engagé la procédure de révision de son Règlement Local de Publicité des Enseignes et pré-enseignes.

Ladite délibération, définissant les modalités de la concertation et les objectifs de la révision, est affichée en Mairie pendant un mois et est disponible, à la Direction Développement Territorial, 3 rue des Fauvettes à Cannes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vie des Sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE

NICE2SEAYOU SASU au capital de 1.000 € Siège : RESIDENCE LE PALAIS DE LA PAIX 74 BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 06000 NICE 829806139 RCS de NICE Par décision de l'associé unique du 25/09/2012, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue Delille 06000 NICE. Mention au RCS de NICE.

Divers

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DE PARTICIPATION PATRONALE
AU LOGEMENT DE NICE ET DES ALPES MARITIMES
S.A.I. PARLONIAM
Capital de 20 840 042 €
Siège Social : Immeuble le Phare
455 Promenade des Anglais
CS 23212
06204 NICE CEDEX 3
RCS NICE B 966 801 253

AVIS RECTIFICATIF

Il l'annonce parue le 11 juillet 2017 dans NICE MATIN rubrique : Annonces légales,

Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2012, a été nommé à compter du 27 juin 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 sur les comptes 2019, l'administrateur suivant :

ACTION LOGEMENT IMMOBILIER pour 60, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14
Représentée par Monsieur Dominique WALDI domicilié 62 rue Arson à NICE 06300

Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Appels d'offres

Avis d'Appels

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME
Commune de THEOULE-SUR-MER,
Hôtel de ville,
BP 40301 – 06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

OBJET: Exploitation d'un bâtiment situé au port de La Figuerette destiné à l'usage d'école de plongée subaquatique, d'activités en milieu hyperbare ainsi qu'au développement d'éventuelles activités en relation avec le parc maritime de Théoule sur Mer conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER : Mairie de THEOULE-SUR-MER – Service Maritime – BP 40301-06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

Le dossier est également disponible en téléchargement sur la plateforme dématérialisée : www.marches-securises.fr .

DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les plis contenant les candidatures et les offres doivent être expédiés à la Mairie de Théoule sur Mer, par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :
Mairie de THEOULE-SUR-MER
SERVICE MARITIME
BP 40301
06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET OFFRE:

Le 31 octobre 2017 à 12h00. C'est la date de réception qui est prise en compte et non celle de transmission du dossier.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : les renseignements administratifs ou techniques peuvent être obtenus auprès du service maritime. Tél 04 92 97 47 77- fax 04 92 97 47 67

Courriel : service.maritime@ville-theoulesurmer.fr

DATE D'ENVOI QUI PRESENT AVIS A LA PUBLICITE : Le 28/09/2017

Avis d'Attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

MP 2017-10

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :
Agence du Tourisme de la Corse - Service des Marchés Publics
17 Bd du Roi Jérôme BP 19 20181 Ajaccio Tél : 04.95.51.17.87
E-mail : fleca@cc-atc.com ou jmistani@cc-atc.com

Objet du marché : Achat de prestations de voyages comprenant les transports aériens, ferroviaires et maritimes pour les agents, les élus ou les invités de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Date d'attribution du marché : 14 SEPTEMBRE 2017

Nombre d'offres reçues : 2

Nom du titulaire : CORSE ITINERAIRES – 32, cours napoléon – BP 43 – 20 181 AJACCIO Cedex 1

Montant TTC : 30 833,38 €TTC

Litiges et recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia ville Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 33.

Annonce presse du 2 octobre 2017 éditions Nice de Nice Matin

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 02/10/2017

emploi et formation

www.emploi.nicematin.com

nice-matin Lundi 2 octobre 2017 51

EMPLOYÉS DE MAISON

GARDES À DOMICILE

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

MAINTENANCE, DÉPANNAGE

MANAGEMENT, ENCADREMENT

NETTOYAGE, ENTRETIEN

RESTAURATION, HÔTELLERIE

Annonces légales

Avis Administratifs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉCO VALLÉE

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC « DES COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « DES COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA) ECO-VALLÉE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ETUDE D'IMPAC

DU 12 AU 27 OCTOBRE 2017
PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En application de la délibération n°2016-030 du Conseil d'administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L. 122-1-1 et R. 122-11 du Code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :
- Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC
- Avis de l'autorité environnementale (AE)
- Avis de la commune de Saint-Jeannet

Pour information, la Métropole Nice Côte d'Azur n'a pas formulé d'observation dans les délais légaux prévus à cet effet.

Où consulter les documents ?

Les documents mentionnés précédemment sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du jeudi 12 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :
- Mairie de Saint-Jeannet : 5 rue du Château, 06640 Saint-Jeannet ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures ;

L'EPA Eco Vallée Plaine du Var : Immeuble Nice Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais BP 33257 06205 Nice Cedex ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17h30.

L'EPA Eco Vallée Plaine du Var est l'autorité compétente pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC. Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC. La présente mise à disposition est organisée pour concilier au mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Contact :
EPA Eco-Vallée Plaine du Var, ecovallee-plaineduvar.fr
concertation@epa-plaineduvar.com. 04.93.21.71.00

CANNES CÔTE D'AZUR
www.cannes.com

VILLE DE CANNES

AVIS

Révision du règlement local de publicité des enseignes et pré-enseignes

Par délibération en date du 17 Juillet 2017, le Conseil Municipal a engagé la procédure de révision de son Règlement Local de Publicité des Enseignes et pré-enseignes.

Ladite délibération, définissant les modalités de la concertation et les objectifs de la révision, est affichée en Mairie pendant un mois et est disponible, à la Direction Développement Territorial, 3 rue des Fauvettes à Cannes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vie des Sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE

NICE2SEAYOU SASU au capital de 1.000 € Siège : RESIDENCE LE PALAIS DE LA PAIX 74 BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 06000 NICE 828436139 RCS de NICE Par décision de l'associé unique du 25/09/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue Delille 06000 NICE. Mention au RCS de NICE.

Divers

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DE PARTICIPATION PATRONALE AU LOGEMENT DE NICE ET DES ALPES MARITIMES
S.A.I. PARLONIAM
Capital de 20 840 042 €
Siège Social : Immeuble le Phare
455 Promenade des Anglais
CS 23212
06204 NICE CEDEX 3
RCS NICE B 955 801 253

AVIS RECTIFICATIF

A l'annonce parue le 11 juillet 2017 dans NICE MATIN rubrique : Annonces légales.

Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017, a été nommé à compter du 27 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020 sur les comptes 2019, l'administrateur suivant :

ACTION LOGEMENT IMMOBILIER siège 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14 Représentée par Monsieur Dominique NALDI domicilié 52 rue Arson à NICE 06300.

Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Appels d'offres

Avis d'Appels

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME
Commune de THEOULE-SUR-MER,
Hôtel de ville,
BP 40301 – 06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

OBJET : Exploitation d'un bâtiment situé au port de La Figueirette destiné à l'usage d'école de plongée subaquatique, d'activités en milieu hyperbare ainsi qu'au développement d'éventuelles activités en relation avec le parc maritime de Théoule sur Mer conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER : Mairie de THEOULE-SUR-MER – Service Maritime – BP 40301-06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

Le dossier est également disponible en téléchargement sur la plateforme dématérialisée : www.marches-securises.fr ;

DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les plis contenant les candidatures et les offres doivent être expédiés à la Mairie de Théoule sur Mer, par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de THEOULE-SUR-MER
SERVICE MARITIME
BP 40301
06591 THEOULE-SUR-MER CEDEX

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET OFFRE :

Le 31 octobre 2017 à 12h00. C'est la date de réception qui est prise en compte et non celle de transmission du dossier.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : les renseignements administratifs ou techniques peuvent être obtenus auprès du service maritime. Tél 04 92 97 47 77- Fax 04 92 97 47 67

Courriel : service.maritime@ville-theoulesurmer.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICITE : Le 28/09/2017

Avis d'Attribution

AVIS D'ATTRIBUTION
MP 2017-10

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Agence du Tourisme de la Corse - Service des Marchés Publics

17 Bd du Roi Jérôme BP 19 20181 Ajaccio Tél : 04.95.51.77.87

E-mail : [illegible]@ctc-atc.com ou [illegible]@ctc-atc.com

Objet du marché : Achat de prestations de voyages comprenant les transports aériens, ferroviaires et maritimes pour les agents, les élus ou les invités de l'Agence du Tourisme de la Corse.

Date d'attribution du marché : 14 SEPTEMBRE 2017

Nombre d'offres reçues : 2

Nom du titulaire : CORSE ITINERAIRES – 32, cours napoléon – BP 43 – 20 181 AJACCIO Cedex 1

Montant TTC : 32 833,36 € TTC

Litiges et recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

L'information sur les sites Internet de la commune de Saint-Jeannet

L'information sur les sites Internet de la Préfecture

L'information sur les sites Internet de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var

L'affichage de l'avis du Préfet en mairie et au siège de l'EPA :
Cf. Constats d'huissier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES ALPES-MARITIMES

29 SEPT 2017

AVIS
DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC " DES COTEAUX DU VAR "
SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) " DES COTEAU DU VAR " SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA) ECO-VALLEE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ÉTUDE D'IMPACT

En application de la délibération n°2016-006 du Conseil d'administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L.122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- ✔ **Étude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC**
- ✔ **Avis de l'autorité environnementale (AE)**
- ✔ **Avis de la commune de Saint-Jeannet**

Pour information, la Métropole Nice Côte d'Azur n'a pas formulé d'observation dans les délais légaux prévus à cet effet.

Les documents mentionnés ci-dessus sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du jeudi 12 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- **Mairie de Saint-Jeannet** : 5, rue du Château, 06640 Saint-Jeannet ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- **EPA Eco-Vallée Plaine du Var :** Immeuble Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais, BP 33257, 06205 Nice Cedex 3 ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

L'EPA Eco-Vallée Plaine du Var est l'autorité compétente pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC.
Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC.

La présente mise à disposition est organisée pour concilier au-mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DTION-G 3926

Georges-François LECLERC

ADRESSE POSTALE : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CADAM, 147 Boulevard du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3 - ☎ 04.93.72.72.72.

Les documents

- Les procès-verbaux d'huissier des 03 octobre 2017, 12 octobre 2017 et 27 octobre 2017 de respect de la mise à disposition du public

Constat d'huissier du 03/10/2017(extrait 2 pages/195 pages)

ORIGINAL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Acte soumis à Taxe Fiscale d'Enregistrement

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE TROIS OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DU VAR dont le siège social est 455 Promenade des Anglais, Immeuble LE PLAZA, BP 33257, 06205 NICE CEDEX 3 poursuites et diligences de son représentant légal en exercice Monsieur Olivier SASSI, Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège.

LEQUEL ME DECLARE :

« « Dans le cadre du projet de création de la ZAC « DES COTEAUX DU VAR » sur la commune de Saint-Jeannet et conformément aux dispositions des articles L.122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement, l'EPA et la Mairie de Saint-Jeannet ont procédé à l'affichage depuis le 03 octobre 2017, de l'avis préfectoral en date du 29.09.2017, de mise à disposition du public du 12.10.17 au 27.10.2017, de :

- ***L'Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC***
- ***L'Avis de l'autorité environnementale (AE)***
- ***L'Avis de la commune de Saint-Jeannet.***

Je vous remets une photocopie des articles annonçant ledit AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC de l'étude d'impact du 12 octobre au 27 octobre 2017, que je vous demande d'annexer au présent procès-verbal de constat, parus :

- ***dans les sept éditions du NICE MATIN en date du 02.10.2017***
- ***dans l'avenir côte d'azur n°2353 du vendredi 29.09.2017***
- ***dans le recueil des actes administratifs, Préfecture des Alpes Maritimes, recueil spécial n°165.2017 édition du 29.09.2017 sur 25 pages.***

Je vous demande également de constater sur les sites internet respectifs de la commune de Saint-Jeannet, de l'EPA et de la Préfecture des Alpes Maritimes, la publication dudit Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact.

D'autre part, je vous demande également de vous rendre au siège de l'EPA, et de la Mairie de Saint-Jeannet afin de constater l'affichage de l'Avis de mise à disposition du public relatif à ladite étude d'impact. »

1 sur 195

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je soussigné, Virginie LACHKAR HALIMI, membre de la SCP GARCIA – LIPRENDY – LACHKAR-HALIMI – CATILLON MANACH, Huissiers de Justice associés à la résidence de NICE (ALPES MARITIMES), y demeurant, 5 Rue Alexandre Mari.

PARUTIONS DE L'AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

1/ NICE MATIN Parution du 02.10.2017 :

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 02/10/2017

emploi et formation

nice-matin 51

Annonces légales

Appels d'offres

Avis Administratifs

Avis d'Appels

Vie des Sociétés

Divers

Avis d'Attribution

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS RECTIFICATIF

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'ATTRIBUTION

❖ **<u>Constat d'huissier du 12/10/2017</u>**(extrait/307 pages)

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Acte soumis à Taxe Fiscale d'Enregistrement

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DOUZE OCTOBRE.

A LA REQUETE DE :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DU VAR dont le siège social est 455 Promenade des Anglais, Immeuble LE PLAZA, BP 33257, 06205 NICE CEDEX 3 poursuites et diligences de son représentant légal en exercice Monsieur Olivier SASSI, Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège.

LEQUEL ME DECLARE :

« Dans le cadre du projet de création de la ZAC DES COTEAUX DU VAR à SAINT JEANNET et conformément aux dispositions des articles L.122-1-1 et R.122-11, l'EPA et la Mairie de Saint Jeannet ont procédé à l'affichage, de l'avis préfectoral de mise à disposition du public de :

- ***L'Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC***
- ***L'Avis de l'autorité environnementale (AE)***
- ***L'Avis de la commune de Gattières.***
-

D'autre part, je vous demande également de vous rendre au siège de l'EPA, de la Métropole NICE CÔTE D'AZUR et de la Mairie de Gattières afin de constater l'affichage de l'Avis de mise à disposition du public et la présence de :

- ***L'Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC***
- ***L'Avis de l'autorité environnementale (AE)***
- ***L'Avis de la commune de Gattières.***
-

Je vous demande également de constater sur les sites internet respectifs de la commune de Saint-Jeannet, de l'EPA et de la Préfecture des Alpes Maritimes que figurent les informations sur l'Avis de mise à disposition du public. »

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je soussigné, Virginie LACHKAR HALIMI, membre de la SCP GARCIA – LIPRENDY – LACHKAR-HALIMI – CATILLON MANACH, Huissiers de Justice associés à la résidence de NICE (ALPES MARITIMES), y demeurant, 5 Rue Alexandre Mari.

1 sur 307

❖ **<u>Constat d'huissier du 27/10/2017</u>**(extrait/315 pages)

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Acte soumis à Taxe Fiscale d'Enregistrement

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE VINGT SEPT OCTOBRE.

A LA REQUETE DE :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DU VAR dont le siège social est 455 Promenade des Anglais, Immeuble LE PLAZA, BP 33257, 06205 NICE CEDEX 3 poursuites et diligences de son représentant légal en exercice Monsieur Olivier SASSI, Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège.

LEQUEL ME DECLARE :

« Dans le cadre du projet de création de la ZAC DES COTEAUX DU VAR à SAINT JEANNET et conformément aux dispositions des articles L.122-1-1 et R.122-11, l'EPA et la Mairie de Saint Jeannet ont procédé à l'affichage depuis le 12 octobre 2017, de l'avis préfectoral de mise à disposition du public de :

- ***L'Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC***
- ***L'Avis de l'autorité environnementale (AE)***
- ***L'Avis de la commune de Saint Jeannet.***

Je vous demande de vous rendre au siège de l'EPA, de la Métropole NICE CÔTE D'AZUR et de la Mairie de Saint Jeannet afin de constater l'affichage de l'Avis de mise à disposition du public et la présence de :

- ***L'Etude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC***
- ***L'Avis de l'autorité environnementale (AE)***
- ***L'Avis de la commune de Saint Jeannet.***

Je vous demande également de constater sur les sites internet respectifs de la commune de Saint Jeannet, de l'EPA et de la Préfecture des Alpes Maritimes que ledit Avis de mise à disposition du public est bien en ligne, afin de préserver les droits et intérêts de l'établissement requérant. »

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je soussignée, Eve CATILLON MANACH, membre de la SCP GARCIA – LIPRENDY – LACHKAR-HALIMI – CATILLON MANACH, Huissiers de Justice associés à la résidence de NICE (ALPES MARITIMES), y demeurant, 5 Rue Alexandre Mari.

1 sur 315

❖ La délibération municipale

AR PREFECTURE
006-210601225-20170926-2017_26_09_04-DE
Reçu le 10/10/2017

COMMUNE DE SAINT – JEANNET

06640 – Département des Alpes-Maritimes

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Le vingt-six septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Jeannet se sont réunis salle communale Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le 20 septembre deux mille dix-sept.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance est ouverte à 19 heures.

Le maire propose la désignation de Madame Georgette COLOCCI comme secrétaire de séance qui procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Présents : Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Madame Christiane MOCERI (arrivée : 19h 40 – procuration Madame COLOCCI le temps de l'absence), Monsieur Denis RASSE (arrivée : 19h 08), Madame Muriel CHRISTOPHE, Monsieur Christian SÉGURET, Madame Georgette COLOCCI, Monsieur Bruno SALMON, Monsieur Henri MAGAGNIN, Monsieur Nicolas CASANI, Madame Marie-Rose ABATE, Monsieur Lionel HUET, Madame Marie-Pierre DEMESSINE, Madame Eliane CARBONNEL, Madame Isabelle DELORAINE, Monsieur Amaël MOINARD, Monsieur Michaël ANTONIUCCI, Monsieur Jean-Marie THOREL, Monsieur René LE ROY, Madame Claude MARGUERETTAZ, Monsieur Laurent FERRARI, Monsieur Frédéric GIMENES. **Soit 21 membres présents.**

Sont Absents excusés ayant donné procuration : Madame Dominique DUYCK à Madame Marie-Pierre DEMESSINE, Madame Marcelyne MICHON à Monsieur le Maire, Madame Marjorie CREUSOT SAVORNIN à Madame Muriel CHRISTOPHE, Madame Florence ALLARY à Monsieur Henri MAGAGNIN, Monsieur ARNAUDON à Monsieur Christian SÉGURET, Monsieur Serge BOTTIN à Monsieur Jean–Marie THOREL. **Soit 6 absents ayant donné procuration.**

Le quorum est établi.

Projet d'aménagement des coteaux du Var – Avis de la Commune sur l'étude d'impact et la demande d'autorisation
(Délibération n°2017.26.09-04)

Rapporteur : Monsieur Christian SEGURET

❖ Page 1 sur 4

AR PREFECTURE
006-210601225-20170926-2017_26_09_04-DE
Reçu le 10/10/2017

Le Conseil municipal de Saint-Jeannet réuni en séance publique:

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-1 V et R. 122-7, lesquels prévoient que, lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet (et notamment la ou les Communes d'implantation du projet),

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le décret n°2008-229 du 7 mars 2008, inscrivant les opérations d'aménagement de la Plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national,

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008, modifié par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015, créant l'établissement public d'aménagement (ci-après EPA) de la Plaine du Var (devenu aujourd'hui établissement public d'aménagement Eco-vallée plaine du Var) pour mettre en œuvre l'OIN.

Vu la délibération du conseil municipal du 6 octobre 2015 autorisant le Maire à signer le protocole de partenariat avec l'EPA Eco-vallée Plaine du Var et la Métropole Nice Côte d'Azur – Secteur des Coteaux du Var à Saint-Jeannet,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var n°2015-020 du 17 décembre 2015 par laquelle il prenait l'initiative de l'opération d'aménagement des Coteaux du Var, en concertation avec la Commune de Saint-Jeannet,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var n°2016-006 du 25 février 2016 par laquelle, conformément aux dispositions de l'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme, il précisait les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Considérant que l'EPA Eco-vallée Plaine du Var souhaite réaliser une opération d'aménagement sous la forme d'une ZAC sur le territoire de la Commune de Saint-Jeannet au lieu-dit « Les Coteaux du Var », localisé à l'extrémité Nord-Est de la Commune.

Considérant que le secteur des Coteaux du Var, environ 12 hectares, situé au Nord-Est de la commune de Saint-Jeannet et dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Eco-Vallée, est considéré dans le PLU communal comme un secteur stratégique de développement pour la commune.
Le programme prévoit environ 32 000 m² de surface de plancher (SDP) de logements (dont des logements sociaux). Il permettra l'installation de nouveaux ménages et s'inscrira dans la dynamique de renouvellement et de mixité voulue par la commune.

Considérant que la période de concertation a débuté le 15 septembre 2016,

Considérant que, en application notamment des articles L. 122-1 V et R. 122-7 du Code de l'environnement et dans la mesure où le projet d'aménagement des Coteaux du Var sera implanté sur le territoire de la Commune de Saint-Jeannet, il est sollicité l'avis de la Commune sur le dossier présentant projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation,

AR PREFECTURE
006-210601225-20170926-2017_26_09_04-DE
Reçu le 10/10/2017

Considérant que la Commune dispose d'un délai de deux mois pour rendre son avis.

Considérant que l'opération de création d'un quartier mixte sur le secteur des Coteaux du Var est un projet prioritaire tant pour le développement de logements sociaux que pour le dynamisme économique de la commune.

Considérant que l'étude d'impact environnemental prend suffisamment en compte les principaux enjeux environnementaux liés à ce projet concernant les déplacements et les nuisances associées, la préservation des habitats naturels, l'insertion paysagère, la gestion des eaux et les énergies renouvelables.

Le conseil municipal est invité à :

Article 1 : Emettre un avis favorable sur le dossier présentant le projet d'aménagement des Coteaux du Var à Saint-Jeannet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation.

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au terme des échanges, le conseil municipal par:

21 voix pour et
6 abstentions celles de Madame MARGUERETTAZ, Messieurs THOREL, FERRARI, GIMENES, LE ROY et M. BOTTIN, (absent, ayant donné procuration à Monsieur THOREL),

- Emet un avis favorable sur le dossier présentant le projet d'aménagement des Coteaux du Var à Saint-Jeannet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité (transmission en Sous-préfecture ou affichage du Procès-verbal).

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,
Maire de Saint-Jeannet

MAIRIE DE SAINT-JEANNET

❖ Le recueil des actes administratifs (RAA extrait/25 pages)

Préfecture des Alpes-Maritimes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial 165.2017 - édition du 29/09/2017

IMPRIMERIE PRÉFECTURE
ISSN 0753 - 0552

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES ALPES-MARITIMES

29 SEPT 2017

AVIS
DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC " DES COTEAUX DU VAR " SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) " DES COTEAU DU VAR " SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA) ECO-VALLEE PLAINE DU VAR A RÉALISÉ UNE ÉTUDE D'IMPACT

En application de la délibération n°2016-006 du Conseil d'administration de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var en date du 25 février 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation (sur la base des anciens articles L.122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement en vigueur à la date de ladite délibération), les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- ✔ **Étude d'impact accompagnée d'un projet de dossier de création de la ZAC**
- ✔ **Avis de l'autorité environnementale (AE)**
- ✔ **Avis de la commune de Saint-Jeannet**

Pour information, la Métropole Nice Côte d'Azur n'a pas formulé d'observation dans les délais légaux prévus à cet effet.

Les documents mentionnés ci-dessus sont mis à disposition du public pendant une durée de 15 jours, du jeudi 12 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler des observations dans un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- **Mairie de Saint-Jeannet :** 5, rue du Château, 06640 Saint-Jeannet ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- **EPA Eco-Vallée Plaine du Var :** Immeuble Plaza (4ème étage), 455 promenade des Anglais, BP 33257, 06205 Nice Cedex 3 ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

L'EPA Eco-Vallée Plaine du Var est l'autorité compétente pour arrêter le bilan de la concertation et pour approuver le dossier de création de la ZAC.
Le préfet des Alpes-Maritimes est compétent pour créer la ZAC.

La présente mise à disposition est organisée pour concilier au-mieux les dispositions de la délibération initiale avec les nouveaux textes en vigueur.

Ainsi, en plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DTION-G 3926

Georges-François LECLERC

ADRESSE POSTALE : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CADAM, 147 Boulevard du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3 - ☎ 04.93.72.72.72.

❖ L'étude d'impact (extrait/321 pages)

<u>L'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables</u> (extrait/32p)

EPA
ÉCO-VALLÉE PLAINE DU VAR

Opération d'aménagement urbain « Les Coteaux du Var » à Saint-Jeannet

ETUDE DE FAISABILITE SUR LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT EN ENERGIES RENOUVELABLES

INGÉROP

Le volet milieu naturel de l'étude d'impact (extrait/42 pages)

écosphère AGENCE SUD MEDITERRANEE
Conseil et ingénierie pour la nature et le développement durable

ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

Projet de ZAC des « Coteaux du Var » Saint-Jeannet (06)

Volet milieu naturel de l'étude d'impact

Les Coteaux du Var (Zone de projet) - 04/10/16 – C. Mroczko (Ecosphère)

Mars 2017

❖ L'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 de l'étude d'impact (extrait/24 pages)

AGENCE SUD - MEDITERRANEE
Conseil et ingénierie pour la nature
et le développement durable

Projet de ZAC des « Coteaux du Var » Saint-Jeannet (06)

Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000

Les Coteaux du Var (Zone de projet) - 04/10/16 – C. Mroczko (Ecosphère)

Juin 2017

Le rapport de présentation du projet de création de ZAC (extrait/25 pages)

COTEAUX DU VAR | SAINT-JEANNET

DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC

EPA ÉCO-VALLÉE PLAINE DU VAR

JUILLET 2011

ALFRED PETER PAYSAGISTE | ARTELIA | ADEQUATION

❖ Avis de l'autorité environnementale (extrait /16p)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service connaissance, aménagement durable, évaluation
Unité évaluation environnementale

Adresse postale :
DREAL PACA
SCADE / UEE
16 rue Zattara
CS 70248
13331 Marseille

Marseille, le 09 OCT. 2017

La directrice régionale

à

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes

147 boulevard du Mercantour
BP 3007
06286 NICE cedex 3

Nos réf. : SCADE-UEE/2017-1617
Vos réf. : votre courrier en date du 21/08/2017
Affaire suivie par : Laure Jozwiak
adresse mail : laure.jozwiak@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 88 22 62 99

Avis de l'autorité environnementale relatif au projet de création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet(06)

Garance n°2017-1617

Dossier : création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet(06)
Maître d'ouvrage : EPA Eco-Vallée Plaine du Var
Situé sur le territoire de la commune de Saint-Jeannet(06)
Saisine de l'autorité environnementale : en date du 21 août 2017
Date de réception par l'autorité environnementale : 22 août 2017, date du départ du délai de deux mois pour formuler l'avis de l'autorité environnementale

❖ Avis de la Métropole

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Le Président

Monsieur Olivier SASSI
Directeur Général de l'Etablissement Public
d'Aménagement de la plaine du Var
EPA Eco-vallée plaine du Var
Immeuble Nice Plaza
455, Promenade des Anglais
BP 33257
06205 NICE CEDEX 3

Nice, le 29 SEP. 2017

Monsieur le Directeur Général,

Le 27 juillet 2017 la Métropole Nice Côte d'Azur a reçu pour avis, conformément aux dispositions des articles L. 122-1 V et R. 122-7 du Code de l'environnement, le dossier présentant le projet de création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet, lequel comprend l'étude d'impact.

L'établissement de l'étude d'impact a fait l'objet en amont de nombreux échanges techniques entre vos services et ceux de la Métropole et notamment celui en charge de la biodiversité. Les remarques de la Métropole ont bien été prises en compte dans le dossier que vous nous avez transmis pour avis.

Aussi, par la présente, je vous informe que le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact n'appelle pas d'observations de la Métropole à ce stade de la procédure.

Néanmoins, la Métropole restera vigilante sur les mesures qui seront prises pour garantir la fonctionnalité écologique globale du site, la préservation des espèces protégées et les continuités écologiques, comme elle l'a fait depuis le début en lien avec l'EPA.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Copie Monsieur le Préfet

S-00850268
DGA aménagement, logement et mobilité - Direction aménagement et urbanisme
Métropole Nice Côte d'Azur - 06364 Nice cedex 4
Téléphone : 04 97 13 54 57 - Télécopie : 04 89 98 19 86
Mail : mireille.mainaigo@ville-nice.fr

❖

❖ Réponse EPA à l'avis de l'AE (extrait/5p)

ZAC COTEAUX DU VAR A SAINT JEANNET

PRECISIONS EN REPONSE AUX REMARQUES DE L'AE

Dans le cadre du projet de dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Coteaux du Var à Saint-Jeannet (06), une étude d'impact a été réalisée conformément à l'article R 122-1 et suivants du code de l'environnement. L'autorité environnementale a rendu son avis le 09 octobre 2017. Les recommandations de l'autorité environnementale seront prises en compte pour la mise à jour de l'étude d'impact qui sera de nouveau soumise à avis lors du dossier de réalisation de la ZAC.

Toutefois, au stade actuel du dossier de création de la ZAC, la maîtrise d'ouvrage souhaite apporter quelques éclairages ou précisions en réponses aux remarques formulées par l'autorité environnementale.

I – Avis sur la présentation du projet et l'analyse de son articulation avec les documents d'urbanisme et les autres plans et programmes concernés

L'autorité environnementale recommande d'annexer cette étude à l'étude d'impact et d'en rappeler les principaux éléments dans le chapitre dédié à la loi montagne.

L'étude de discontinuité est d'ores et déjà en cours et sera intégrée au PLU métropolitain (en cours d'élaboration). L'EPA a fourni les éléments nécessaires à la Métropole Nice Côte d'Azur qui devrait présenter l'étude de discontinuité en commission des sites d'ici la fin de l'année 2017 dans le cadre de ses procédures règlementaires relatives à l'établissement du PLU métropolitain. Les éléments de l'étude de discontinuité seront intégrés à la mise à jour de l'étude d'impact lors du dossier de réalisation comme demandé par l'AE.

II – Gestion économe de l'espace et déplacements

L'autorité environnementale recommande d'approfondir l'étude d'impact, lors de la mise au point plus fine du projet (notamment au stade du dossier de réalisation de ZAC) pour ce qui concerne le volet transport et de démontrer le bon fonctionnement des déplacements sur l'ensemble de la rive droite à l'horizon de la réalisation de l'ensemble des projets d'aménagement connus du secteur, que ce soit pour les modes de déplacements actifs ou les véhicules particuliers.

L'étude d'impact présente en pages 217 et 218 les impacts du projet sur les flux de circulation locaux, sur le réseau de transport collectif et sur les flux modes doux, jugeant l'impact faible. En heure de pointe du matin, le projet génèrera environ 52 véhicules/h vers le chemin de Provence et 80 véhicules/h vers le carrefour de la route de la Baronne, ce dernier présentant des réserves de capacités non remises en

5. Les réunions publiques

3.1 Diaporama et compte-rendu de la réunion publique du 10 octobre 2016

Saint-Jeannet se situe au cœur de l'Eco-Vallée.

Qu'est-ce que l'Eco-Vallée ?

C'est une Opération d'Intérêt National sur un territoire de 10 000 hectares comportant de multiples enjeux :

- Attractivité économique
- Environnement
- Urbanisme et logement
- Mobilité
- Agriculture
- Risques naturels (et technologiques)

Mars 2008 : décret de création de l'Opération d'Intérêt National et création de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var
Janvier 2009 : 1er Conseil d'Administration de l'EPA

Le territoire de l'Éco-Vallée
ITALIE
Alpes-Maritimes
Var
3

La plaine du Var aujourd'hui
10 000
hectares
10 120
entreprises
74 000
emplois
15
communes
120 000
habitants
L'Éco-Vallée demain
50 000
nouveaux emplois
3 000 000 m²
capacité constructible
450 ha
mutables
2,5 milliards

Qu'est-ce que l'EPA et quel est son rôle ?

L'Etablissement Public d'Aménagement Eco-Vallée Plaine du Var est un établissement de l'Etat en charge de la mise en œuvre de l'OIN.
Son conseil d'administration réunit l'Etat, la Région, le Département, la Métropole, et des personnes qualifiées (Président de la CCI, Président de l'Université Nice Sophia Antipolis, etc.).

L'EPA intervient sur le territoire de l'OIN
- comme maître d'ouvrage sur quelques opérations
- dans le cadre d'études de faisabilité
- en accompagnement des projets des partenaires

L'EPA Eco-Vallée Plaine du Var dispose d'une expertise reconnue pour l'étude et la conduite de projets d'aménagement éco-exemplaires.

5

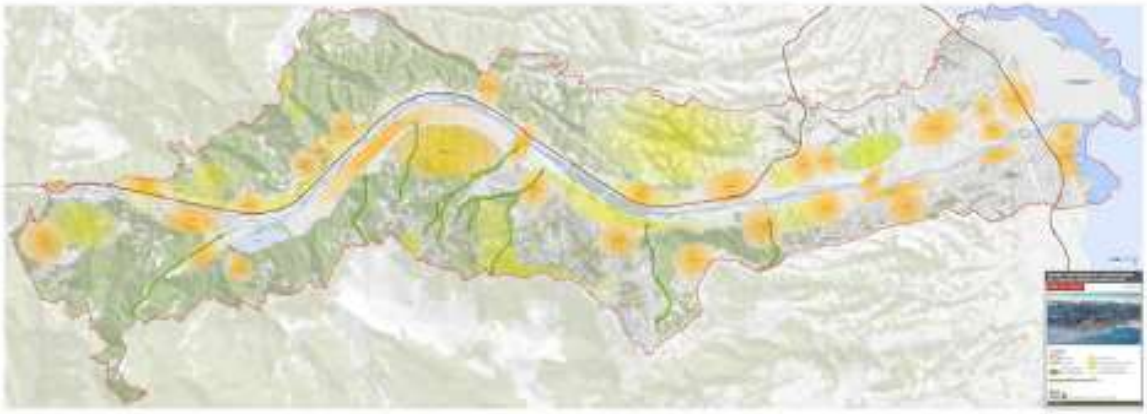

6

La naissance du projet des Coteaux du Var

Le projet résulte d'une **volonté partagée** de la commune, l'EPA et la Métropole Nice Côte d'Azur d'étudier la possibilité d'un projet d'aménagement

- **2011-2012**

PLU : approbation par la commune d'une réglementation pour l'aménagement d'un quartier, sous condition de sécurisation contre le risque incendie

- **2013-2014**

Pré-étude du projet des Coteaux du Var

- **2015- 2016**

Validation des Coteaux du Var comme secteur stratégique de l'Opération d'Intérêt National par l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var

Signature du protocole de partenariat : commune, Métropole Nice Côte d'Azur, EPA Éco-Vallée Plaine du Var

Délibération pour la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté avec les habitants

Sélection d'une équipe technique pour concevoir le projet sous l'égide d'un paysagiste-urbaniste reconnu pour la qualité urbaine et environnementale de ses projets : Alfred Peter comme chef de file.

7

Intérêt et objet d'une ZAC

Cette réunion publique a lieu dans le cadre de la concertation.
La concertation est un préalable à la création d'une Zone d'Aménagement concerté (ZAC).

Qu'est-ce qu'une ZAC ?

Une Zone d'Aménagement concerté est une **opération d'urbanisme publique**, qui a pour objet de :

« mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs (…) de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.» (article L. 300-1 du code l'urbanisme)

8

Les modalités de la concertation

Quels sont les outils et modalités de la concertation?

- Une **exposition** sur le territoire de la commune de Saint-Jeannet
- Un **registre** pour recueillir observations et propositions et un **livret de la concertation** présentant les enjeux du projet mis à disposition du public (en mairie, à l'EPA et à la Métropole)
- Des **annonces** publiées dans Nice Matin pour l'ouverture de la concertation et les réunions publiques
- L'information disponible sur les **sites internet** de la commune et de l'EPA
- **Deux réunions publiques** au moins seront organisées sur le territoire de la commune.

La période de concertation s'achèvera quinze jours après la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et des avis requis au titre de l'article L103-4 du Code de l'Urbanisme.

9

Les ambitions du projet

En quoi consiste le projet?

Les ambitions de l'EPA et de la commune, partagées avec le maître d'œuvre urbain :

- Un cadre de vie apaisé
- Les mobilités douces privilégiées
- Des logements qualitatifs
- Une offre variée pour se loger (libre, social, en accession intermédiaire) : environ 390 unités

10

Le périmètre de l'étude

11

Le périmètre de l'étude

12

Le maître d'œuvre urbain

A l'issue d'un appel d'offres, c'est le paysagiste-urbaniste Alfred Peter qui a remporté le concours (avec Artelia et Adéquation) et assurera ces missions pour le projet des Coteaux du Var à Saint-Jeannet.

Quel est le rôle du maître d'œuvre urbain?

- Il propose des pistes pour la conception et la réalisation des espaces publics du secteur
- Il assure la coordination urbaine, architecturale, paysagère et technique de la ZAC

13

Les premières pistes de réflexion

alfred peter

PAYSAGISTE URBANISTE

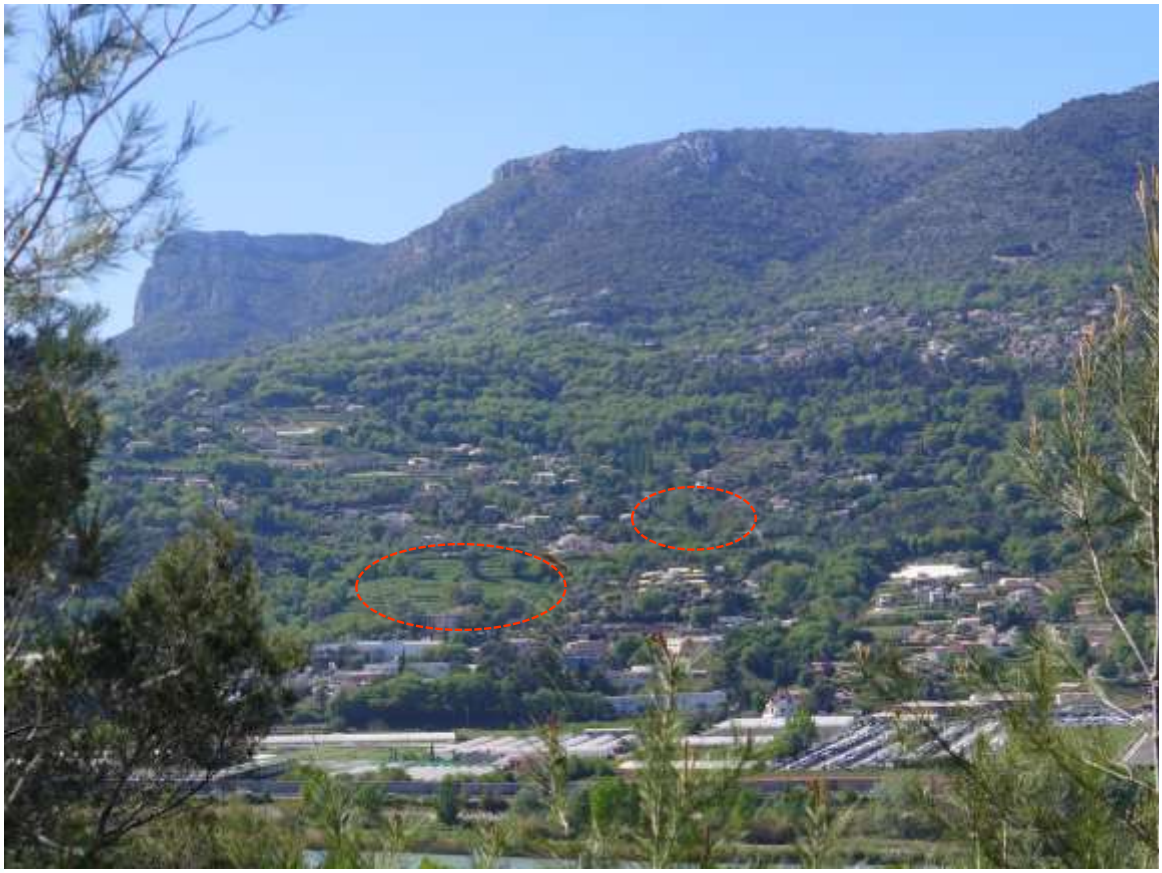

Un projet « soft » et intégré

Un projet qui ne crée pas de nuisances supplémentaires

Un projet respectant le site

Saint-Jeannet …construire la pente… 10 octobre 2016

Un projet basé sur un art d'habiter la pente…

Des logements confortables et spacieux

Ouvert sur le paysage

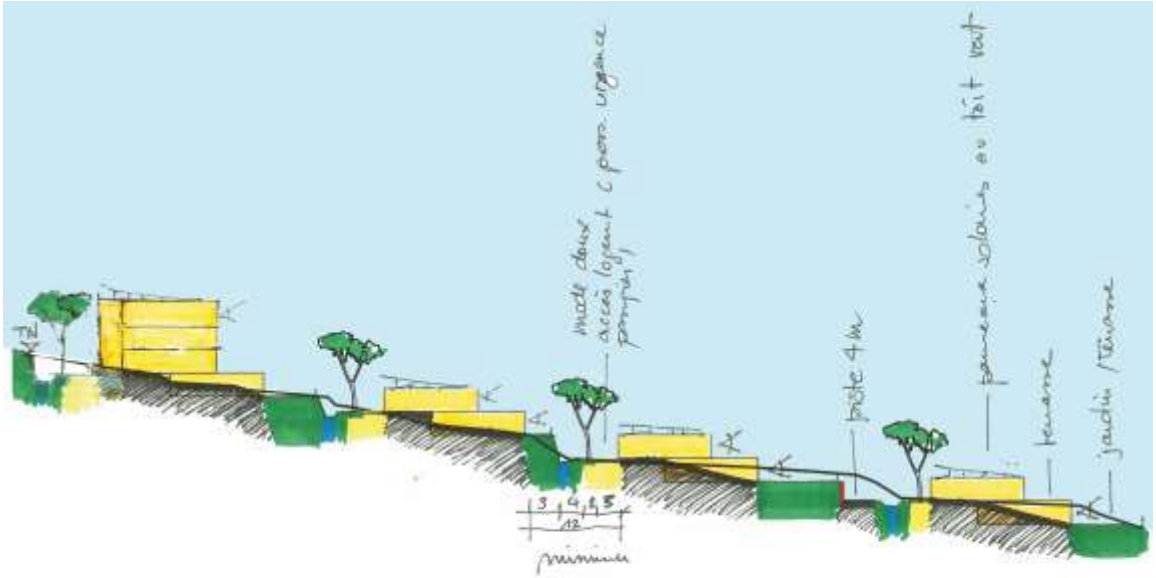

…en se collant au terrain naturel

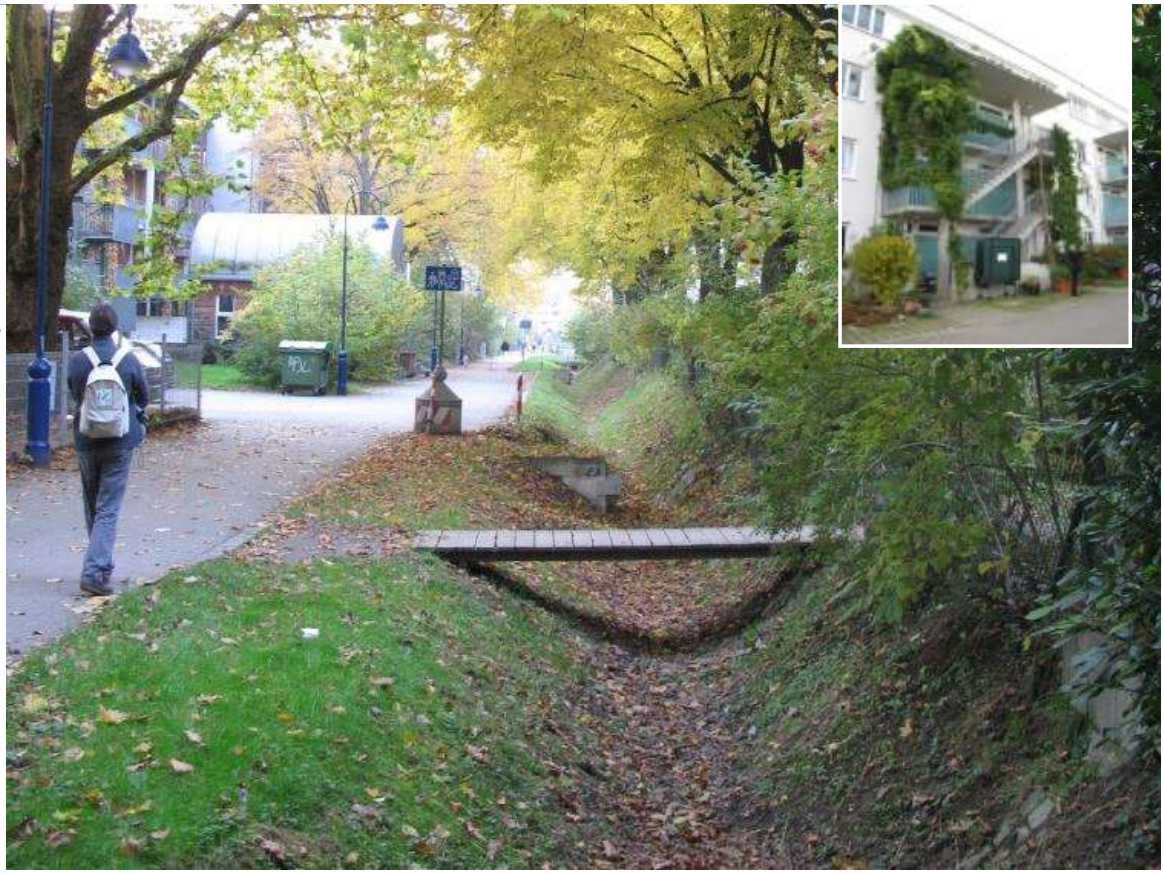

Avec un grand soin des espaces de transition

Avec un regroupement des parkings ? Et un système de transport efficace

Saint-Jeannet …construire la pente… 10 octobre 2016

Saint-Jeannet …construire la pente… 10 octobre 2016

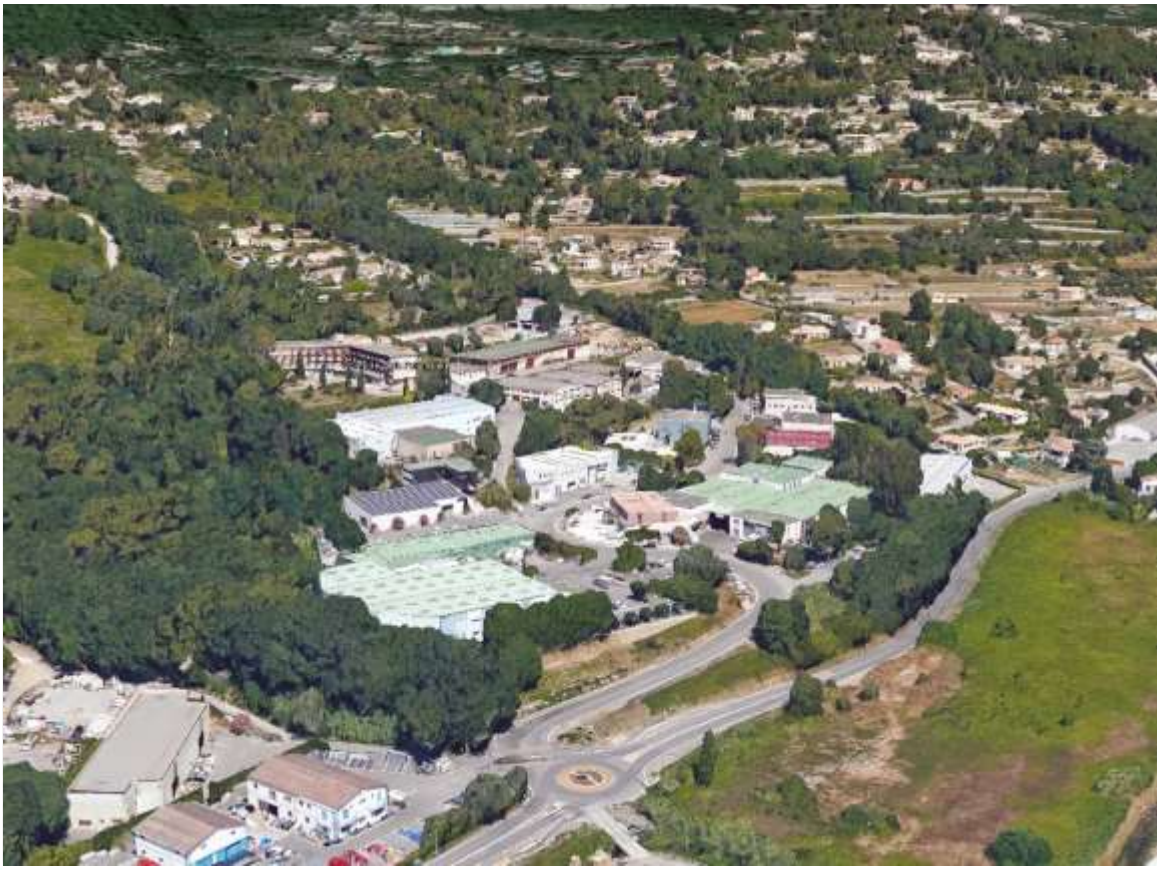

Et une revalorisation des rives ?

Echanges et prises de parole

Compte rendu de
la première réunion publique
Saint-Jeannet du 10 octobre 2016

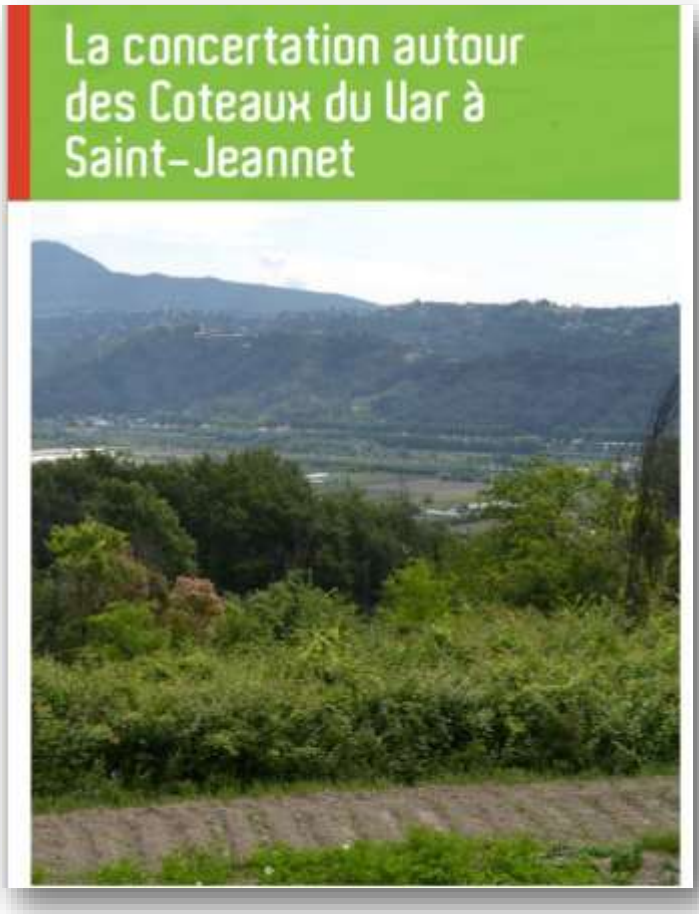

Présents :
- Soixante-quinze participants étaient présents

Présents en tribune :
- Jean-Michel Sempéré, Maire de Saint-Jeannet
- Christian Séguret, adjoint au maire
- Pascal Gauthier, Directeur de l'EPA Plaine du Var
- Alfred Peter, MOEU Paysagiste-Urbaniste
- Eric Lafont, EPF PACA

Durée : deux heures
Lieux : salle Saint Jean-Baptiste, à Saint-Jeannet

I- Un projet partenarial dans l'Eco-Vallée

Jean-Michel Sempéré, Maire de Saint-Jeannet

Le maire introduit la réunion en rappelant les origines d'un projet initié en 2011 par la commune à l'occasion des réflexions sur son Plan Local d'Urbanisme. Il a fait l'objet d'une pré-étude de faisabilité financé par commune de Saint-Jeannet, l'Etablissement Public d'Aménagement Eco-Vallée Plaine du Var et avec le partenariat de la métropole Nice Côte d'Azur pour vérifier les conditions de sa réalisation. Un protocole de partenariat a été conclu pour encadrer la mise en œuvre du projet sur les Coteaux du Var sur la base des orientations partagées avec la commune, la Métropole et l'EPA.

Pascal Gauthier, directeur de l'EPA remercie Monsieur le Maire de son accueil. Il précise que cette première réunion de concertation ne se fait pas autour d'un projet tout prêt. « Il s'agit aujourd'hui d'écouter les habitants, de répondre à leurs questions, de noter leurs suggestions pour concevoir un projet de qualité. »

Il souhaite, avant de détailler les principaux objectifs du projet des coteaux du Var, présenter l'établissement public qu'il dirige et plus précisément son rôle pour l'avenir de l'EcoVallée de la plaine du Var et sa place dans la conduite du projet des Coteaux du Var.

Faire connaissance avec l'Eco-Vallée Plaine du Var

Qu'est-ce que l'Eco-Vallée ?
En 2008, l'État, en accord avec les collectivités locales, a donné le statut d'Opération d'Intérêt National (OIN) à la plaine du Var car identifiée comme la dernière réserve foncière de la Côte d'Azur. L'avenir de ce territoire a de ce fait une grande importance. C'est pourquoi le statut d'Opération d'Intérêt National (OIN) lui a été donné.

Il s'agit d'un statut qui permet de réunir les principaux acteurs autour d'une même table pour :
- Définir une stratégie : que va-t-on faire et comment va-t-on le faire ?
- Créer un outil : l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) qui va travailler sur la stratégie et réaliser les projets.

REPÈRES :
- Mars 2008 *: décret de création de l'Opération d'Intérêt National et création de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var*
- Janvier 2009 : 1er Conseil d'Administration de l'Établissement Public d'Aménagement.

Saint Jeannet se situe au cœur de l'Eco-Vallée qui est une Opération d'Intérêt National sur un territoire de 10.000 hectares comportant de multiples enjeux qui tendent tous vers une seule ambition, celle du développement durable :

- L'attractivité économique et l'emploi
- L'Environnement et sa protection,
- L'urbanisme et le logement, (1 million de personnes vivent sur la Côte d'Azur. Elles sont confrontées à des difficultés pour se loger à des prix décents)
- La mobilité et les transports,
- L'agriculture,
- La protection contre les risques naturels et technologiques,

Le territoire de l'Eco-Vallée

15 communes composent le territoire de l'Eco-Vallée, dont Saint-Jeannet. Le territoire de 10.000 hectares est très hétérogène. Une zone très urbaine au Sud, et une zone moins dense avec des villages perchés et une place importante laissée à la nature au Nord. Dans le passé, le territoire a été énormément aménagé et pas toujours avec attention. La Plaine du Var a été progressivement dégradée car beaucoup de constructions ont été entreprises sans logique d'ensemble et sans vision d'avenir. Tout l'enjeu de cette Opération est à la fois de corriger et améliorer ce qui a pu être fait dans le passé et d'inscrire les projets futurs dans une vision d'ensemble. Qualité de vie et qualité d'aménagement sont dorénavant recherchées.

Les grands objectifs de l'opération d'intérêt national (OIN)

Qu'est-ce que l'EPA et quel est son rôle ?

L'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var est un établissement de l'État en charge de la mise en œuvre de projets dans l'OIN. Son conseil d'administration réunit l'Etat, la Région, le Département, des élus de la Métropole dont le maire de Saint-Jeannet, et des personnes qualifiées (Président de la CCI, Président de l'Université Nice Sophia Antipolis, etc.).

L'EPA intervient directement sur le territoire de l'OIN comme aménageur de plusieurs opérations (sur une centaine d'hectares) : Méridia, Grand Arénas, **les Coteaux du Var à Saint-Jeannet** ou des Bréguières à Gattières.
Il conseille les communes dans le cadre d'études de faisabilité comme à Saint-Jeannet.

Il accompagne des projets de partenaires pour apporter cohérence dans le développement de Plaine du Var qui a beaucoup souffert d'une croissance anarchique, et pour préserver l'agriculture et l'environnement naturel.

L'équipe réduite de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var dispose d'une expertise reconnue pour l'étude et la conduite de projets d'aménagement éco-exemplaires.

La naissance du projet des Coteaux du Var

Ce projet résulte d'une volonté partagée de la commune, de l'EPA et de la Métropole Nice Côte d'Azur d'étudier la possibilité d'un projet d'aménagement.
2011-2012 Plan Local d'Urbanisme : approbation par la commune d'une réglementation pour l'aménagement d'un quartier, sous condition de sécurisation contre le risque incendie.
2013-2014 Pré-étude du projet des Coteaux du Var qui montre l'intérêt d'une opération sur ce secteur
2015- 2016
- Validation des Coteaux du Var comme secteur stratégique de l'Opération d'Intérêt National par l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var.
- Signature du protocole de partenariat : commune, Métropole Nice Côte d'Azur, EPA Éco-Vallée Plaine du Var qui devient pilote des études nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle.
- Délibération de l'EPA pour la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté avec les habitants
- Sélection d'une équipe technique pour concevoir le projet sous l'égide d'un paysagiste-urbaniste reconnu pour la qualité urbaine et environnementale de ses projets : Alfred Peter.

Pascal Gauthier, directeur de l'EPA précise que cette première réunion publique est organisée dans le cadre de la concertation préalable nécessaire à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour réaliser le projet.

Qu'est-ce qu'une ZAC ?

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est une **opération d'urbanisme publique**, qui a pour objet de : *« mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs (...) de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.»* (article L. 300-1 du code l'urbanisme).

Et ici, dans la plaine du Var la question du manque de logement abordable pour les jeunes et les familles avec enfants notamment est très contraignante tout comme celle du besoin de terrains pour accueillir des activités économiques nouvelles. Ces deux problèmes freinent le développement de l'emploi et le rayonnement de la métropole.

Quels sont les outils et modalités de cette concertation ?

Pascal Gauthier précise que différents outils sont mis en place pour faciliter l'information et le débat mais aussi pour recueillir l'avis des habitants :
- *« Une exposition présentée à la mairie et dans cette salle ce soir,*
- *Un registre pour recueillir observations et propositions et un livret de la concertation présentant les enjeux du projet mis à disposition du public en mairie, à l'EPA et à la Métropole,*
- *Des annonces publiées dans Nice Matin pour l'ouverture de la concertation et les réunions publiques,*
- *Une information disponible sur les sites internet de la commune et de l'EPA,*
- *Deux réunions publiques au moins seront organisées dans la commune, la première aujourd'hui. »*

« La période de concertation ouverte depuis le 15 septembre 2016, s'achèvera quinze jours après la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et des avis requis au titre de l'article L103-4 du Code de l'Urbanisme. »

Au premier semestre 2017, un bilan de la concertation sera réalisé et présenté aux élus de Saint-Jeannet et au Conseil d'Administration de l'EPA.

Les ambitions du projet des coteaux du Var

Les ambitions de l'EPA et de la commune, partagées avec le maître d'œuvre urbain pour ce projet situé dans un site exceptionnel dominant la vallée du Var sont de :
- créer un cadre de vie apaisé à l'image de celui de la commune
- privilégier les mobilités douces : à pied, à vélo
- concevoir des logements qualitatifs profitant du site du projet
- proposer une offre variée pour se loger (libre, social) d'environ 390 logements réalisés sur environ 10 ans.

Le projet sera conçu avec une concertation exemplaire par un maitre d'œuvre urbain Alfred Peter qui a remporté l'appel d'offre (avec Artélia et Adéquation).

Ce groupement assurera deux missions pour le projet des Coteaux du Var :
- il proposera des pistes pour la conception et la réalisation des espaces publics du secteur.
- il assurera ensuite la coordination urbaine, architecturale, paysagère et technique de la ZAC.

Pascal Gauthier cède la parole au maitre d'œuvre urbain Alfred Peter pour qu'il présente ses premières réflexions.

Le périmètre de l'étude

Premières pistes de réflexions pour le projet

Alfred Peter détaille les premières idées issues de son analyse du site.

« Construire dans la pente,
C'est une des difficultés majeures du projet qui doit composer avec le relief. Cela pose la question de l'intégration dans la pente et donc de l'accessibilité aux logements. La mobilité est indispensable pour dynamiser les emplois, pour relier les habitants aux équipements et à la ville ou à la métropole.

« Mais pour réussir ici un projet de qualité il ne faut pas commencer par tracer une route dans le coteau et soumettre sa conception au tout automobile. Il faut se désintoxiquer du « tout voiture », même s'il faut donner à chacun la possibilité de rejoindre son travail, son école, ses commerces …et en

l'absence d'un transport en commun fiable c'est compliqué. En plus il ne faut pas que le projet ajoute de nuisance dans son environnement. »

« Construire dans la pente c'est aussi se lover dans le paysage, c'est se poser dans un site naturel. Il faut imaginer une architecture attentive qui respecte le contexte environnant et équilibre bâti et nature. »

Il faudra s'inspirer pour construire dans la pente, d'exemples qui déclinent l'idée simple qui se résume par la ***formule « mon toit c'est ta terrasse ».*** *Des projets très proches de la pente du terrain naturel comme le montrent les images suivantes.*

« Une autre base de mes réflexions pour cette opération que l'on souhaite exemplaire c'est de concevoir de grands logements, des logements lumineux tout en conservant l'objectif qu'ils doivent être abordables. Il ne s'agit pas de construire une opération luxueuse mais pas non plus de mettre tous les moyens dans la réalisation des voiries et des réseaux. C'est une opération, qui demande beaucoup de stationnements, mais qui doit être innovante pour éviter de soumettre tout l'espace public au parking. On pourrait imaginer les regrouper, les effacer grâce à la pente»

« Voici sur le dessin une illustration très schématique de mes premiers principes de conception pour respecter le terrain naturel et l'environnement naturel. C'est une urbanisation douce, sans grande saignée dans le terrain qui emprunte à la forme agricole des restanques qu'il faut concevoir.
Il est nécessaire aussi de composer avec les questions environnementales, avec l'eau entre les vallons, avec la retenue de l'eau, c'est-à-dire son infiltration sur place.
Pour moi enfin construire dans le coteau, c'est emprunter au modèle du vieux village la manière traditionnelle de concevoir les venelles, les ouvertures… Il ne faut pas construire un corps étranger mais il faut composer avec les maisons, les équipements, les entreprises alentours … »

II- Le débat

De la salle : ***Vous dites qu'il faut privilégier la vue et je suis d'accord avec cette idée mais que faites-vous des résidents qui habitent sur place ? Est-ce que vous avez déjà réfléchi aux accès : par où allez-vous faire rentrer les riverains, par où vont-ils passer, … ?***

Alfred Peter : « On n'est pas là pour faire comme si on était dans un terrain vide. Quand on est riverain on ne voit jamais d'un très bon œil un nouveau projet arriver. Mais c'est un autre paysage qui va se créer et il y a façon et façon de le faire. Moi, mon idéal, c'est que cette opération permette de relever le niveau d'ensemble. Donc, que tout le monde y gagne. C'est l'ensemble du périmètre élargi qui bénéficiera de l'opération, par sa réputation et par sa qualité. Mais il faudra que l'on regarde ensemble quand le projet sera un peu plus avancé, pour qu'on discute des détails.

Pascal Gauthier : Ce qui a séduit l'ensemble du jury, dans le travail d'Alfred Peter c'est son approche environnementale. Et comme il le dit on est là pour construire une véritable réussite. Il connait très bien le site. Il est venu à Saint-Jeannet, il dort à Saint-Jeannet, il marche, il s'imprègne de ce territoire.

De la salle : Je voudrais poser une question sur la gestion de l'eau. Cette année, il n'a pas plu. C'est la première année que le vallon est à sec. Jusqu'à maintenant, pendant six mois, il y a un marécage en contrebas du site. Quand il pleut ici, c'est à deux cents à l'heure et c'est en une demi-heure. Donc, les petits ruisseaux que vous avez dessinés sont vides à 80 % du temps. Moi qui habite en bas j'ai 50 cm d'eau quand il pleut. En hiver, au-dessus de chez moi c'est des marécages, et dans le ruisseau qui a trois mètres de profondeur il y a 1,5 m d'eau.
Il faut étudier cette réalité en profondeur. Avant, les agriculteurs avaient mis de grands réservoirs d'eau pour pouvoir récupérer ce surplus d'eau. C'est une tradition, qui a été abandonnée mais avec laquelle on pourrait renouer.

Quand je me suis installée sur ce terrain, c'était une décharge sauvage que j'ai nettoyée. J'ai mis dix ans de ma vie pour retrouver la forêt. Le terrain que vous avez étudié est couvert de gravas, des gravas non compactés. Toute la zone industrielle repose là-dessus. Je considère qu'il faut tenir compte de ces contraintes. Si je peux encore aider, j'aiderai !

Alfred Peter : Votre question est essentielle, parce que les phénomènes de pluies violentes ne vont pas s'estomper dans les années qui viennent, c'est plutôt l'inverse, il y en a eu des très violents l'année dernière et il y en aura d'autres. Et donc, on ne peut plus faire d'urbanisme en ignorant ces réalités que nous prendrons en compte.
Quand vous disiez que les agriculteurs avaient ce bon sens de dire « on fabrique des réserves d'eau, on garde notre eau », je pense que c'est à peu près ce qu'il faut faire. La loi sur l'eau impose de gérer les eaux pluviales sur son propre terrain. Je ne vous garantis pas qu'il n'y aura pas d'eau chez vous, mais elle ne viendra pas du projet.

Pascal Gauthier : On est dans une région à risque : risque sismique, risque d'incendie de forêt, risque d'inondation, risque de ruissellement. Donc pour nous, c'est vraiment essentiel, et ça fait partie de la commande qui a été faite : il est indispensable de tenir compte de l'environnement, et ce n'est pas uniquement la faune et la flore.

De la salle : Je représente le quartier St Esteve, gérée via une AFUL (Association foncière urbaine libre), où il y a douze maisons qui se trouvent sur la même colline juste au-dessus de la zone industrielle. On est plus que concerné et on est plus qu'inquiet. On a choisi de venir à Saint-Jeannet pour sa qualité de vie, et pour la qualité du paysage. C'est sauvage ici.
Madame a raison pour les pluies torrentielles et je crois aussi que c'est une colline de remblais. Mais la question que je voulais poser est : à quel moment votre projet va-t-il se finaliser pour que nous puissions intervenir sur ce que nous aurions à dire ou à proposer.
On n'a aucune précision sur le projet.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, c'est une réunion publique pour préciser les grands thèmes. A partir de vos remarques le projet va avancer et quand on aura suffisamment avancé, on ne manquera pas de revenir vers vous pour vous le présenter.
Aujourd'hui, l'État et la loi SRU nous imposent de faire des logements sociaux. On était à zéro quand on est arrivé en 2008. Aujourd'hui, on a progressé et sur les 400 logements, à peu près 120 logements seront sociaux. Il y aura aussi de l'accession à la propriété, parce que c'est ce secteur qui nous manque. On veut embaucher des policiers, mais on n'arrive pas à les loger. Quand vous gagnez 2000 ou 2200 €, il est difficile de se loger.

De la salle : Excusez-moi, il y a un grave problème de logement pour beaucoup de gens dans les Alpes Maritimes. Et la loi SRU, on est d'accord ! Et le PLU, on est d'accord ! La question n'est pas là, dans la présentation il y avait un périmètre en rouge qui détermine une zone. Quelle est cette zone ?

Pascal Gauthier : Prenez le document d'information. Vous avez le périmètre d'étude proposé en conseil municipal pour la ZAC, en dernière page. Si vous n'arrivez pas à le lire, donnez-nous votre adresse email, on vous l'envoie de manière beaucoup plus précise. Il n'y a aucun problème.

De la salle : Nous on est déjà impacté, parce qu'on a déjà trois maisons dans la partie supérieure dont les terrains ont été mis en zone boisée. La procédure dure depuis deux ans, ces personnes sont à la retraite, elles ne peuvent pas vendre leur maison. On voudrait savoir ce qui va se passer, autour de ce périmètre sensible dans les années qui viennent ?

Pascal Gauthier : Comme on vous l'expliquait, on est vraiment au démarrage. On a un périmètre d'étude. Monsieur Peter va faire des propositions : où vont se faire les accès, les logements les stationnements, les espaces naturels… ? Puis nous reviendrons vous présenter le projet et en discuter. Ensuite on arrivera à un dossier de création de ZAC. Et à ce moment-là, il y a un arrêté pris par le préfet pour créer la ZAC, puis une déclaration d'utilité publique sera prise et enfin on pourra faire ce qu'on appelle un dossier de réalisation de ZAC.

Pourquoi nous sommes venus avec les représentants de l'Etablissement Public Foncier régional ? Parce que l'EPF est notre outil quand nous devrons, nous EPA, acheter des terrains.
En termes de délais, l'arrêté de création de ZAC la première étape qui suit la concertation, est prévu mi 2017.

De la salle ***: Nous sommes propriétaires de terrains qui sont concernés. On a eu un rendez-vous avec monsieur le Maire en lui demandant de nous informer des démarches à suivre et des prochaines réunions et on n'a pas été informé.***
Nous habitons le hameau de Saint-Estève, nous sommes six, sept, huit à n'avoir même pas eu une lettre de la mairie.

Pascal Gauthier : Avec les services de la ville, on a donné à voir l'information à tout le monde. De notre côté, nous avons mis deux annonces dans la presse et une actualité sur notre site.
Monsieur le Maire indique que des informations ont été également données sur le site de la ville et dans le bulletin municipal.

Pascal Gauthier : Pour ceux qui n'auraient pas été informés, vous nous le dites avant de partir et vous remplissez le tableau que nous venons de mettre en place. Notre but avec monsieur le Maire ce n'est pas d'écarter ou de cacher des choses. Et si on met des informations dans Nice Matin, c'est pour donner une information accessible à tous. Vous pouvez également nous contacter directement via l'adresse mail suivante :

concertation@epa-plaineduvar.com

De la salle : Ce que je voulais savoir, c'est quand est-ce que vous allez prévenir les propriétaires de ces fameux terrains ?

Pascal Gauthier : Comment les propriétaires sont contactés si on veut acheter des terrains ? D'abord, il faut qu'on soit d'accord sur le projet qu'on va faire. Ensuite, quand le projet est défini, on a un périmètre définitif de ZAC qui est arrêté et détermine les terrains concernés. Les propriétaires sont alors progressivement contactés. Mais avec l'EPF, et sans attendre qu'il y ait un arrêté de déclaration d'utilité publique on prend contact avec les propriétaires. Les propriétaires soit, sont d'accord avec la proposition qui leur est faite d'achat du terrain, soit ils ne le sont pas.

Parfois les gens disent « je ne suis pas d'accord pour vendre ». Dans ce cas-là, il peut y avoir une procédure d'expropriation. Les propriétaires peuvent aller devant le juge de l'expropriation pour dire « je ne suis pas d'accord avec ce qui m'est proposé ».

De la salle : ***monsieur le Maire, en Conseil municipal, vous avez déjà présenté l'aménagement de ce territoire avec des routes… On n'en tient plus compte ?***

Monsieur le Maire : C'était un avant-projet, une étude de faisabilité. Elle nous a permis de vérifier le bien-fondé du projet. Aujourd'hui c'est le travail de Monsieur Peter de concevoir le hameau en concertation avec vous. Ne pensez pas qu'on veut vous court-circuiter. Nous sommes partenaires dans tout ce qu'on fait à Saint-Jeannet ! Avec les habitants, avec les riverains et avec l'Etat qui a pris la main pour réaliser des logements.

De la salle : C'est évident qu'on doit être partenaire les uns des autres. On est inquiet parce que l'on veut protéger le paysage qui nous entoure, c'est tout.

Pascal Gauthier : Qu'est-ce que ça voulait dire une étude de faisabilité ? Nous EPA, nous n'étions absolument pas sûrs qu'on allait un jour aménager ce site. J'ai un Conseil d'administration, il a fallu son accord. Donc l'étude a été faite, et le bureau d'étude qui a fait ce travail savait très bien qu'il ne serait pas chargé de la conception.
Aujourd'hui, pour concrétiser nous avons voulu recourir à un maitre d'œuvre urbain renommé. C'est lui qui a été maitre d'œuvre de l'aménagement du bord de mer à Cagnes-sur-Mer.

De la salle : Moi je voulais vous remercier parce que j'ai eu le courrier. Mais ce qui serait peut-être possible, c'est que tous les propriétaires de Saint-Jeannet puissent ensemble se concerter …

Une partie des terrains est la propriété d'un monsieur que je ne vois pas ici. Sur des terrains non constructibles des familles voulaient faire un lotissement. Des terrains vont devenir constructibles. S'ils le deviennent ça ne va pas avoir la même valeur. Je ne trouve pas suffisamment transparente cette affaire. Je suis désolé monsieur le Maire de parler de ça.

Pascal Gauthier : Le seul maitre d'ouvrage de ce projet c'est l'EPA. En tant que Directeur général, je suis nommé par le ministre. Ma responsabilité c'est d'appliquer les règles de la République, et à tout le monde. On n'est pas là pour spolier les gens, quelles que soient les personnes. Il y aura les mêmes droits pour chacun. Pour préciser comment les choses vont se passer je donne la parole à l'EPF PACA (Etablissement public foncier), partenaire du projet.

Éric Lafont (EPF PACA) : J'interviens à Saint-Jeannet depuis déjà quelques années. On a eu la possibilité de mener plusieurs études et de réaliser quelques petites opérations.
Nous représentons ici la puissance publique et la volonté de la commune de maitriser une opération publique. Vous n'avez pas face à vous les intérêts de promoteurs privés, que l'on connaît bien parce qu'on travaille tous les jours avec eux, ce qui prime pour nous c'est l'intérêt général.

Sur l'aspect foncier, la sphère publique s'est inquiétée très tôt du devenir de ces terrains et de l'éventuelle spéculation qui pourrait faire monter les prix et donc compromettre la réalisation de cette opération. Des délibérations sont intervenues, et un arrêté a défini un périmètre de ZAD (Zone d'Aménagement Différé).
Elle identifie le périmètre sur lequel l'EPF est légitime à intervenir, sur lequel l'EPA est légitime à intervenir, au service d'un projet partagé.

Comment est défini le prix des terrains ? Votre foncier aujourd'hui a une certaine valeur. Elle est définie en partie par son zonage dans le règlement du PLU : est-ce que le terrain est constructible, est-ce qu'il n'est pas constructible. Sans rentrer dans des détails trop techniques, je pense que cette clé vous permet à peu près de définir la valeur d'un bien. Mon terrain est-il constructible aujourd'hui ou pas ?
Vous avez dans le règlement du PLU, une zone UC sur ce secteur par exemple. Mais ce n'est pas parce que vous êtes dans une zone qui est supposée constructible que votre terrain est nécessairement constructible à la hauteur du projet envisagé. Pour qu'un terrain soit constructible, il faut qu'il soit accessible et il faut qu'il soit viabilisé.
Si votre terrain est vraiment constructible, il a la valeur d'un terrain constructible, et on vous l'achètera au prix d'un terrain constructible.
Si vous avez un terrain qui est en zone naturelle, on vous l'achètera au prix d'un terrain en zone naturelle. Comment sont évalués ces prix ? Tout simplement, par les services fiscaux qui ont une bonne connaissance de toutes les transactions du secteur depuis de nombreuses années. Et donc, par comparaison, tout simplement, il y a une analyse qui est faite et ça permet en fait de définir, la valeur du terrain.

De la salle : Est-ce que le dossier est consultable dans son évolution au fil des mois pour savoir comment vous envisagez l'avenir, quelles sont les zones, est-ce qu'elles évoluent, est-ce qu'elles sont définitives ? Et sur internet, est-ce qu'on pourra suivre le dossier, est-ce qu'il sera mis à jour régulièrement ?

Pascal Gauthier : La réponse est oui.

De la salle : Tout à l'heure, il y avait écrit, 390 logements, ce n'était pas évident pour moi que c'était sur Saint-Jeannet.

Pascal Gauthier : L'objectif clair et transparent retenu par la commune est effectivement d'environ 390 logements. Le préfet quand il a regardé la situation de la commune au regard des fameuses pénalités de la loi SRU, a reconnu cet effort. Il y a eu le premier contrat de mixité sociale qui a été signé. Il permet à la commune de négocier l'échelonnement des pénalités de la loi SRU, qui font mal au portefeuille des communes qui doivent les payer. La contrepartie, c'était d'annoncer l'ambition et de le faire à un rythme acceptable et absorbable d'environ 10 ans.

De la salle : En 2014, c'était en zone rouge du PPRif. Les services de l'Etat ont modifié le zonage et on est passé en zone dite « rose » sous condition de faire la mise en sécurité.

Monsieur le Maire : Effectivement, on est exposé aux risques incendies. J'ai fait des visites avec le préfet, le sous-préfet et ils nous ont dit « on peut urbaniser » à condition de sécuriser le site. Il y a seulement 10 % de notre territoire qui est sans contrainte. Donc on est habitué à cela et en même temps nous devions proposer de nouveaux logements. Alors, effectivement, et prudemment on va porter le projet sur dix voire douze ans.

De la salle : Si on suit le discours de monsieur Peter sur la complexité du projet, il faut lui donner plus de temps. C'est-à-dire que mi-2017 pour les premières ébauches, je pense que ce n'est pas réaliste.

Alfred Peter - Je pense que c'est quand même un temps raisonnable parce que ce n'est pas du tout pour moi une brimade que d'être pris dans des délais un peu soutenus. Et je pense que c'est important aussi pour la concertation légale. Les groupes d'intérêt ou de pression se connaissent et parfois on est sur des questions assez contradictoires. Une concertation que j'appelle rapprochée est aussi importante. On y discute de choses très précises dans des cercles beaucoup plus restreints, de sujets qui ne sont pas abordables dans une réunion publique. Je pense que la forme la plus simple est de venir chez vous quand on aura avancé un peu le projet, parce que sans éléments précis c'est difficile… C'est ma façon de travailler depuis toujours la discussion est pour moi plutôt un plaisir qu'une contrainte. Ça c'est un engagement qu'on prend vis-à-vis de vous. Vous êtes vraiment directement concernés par ce projet et la moindre des politesses c'est de discuter avec vous.

De la salle : Je suis très content de ce que vous dites, mais par contre, il y a quand même quelque chose qui ne va pas bien. Vous dites « c'est un projet et on ne peut pas vous en donner les détails ». Mais quand ce projet sera abouti, on ne pourra rien faire.

Le périmètre par exemple, vous dites que les périmètres ne sont pas encore définis. Mais ils existent pratiquement déjà, par rapport au zonage que vous avez défini au PLU de 2011. Pourquoi quand j'en étais propriétaire, je n'aurais pas pu construire sur ce terrain, alors que maintenant vous me dites qu'il devient une zone constructible ? Le fait est que j'étais en périmètre de risques incendies.

Pascal Gauthier : Concernant les modalités de concertation, quand on reviendra vers vous, les choses ne seront pas figées. On pourra venir avec des alternatives.
Dans un PPRIF (Plan de Prévention des Risques Incendies et Forêts), il y a des zones rouges où vous ne pouvez strictement rien faire. La zone bleue est conditionnée à des engagements, des pistes par exemple qui soient conçues pour les pompiers pour qu'ils puissent lutter contre les incendies.

De la salle : Et ça justifiait de déclasser mon terrain ?

Pascal Gauthier : Ni le maire, ni moi n'avons changé quoi que ce soit. Ce sont les services de l'État, la DDTM, qui ont établi la nouvelle règle.
Ce que nous a dit la DDTM, je m'en souviens très bien. Au début, « vous ne pourrez pas aménager à cet endroit parce qu'il faut d'abord que les terrains soient desservis par une piste pour la défense incendie. »
Nous avons répondu « mais si on fait une ZAC et qu'on prend l'engagement que cette piste soit construite, est-ce que oui ou non les terrains pourraient devenir constructibles » ?
La réponse a été positive et voilà pourquoi on a pu avancer sur ce dossier.

De la salle : Ma question est pour Monsieur Peter. Au début de votre présentation tout à l'heure, vous avez parlé de l'aménagement des accès. Ça va être un problème puisque les routes sont très étroites, qu'il n'y a pas de trottoirs.
Les équipements, est-ce que vous allez les intégrer à votre projet ? Je pense par exemple aux crèches, aux écoles. Parce que 400 logements, c'est beaucoup de monde qui amène de la circulation. Je ne sais pas si la métropole intervient sur le projet pour tout ce qui est lignes de bus ?

Alfred Peter : L'intérêt de faire une ZAC, c'est bien de concevoir un projet dans lequel l'ensemble des équipements publics sont programmés en même temps que le reste… C'est l'intérêt de la procédure, il y

a dans un projet une colonne dépenses avec l'ensemble des équipements que ce soit les routes, les réseaux de transports publics, les équipements scolaires. Et de l'autre côté, vous avez les recettes, qui sont celles du prix des droits à construire. C'est un outil que l'Europe entière nous envie, c'est cette procédure d'aménagement concerté. Elle permet, au moment où on décide un projet, de maitriser l'ensemble des équipements publics nécessaires

De la salle : Est-ce que vous allez intégrer des commerces à ce grand lotissement… Je suis située dans le périmètre à la limite supérieure, et quand je veux aller acheter du pain, je vais à Gattières ou bien il faut que j'aille au village de Saint-Jeannet. De même, comment est-ce que les familles vont pouvoir trouver des crèches pour accueillir leurs enfants. Si on veut limiter les trajets, il faut aussi prévoir ce genre d'équipement.

Monsieur le Maire : Il y a des hypothèses multiples. On a des commerçants qui sont là et pour qui c'est un développement futur. Pour la crèche on est partenaire d'un projet pour les entreprises de 80 berceaux.

Pascal Gauthier : Nous n'avons pas prévu de développer de commerces mais nous entendons votre besoin, et si des projets nous sont proposés en ce sens, nous étudierons la question.

De la salle : Et l'école, et le collège qui est à saturation.

Monsieur le Maire : Les frontières de Saint-Jeannet sont tombées depuis un petit moment et je pense que le bon sens c'est, pour l'éducation scolaire, de travailler avec Gattières qui a un projet.
Pour être plus clair et plus précis. Il ne s'agit pas de s'en remettre aux communes voisines mais de mutualiser des écoles et de partager les frais de fonctionnement.
Moi je n'ai pas envie de faire une opération à part, je vous le dis ! Donc c'est pour ça que la concertation, c'est quelque chose qui est important. On ne fera pas l'unanimité, je le sais. On n'a pas le droit de spolier qui que ce soit mais il nous faudra avancer. Sinon on bloque tout comme pour l'opération dans le village.

De la salle : La réponse n'a pas été très claire au niveau des équipements publics, à savoir s'ils étaient vraiment intégrés dans le projet ou pas.

Pascal Gauthier : Soyez rassuré. La procédure de ZAC que nous avons choisi, vous garantit d'avoir au moment de la phase de réalisation une liste précise et contractuelle d'équipements financés par l'opération. Aujourd'hui on est au début et c'est difficile d'être précis mais il y a des principes.
Pour les équipements publics, l'aménageur doit payer l'équivalent de ce qu'il génère en besoins. Il y a 390 logements, il y a des normes qui disent « 390 logements, ça va générer X classes de maternelle et Y classes de primaire ». Nous devons réserver dans le bilan de l'opération de l'argent pour la construction de ces classes. Ça ne veut pas dire que la commune ou l'intercommunalité vont forcément construire des classes si un réaménagement des locaux existants suffit.

Ce que nous ne payons pas en revanche dans le programme des équipements publics, ce sont les collèges et les lycées. Pourquoi ? C'est au département pour les collèges et à la région pour les lycées de faire face à la population qui augmente. Voilà ce qui est prévu par les textes et c'est bien ce que nous avons prévu dans le bilan prévisionnel de l'opération, parce que c'est normal, ça génère des besoins.

De la salle : Il y a les trois maisons qui sont les plus en hauteur sur le terrain et il est question tout simplement de leur couper le terrain, on leur prend un morceau de terrain. Et l'un des propriétaires est un monsieur qui a 86 ans…

Monsieur le Maire : Aucun périmètre de ZAC n'a été diffusé à part le secteur d'étude qui est sur la plaquette à votre disposition tout simplement parce que ce périmètre n'a pas été défini tant que M. Peter n'a pas fini de travailler.

De la salle : ***Notre hameau a plus de quatre hectares et chaque maison a, en privatif, entre 1 000 et 2 000 m². Ce vieux monsieur a le plus grand terrain de tout le hameau, il a 4 900 m². Il voulait faire une piscine, que lui a répondu la mairie ? Vous ne pouvez pas, vous n'avez de constructible que 800 m, tout le reste c'est classé en agricole. C'est-à-dire qu'il a le plus grand terrain et c'est le seul à ne pas pouvoir avoir de piscine.***

Monsieur le Maire : C'est en zone boisée classée ou en zone agricole ? Ce sont deux choses complètement différentes. Pour le permis de construire, je vous rappelle qu'on est dans l'Opération d'Intérêt National. Les permis sont instruits par les services de l'État et moi je signe par délégation du Préfet des Alpes-Maritimes. Et je ne peux pas aller contre l'avis du Préfet.

De la salle : Vous achetez un terrain, et puis on vous dit « vous avez le droit de vous promener dessus, mais c'est boisé, vous ne pouvez rien faire ».

Monsieur le Maire : Si c'est en zone boisée classée, c'est inconstructible. La zone est classée par les services de l'État. Nous sommes prêts à prendre du temps pour vous expliquer, mais ce n'est pas la commune qui classe les terrains protégés et il existe des règles précises et communes à tous les citoyens pour le faire.

De la salle : Je suis locataire du monsieur qui a 86 ans. Le périmètre est-il défini ? Vous avez dit en début de séance que le périmètre n'était pas défini. Est-ce qu'au final, il est défini, et est-ce que, au nom de l'association de tous les riverains du hameau, on peut intervenir et à quel moment ?

Pascal Gauthier : Vous avez une copropriété de toute façon. Vous serez donc associés au projet dès qu'il sera avancé.
Sur les interrogations liées au périmètre de la ZAC et au projet, nous avons un périmètre d'étude, ce périmètre on vous l'a présenté, il est précis et figure dans tous les documents. C'est au sein de ce périmètre que Monsieur Peter doit nous faire des propositions.
Après, quand vous dites « on va passer à tel endroit, on va couper des terrains ». Il faut se méfier des bruits qui circulent. Sachez qu'il n'existe pas de plan d'aménagement. On joue la carte de la transparence avec vous et de l'information. On en est au tout début. Comme on l'a dit tout à l'heure, vous pourrez suivre régulièrement l'évolution du projet, il y aura une autre réunion dans le même format. Ce qui n'interdit pas d'autres rencontres pour que le projet puisse être affiné avec vous.

De la salle : Juste une question sur les coûts de l'aménagement estimé à 18 millions d'euros. Ils sont pris en charge par la commune, mais est-ce une opération rentable

Pascal Gauthier : Cette opération est menée sous maitrise d'ouvrage de l'EPA, c'est-à-dire que c'est nous qui conduisons l'opération, avec l'accord de Monsieur le Maire, et on ne fera rien contre la volonté de la commune. L'opération n'était pas équilibrée, c'est-à-dire qu'il y a plus de dépenses que de recettes. Et donc, nous avons demandé à ce qu'il y ait une subvention d'équilibre à la commune. Nous avons proposé au préfet, que cette somme puisse être déduite des sommes que la commune devait au titre de la loi SRU, pour que finalement ça ne coûte pas aux contribuables.

Au terme de cette première réunion publique, nous devons vous faire des propositions. Nous devons aussi vérifier que ces propositions tiennent dans le budget et respectent les règlements. On doit aussi vérifier auprès des services de la Métropole, des services d'assainissement, auprès des services de l'eau, des services routiers, de la DDTM… que tout est respectueux des règles.

Aujourd'hui, c'était une réunion d'information et d'écoute. Cela nous a permis de comprendre quelles étaient vos attentes, quels étaient les points de vigilance que Monsieur Peter devait avoir en tête. La prochaine fois nous aurons des choses à vous présenter sur lesquelles vous pourrez réagir, nous l'espérons.
Avec Monsieur le Maire et les intervenants nous vous remercions pour votre écoute et vos remarques.

Saint Jeannet, 10 octobre 2016, 20h30.

ILLUSTRATIONS ISSUES DE LA PRESENTATION DE M. PETER

« Mon toit c'est ta terrasse »

« Des logements spacieux et ouverts sur la vallée, c'est ce que l'on peut offrir de mieux »

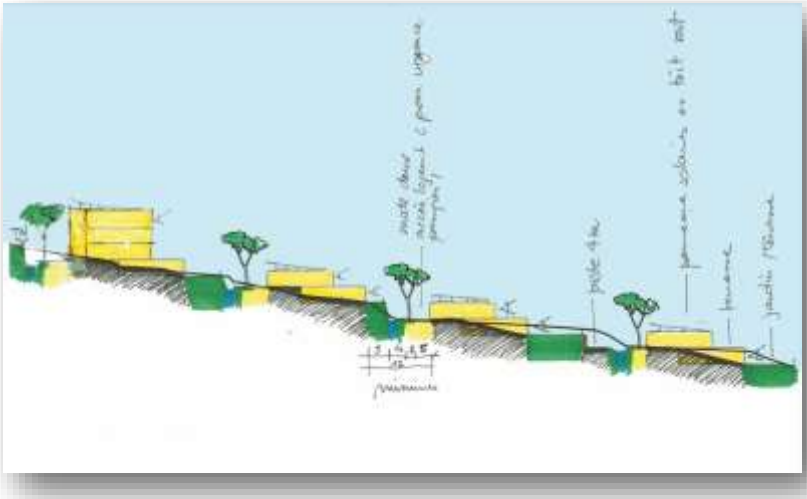

3.2. Diaporama et compte-rendu de la réunion publique du 21 mars 2017

Les ambitions du projet

En quoi consiste le projet?

Les ambitions de l'EPA et de la commune, partagées avec le maître d'œuvre urbain :

- Un aménagement respectueux du cadre naturel
- La proximité avec les pôles d'emplois
- Une offre de logements qualitative et accessible à tous (libre, social, en accession intermédiaire)

2

Le territoire de l'Éco-Vallée

3

Le paysagiste-urbaniste Alfred Peter assure le rôle de maître d'œuvre urbain du projet.

Quel est le rôle du maître d'œuvre urbain?

- Il **conçoit le projet**, son ordonnancement : propose l'emplacement des voiries, des places, bâtiments et espaces verts
- Il écrit le cahier des charges pour la forme et le fonctionnement extérieur des bâtiments qui sont réalisés par d'autres architectes → il assure la **coordination urbaine, architecturale, paysagère et technique** de la ZAC

4

Les moyens à votre disposition

- Une **exposition** sur le territoire de la commune de St Jeannet
- Un **registre** pour recueillir observations et propositions et un **livret de la concertation** présentant les enjeux du projet mis à disposition du public (en mairie, à l'EPA et à la Métropole)
- Des **annonces** publiées dans Nice Matin pour l'ouverture de la concertation et les réunions publiques
- L'information disponible sur les **sites internet** de la commune et de l'EPA
- Les **réunions publiques** organisées sur le territoire de la commune.

La période de concertation s'achèvera quinze jours après la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et des avis requis au titre de l'article L103-4 du Code de l'Urbanisme.

5

Les modalités de la concertation

Les démarches réalisées depuis le 15 septembre 2016

- Une **réunion publique le 10/10/2016** en présence du Maire, de l'EPA, de l'EPF et du maitre d'œuvre urbain, Alfred Peter dont le compte-rendu est disponible sur le site internet de l'EPA http://www.ecovallee-plaineduvar.fr/
- Des **rencontres avec les propriétaires et riverains concernés** ont été organisées
- Les **remarques du public** sont recueillies par l'EPA, partagées avec nos partenaires et transmises au maître d'œuvre qui élabore le projet

6

La parole au maitre d'œuvre urbain

alfred peter

PAYSAGISTE URBANISTE

Créer environ 400 logements de qualité répondant aux besoins des jeunes et des actifs …

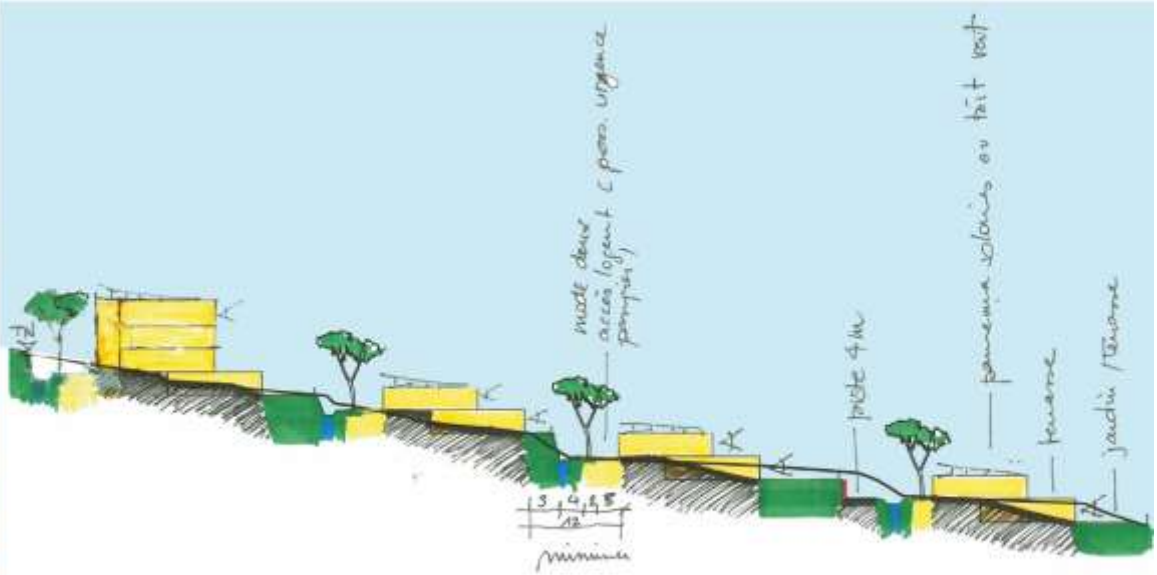

…sans créer d'immeubles

Un projet dense, mais qui respecte des gabarits raisonnables

Un éco-quartier innovant dans le domaine des mobilités

Un quartier qui renoue avec une forme de construction traditionnelle

et Coteaux du Var à Saint-Jeannet | réunion publique | 21 mars 2017

Une référence pour la région

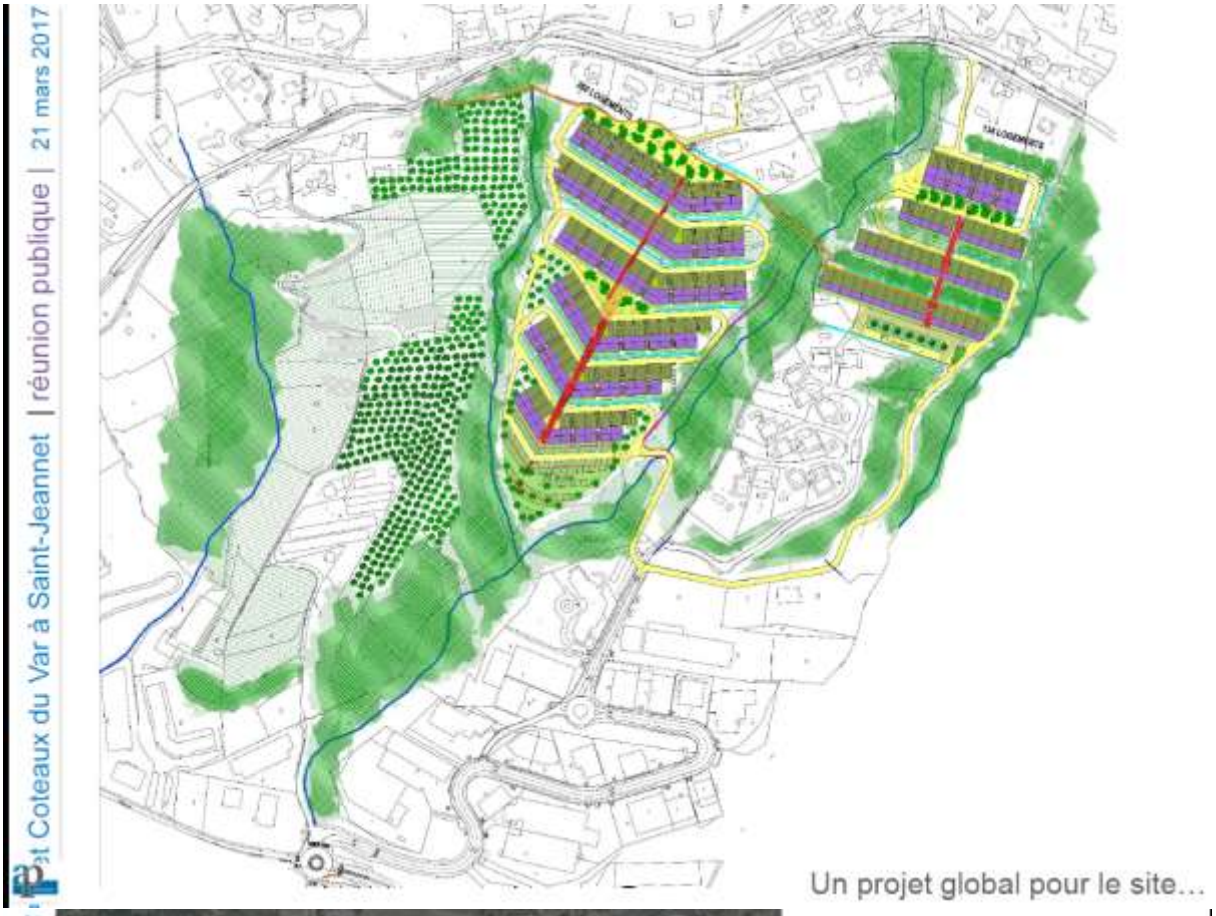

Un projet global pour le site…

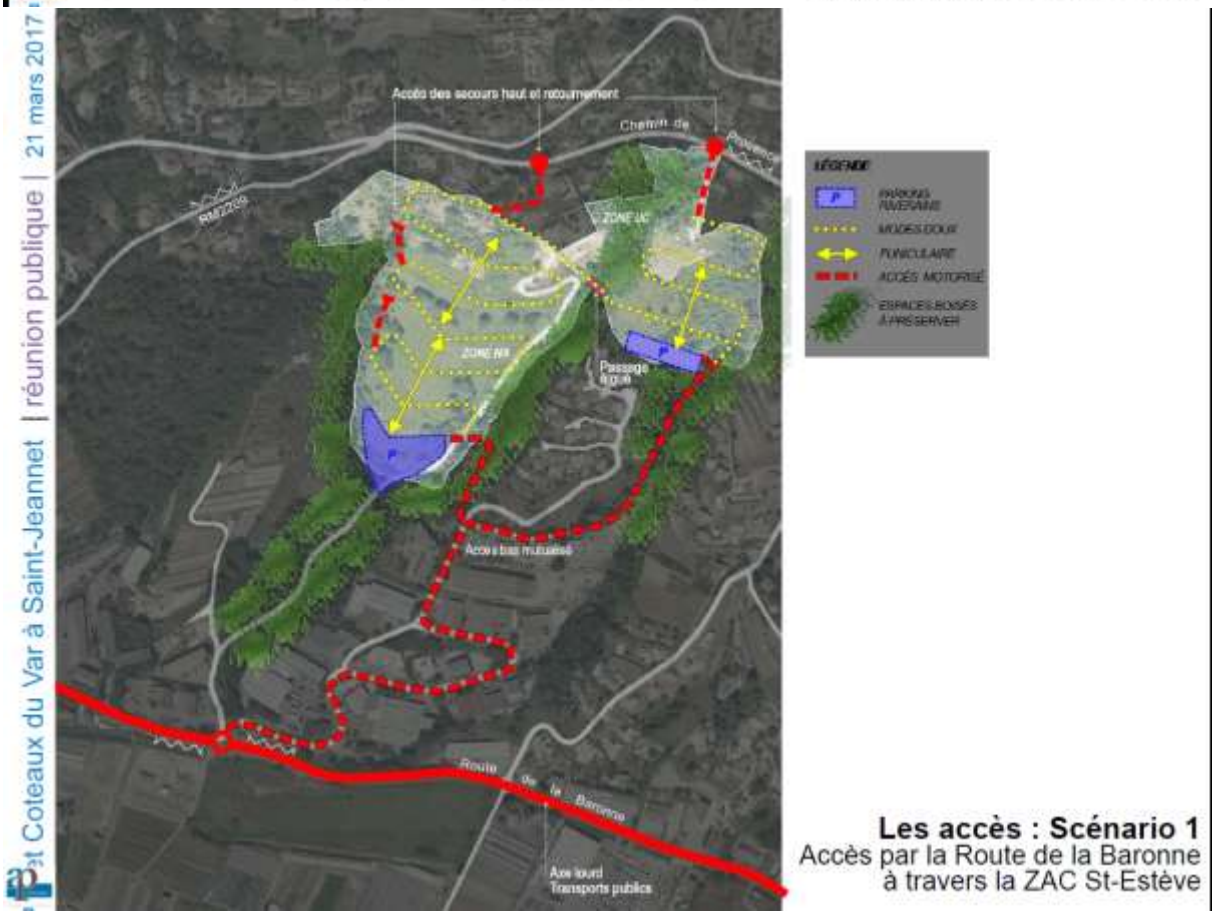

Les accès : Scénario 1
Accès par la Route de la Baronne
à travers la ZAC St-Estève

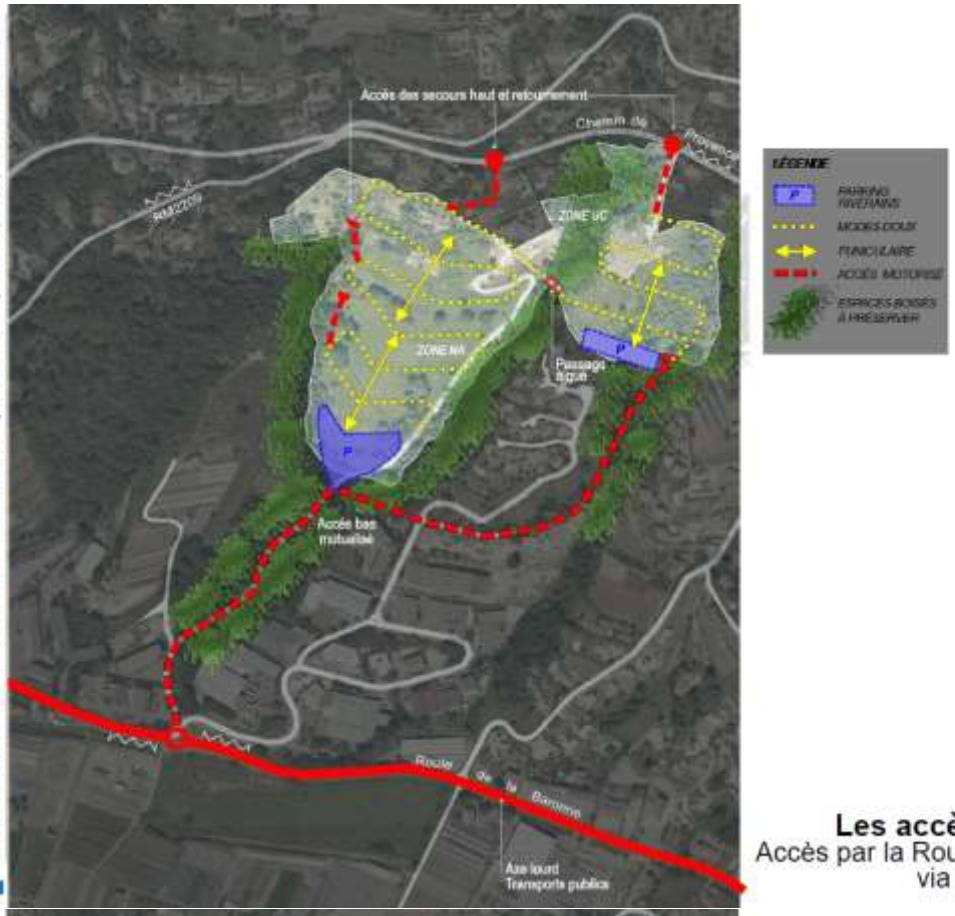

Les accès : Scénario 2
Accès par la Route de la Baronne via la piste existante

Coteaux du Var à Saint-Jeannet | réunion publique | 21 mars 2017

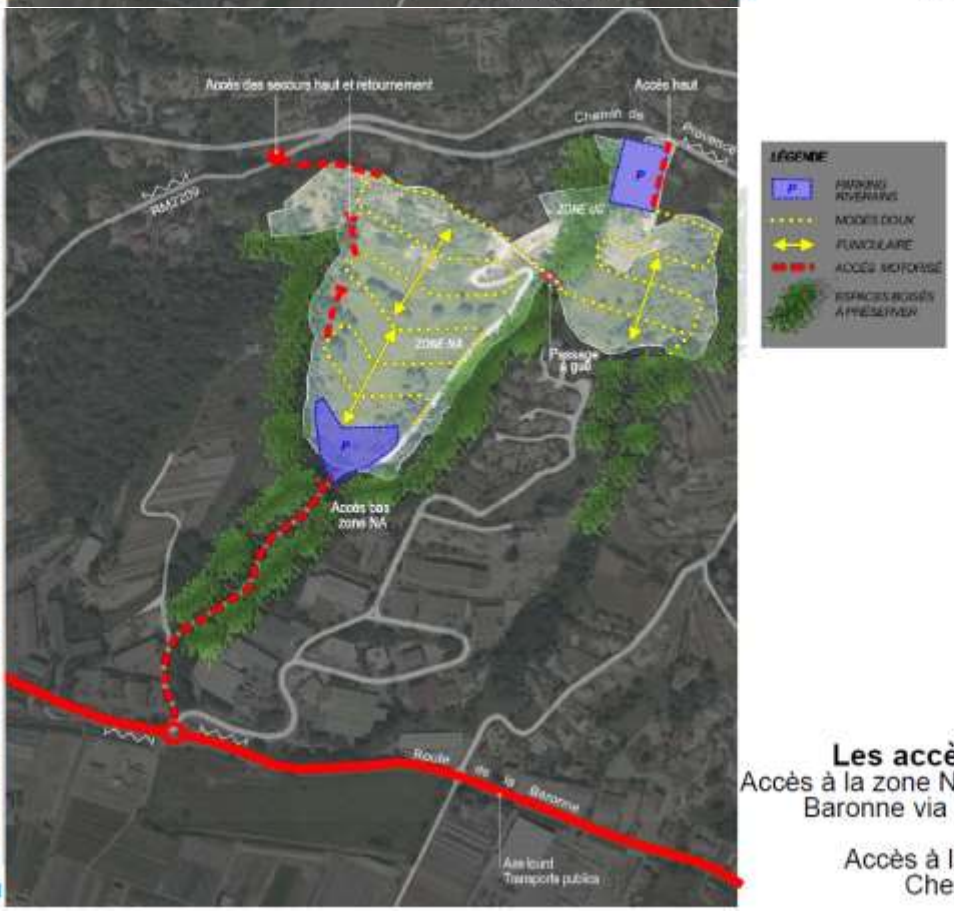

Les accès : Scénario 3
Accès à la zone NA par la rte de la Baronne via la piste existante

Accès à la zone UC par le Chemin de Provence

Echanges et prises de parole
20